

I. LÉGISLATION

A. Textes internationaux

1) *Conventions, traités et Chartes*¹

Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, conclu à Strasbourg le 10 mai 2018, ouvert à signature le 10 octobre 2018.

Traité sur l'Union européenne.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil du 27 novembre 2008 relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, *J.O.U.E.*, L 350 du 30 décembre 2008, p. 60.

Protocole additionnel à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, conclu à Strasbourg le 8 novembre 2001, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Convention des Nations Unies sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, adoptée à Aarhus le 25 juin 1998.

Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, signée à Strasbourg le 28 janvier 1981, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1985.

Convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

Convention européenne du 25 janvier 1974 sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Charte de Munich contenant la déclaration des devoirs et des droits des journalistes. Le texte est adopté par les représentants des syndicats des journalistes des 6 pays membres de la Communauté Européenne à Munich, le 24 et 25 novembre 1971, et adopté ensuite par la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) au Congrès d'Istanbul en 1972.

Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2391 (XXIII) du 26 novembre 1968.

¹ Les textes sont classés par ordre chronologique inversé.

Traité l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) du 20 décembre 1996 sur le droit d'auteur, adopté à Genève et entrée en vigueur le 6 mars 2002.

Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966.

Assemblée générale des Nations Unies, Convention internationale relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989. L'article 16 de ladite Convention reprend le même contenu que l'article 17 du Pacte.

Assemblée générale des Nations Unies, Pacte relatif aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976.

Convention de Berne du 9 septembre 1986 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

2) Droit dérivé de l'Union européenne²

Règlement 2022/868 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement (UE) 2018/1724, *J.O.U.E.*, L 152 du 3 juin 2022.

Règlement 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE, *J.O.U.E.*, L 295 du 21 novembre 2018, p. 39.

Règlement 2018/302 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2018 visant à contrer le blocage géographique injustifié et d'autres formes de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients dans le marché intérieur, et modifiant les règlements n° 2006/2004 et 2017/2394 et la directive 2009/22/CE, *J.O.U.E.*, L 60 du 2 mars 2018, p. 1.

Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, *J.O.U.E.*, L 119 du 4 mai 2016, p. 1.

Règlement 6/2002 du Conseil du 12 décembre 2001 sur les dessins et modèles communautaires, *J.O.C.E.*, L 3 du 5 janvier 2002.

Règlement 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et les organes communautaires et à la libre circulation de ces données, *J.O.C.E.*, L 8 du 12 janvier 2001, p. 1.

Directive 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de

² Les textes sont premièrement classés par type et, deuxièmement, par ordre chronologique inversé.

médias audiovisuels (directive « Services de médias audiovisuels »), compte tenu de l'évolution des réalités du marché, *J.O.U.E.*, L 303 du 28 novembre 2018, p. 69.

Directive 2016/943/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaire) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicite, *J.O.U.E.*, L 157 du 15 juin 2016, p. 1.

Directive 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil, *J.O.U.E.*, L 119 du 4 mai 2016, p. 89.

Directive 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, *J.O.U.E.*, L 241 du 17 septembre 2015, p. 1.

Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public, *J.O.U.E.*, L 175 du 27 juin 2013, p. 1.

Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive « Services de médias audiovisuels »), *J.O.U.E.*, L 95 du 15 avril 2010, p. 1.

Directive 2006/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 sur la conservation de données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communications, et modifiant la directive 2002/58/CE, *J.O.U.E.*, L 105 du 13 avril 2006, p. 54.

Directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle, *J.O.U.E.*, L 157 du 30 avril 2004, p. 45.

Directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil, du 28 janvier 2003, concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil, *J.O.U.E.*, L 41 du 14 février 2003.

Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, *J.O.U.E.*, L 201 du 31 juillet 2002, p. 37.

Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (directive « cadre »), *J.O.U.E.*, L 108 du 24 avril 2002.

Directive 2001/29 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, *J.O.U.E.*, L 167 du 22 juin 2001, p. 10.

Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur, *J.O.U.E.*, L 178 du 17 juillet 2000, p. 1.

Directive 97/66/CE du Parlement européen et du Conseil, du 15 décembre 1997, concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications, *J.O.U.E.*, L 24 du 30 janvier 1998, p. 1.

Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, *J.O.U.E.*, L 281 du 23 novembre 1995, p. 31.

Directive 93/13/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs, *J.O.U.E.*, L 95 du 21 avril 1993, p. 29.

Directive 90/313/CE du Conseil, du 7 juin 1990, concernant la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement, *J.O.U.E.*, L 158 du 26 juin 1990.

Directive 89/552/CEE du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle, modifiée par la directive 2007/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle, *J.O.U.E.*, L 332 du 18 décembre 2007, p. 27.

Livre vert de la Commission européenne sur la convergence des secteurs des télécommunications, des médias, et des technologies de l'information, et les implications pour la réglementation, 1997, COM(97)623.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil du 25 janvier 2012 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), COM(2012) 11 final.

Proposition de directive du Conseil du 27 juillet 1990 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, COM(90) 314 final, 90/C, *J.O.U.E.*, 5 novembre 1990, n° 277, p. 3.

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil du 9 décembre 2015 concernant certains aspects des contrats de fourniture de contenu numérique, COM(2015) 634 final.

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil du 9 décembre 2015 concernant certains aspects des contrats de ventes en ligne et de toute autre vente à distance de biens, COM(2015) 635 final.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil du 10 janvier 2017 concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement « vie privée et communications électroniques »), COM(2017) 10 final.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2017 concernant un cadre applicable à la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'Union européenne, COM(2017) 495 final.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil du 25 janvier 2012 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), COM(2012) 11 final.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement « vie privée et communications électroniques »), COM(2017) 10 final.

3) *Textes non contraignants*³

a) Organisation des Nations-Unies (ONU)

Assemblée générale des Nations Unies, principes directeurs pour la réglementation des fichiers personnels informatisés, résolution A/RES/45/95, adoptée le 14 décembre 1990.

Assemblée générale des Nations Unies, principes directeurs pour la réglementation des fichiers personnels informatisés, résolution A/RES/44/132, adoptée le 15 décembre 1989.

Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 34 : Article 19 (Liberté d'opinion et liberté d'expression), 2011.

Observation relative à l'« Article 19 : Liberté d'opinion et liberté d'expression », 102^e session, Genève, CCPR/C/34, 12 septembre 2011.

Comité des droits de l'homme, communication n° 550/1993, *Robert Faurisson c. France*, 1996.

Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 16 : Article 17 (Droit au respect de la vie privée), 1988.

b) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Recommandation révisée du Conseil de l'OCDE concernant les Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel, adoptée le 21 juin 2013, C(2013)79.

Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les principes pour l'élaboration des politiques de l'Internet, adoptée le 13 novembre 2011.

OCDE, groupe de travail sur la sécurité de l'information et la vie privée, rapport sur la protection de la vie privée et ses mutations : les lignes directrices de l'OCDE, 30 ans après, 18 avril 2011, DSTI/ICCP/REG(2010)6/FINAL.

Résolution du Conseil de l'OCDE sur la déclaration de Séoul sur le futur de l'économie internet, adoptée le 24 juin 2008, C(2008)99.

Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant les lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel, adoptée le 23 septembre 1980, C(80)58.

c) Conseil de l'Europe

³ Les textes sont premièrement classés par type et/ou instance et, deuxièmement, par ordre chronologique inversé.

Rapport explicatif du protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, adopté le 10 octobre 2018.

Lignes directrices du Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe du 23 janvier 2017 sur la protection des personnes à l'égard des données à caractère personnel à l'ère des mégadonnées.

Recommandation Rec(2011)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur une nouvelle conception des médias, adoptée le 21 septembre 2011.

Recommandation Rec(2007)15 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures concernant la couverture des campagnes électorales par les médias, adoptée le 7 novembre 2007.

Résolution 1577(2007) de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulée Vers une dépenalisation de la diffamation, adoptée le 4 octobre 2007.

Recommandation Rec(2004)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur le droit de réponse dans le nouvel environnement des médias, adoptée le 15 décembre 2004.

Exposé des Motifs au projet de Recommandation sur le droit de réponse dans le nouvel environnement des médias, CM(2004)206 addendum, 17 novembre 2004.

Déclaration du Comité des Ministres sur la liberté du discours politique dans les médias, adoptée le 12 février 2004.

Résolution Res(2002)58 du Comité des Ministres sur la publication et la diffusion de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, adoptée le 18 décembre 2002.

Recommandation Rec(2003)13 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la diffusion d'informations par les médias en relation avec des procédures pénales, adoptée le 10 juillet 2003.

Recommandation R(2002)13 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la publication et la diffusion dans les Etats membres du texte de la Convention européenne des Droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, adoptée le 18 décembre 2002.

Recommandation Rec(2002)9 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des données à caractère personnel collectées et traitées à des fins d'assurance, adoptée le 18 septembre 2002.

Recommandation Rec(2001)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les services des tribunaux et d'autres institutions juridiques fournis aux citoyens par de nouvelles technologies, adoptée le 28 février 2001.

Recommandation R(2000)13 du Comité des Ministres aux États membres sur une politique européenne en matière de communication des archives, adoptée le 13 juillet 2000.

Recommandation R(2000)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources d'information, adoptée le 8 mars 2000.

Recommandation R(99)15 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à des mesures concernant la couverture des campagnes électorales par les médias, adoptée le 9 septembre 1999.

Recommandation R(99)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection de la vie privée sur Internet, adoptée le 23 février 1999.

Résolution 1165(1998) de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le droit au respect de la vie privée, adoptée le 26 juin 1998.

Recommandation R(97)18 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant la protection des données à caractère personnel collectées et traitées à des fins statistiques, adoptée le 30 septembre 1997.

Recommandation R(97)13 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'intimidation des témoins et les droits de la défense, adoptée le 10 septembre 1997.

Recommandation R(97)5 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection des données médicales, adoptée le 13 février 1997.

Recommandation R(95)11 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la sélection, au traitement, à la présentation et à l'archivage des décisions judiciaires dans les systèmes de documentation juridique automatisés, adoptée le 11 septembre 1995.

Recommandation R(95)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des données à caractère personnel dans le domaine des services de télécommunications, eu égard notamment aux services téléphoniques, adoptée le 7 février 1995.

Recommandation R(90)19 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins de paiement et autres opérations connexes, adoptée le 13 septembre 1990.

Recommandation R(87)18 du Comité des ministres aux Etats membres concernant la simplification de la justice pénale, adoptée le 17 décembre 1987.

Recommandation R(87)15 du Comité des Ministres aux Etats membres visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police, adoptée le 17 septembre 1987.

Recommandation R(85)11 du Comité des ministres aux Etats membres sur la position de la victime dans le cadre du droit pénal et de la procédure pénale constitue un dernier fondement pour ce droit à l'oubli d'informations judiciaires, adoptée le 28 juin 1985.

Recommandation R(84)10 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le casier judiciaire et la réhabilitation des condamnés, adoptée le 21 juin 1984.

Recommandation R(83)3 du Comité des ministres aux Etats membres relative à la protection des utilisateurs des services d'informatique juridique, adoptée le 22 février 1983.

Rapport explicatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, adopté le 28 janvier 1981.

Recommandation R(81)1 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la réglementation applicable aux banques de données médicales automatisées, adoptée le 23 janvier 1981.

Résolution (74)29 du Comité des ministres relative à la protection de la vie privée des personnes physiques vis-à-vis des banques de données électroniques dans le secteur public, adoptée le 20 septembre 1974.

Résolution (73)22 du Comité des ministres relative à la protection de la vie privée des personnes physiques vis-à-vis des banques de données électroniques dans le secteur privé, adoptée le 26 septembre 1973.

Résolution 428(1970) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe portant la déclaration sur les moyens de communication de masse et les droits de l'homme, adoptée le 23 janvier 1970.

d) Instances relatives à la protection des données à caractère personnel

Contrôleur européen de la protection des données, avis, « Relever les défis des données massives : Un appel à la transparence, au contrôle par l'utilisateur, à la protection des données dès la conception et à la reddition de comptes », *J.O.U.E.*, C 67 du 20 février 2016, p. 13.

Contrôleur européen de la protection des données, avis sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, « Une approche globale de la protection des données à caractère personnel dans l'Union européenne », 2011/C, *J.O.U.E.*, C 181 du 22 juin 2011, p. 1.

Contrôleur européen de la protection des données, « Lignes directrices sur les droits des individus concernant le traitement des données à caractère personnel ».

European Data Protection Supervisor, *Privacy and competitiveness in the age of big data : The interplay between data protection, competition law and consumer protection in the Digital Economy*, Preliminary Opinion of the European Data Protection Supervisor, mars 2014.

Comité européen de la Protection des Données, guidelines 2/2019 adopted on 9 April 2019 on the processing of personal data under Article 6(1)(b) GDPR in the context of the provision of online services to data subjects.

Comité européen de la Protection des données, lignes directrices 3/2018 adoptées le 16 novembre 2018 sur le champ territorial du RGDP (Article 3), 23 p.

Résolution sur des normes internationales de vie privée, 31^{ème} Conférence des commissaires à la protection des données et à la vie privée, Madrid, 4-6 novembre 2009.

Groupe de travail « Article 29 », lignes directrices adoptées le 29 novembre 2017 sur la transparence au sens du règlement (UE) 2016/679, version révisée et adoptée le 11 avril 2018, WP 260 rev.01.

Groupe de travail « Article 29 », lignes directrices adoptées le 28 novembre 2017 sur le consentement au sens du règlement 2016/579, révisée le 10 avril 2018, WP 259 rév.01.

Groupe de travail « Article 29 », avis 03/2016 adopté le 19 juillet 2016 sur l'évaluation et la révision de la directive « vie privée et communications électroniques », WP 240.

Groupe de travail « Article 29 », working document 01/2016 adopted on 13 April 2016 on the justification of interferences with the fundamental rights to privacy and data protection through surveillance measures when transferring personal data (European Essential Guarantees), WP 237.

Groupe de travail « Article 29 », lignes directrices adoptées le 26 novembre 2014 relatives à l'exécution de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire « *Google Spain*

et Inc. / Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González », C-131/12, WP 225.

Groupe de travail « Article 29 », avis 05/2014 adopté le 10 avril 2014 sur les techniques d'anonymisation, WP216.

Groupe de travail « Article 29 », avis 06/2014 adopté le 9 avril 2014 sur la notion d'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement des données au sens de l'article 7 de la directive 95/46/CE, WP 217.

Groupe de travail « Article 29 », opinion 03/2013 adopted on 3 April 2013 on purpose limitation, WP 203.

Groupe de travail « Article 29 », avis 15/2011 adopté le 13 juillet 2011 sur la définition du consentement, WP 187.

Groupe de travail « Article 29 », avis 3/2010 adopté le 13 juillet 2010 sur le principe de responsabilité, WP 173.

Groupe de travail « Article 29 », avis 1/2010 adopté le 16 février 2010 sur les notions de « responsable du traitement » et de « sous-traitant », WP 169.

Groupe de travail « Article 29 », avis 1/2008 du 4 avril 2008 sur les aspects de la protection des données liés aux moteurs de recherche, WP 148.

Groupe de travail « Article 29 », avis 4/2007 adopté le 20 juin 2007 sur le concept de données à caractère personnel, WP 136.

Groupe de travail « Article 29 », avis 3/2012 adopté le 27 avril 2012 sur l'évolution des technologies biométriques, WP 193.

Groupe de travail « Article 29 », opinion adopted on 22 November 2006 on the processing of personal data by the Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), WP 128.

Groupe de travail « Article 29 », opinion 5/2005 adopted on 25 Novembre 2005 on the use of location data with a view to providing value-added services, WP 115.

Groupe de travail « Article 29 », document de travail du 19 janvier 2005 sur les questions de protection des données liées à la technologie RFID, WP 105.

Groupe de travail « Article 29 », document de travail adopté le 1^{er} août 2003 sur la biométrie, WP 80.

Groupe de travail « Article 29 », document de travail adopté le 21 novembre 2000 sur le respect de la vie privée sur Internet – Une approche européenne intégrée sur la protection des données en ligne, WP 37.

Groupe de travail « Article 29 », The future of Privacy : joint contribution to the Consultation of European Commission on the legal framework for the fundamental right to the protection of personal data, WP 168, 1^{er} décembre 2009.

Groupe de travail « Article 29 », Working Document adopted on 15 Februari 131 on the processing of personal data relating to health in electronic health records (EHR), WP 131.

B. Textes nationaux

1) *Textes belges*⁴

a) Normes à valeur législative

Révision du 22 avril 2019 de l'article 149 de la Constitution en ce qui concerne la publicité des jugements et des arrêts, *M.B.*, 2 mai 2019, p. 42442.

Loi du 30 octobre 2022 modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances en vue d'étendre le droit à l'oubli, *M.B.*, 17 novembre 2022, p. 82664.

Loi du 16 octobre 2022 visant la création du Registre central pour les décisions de l'ordre judiciaire et relative à la publication des jugements et modification la procédure d'assises relative à la récusation des jurés, *M.B.*, 24 octobre 2022, p. 77557.

Loi du 5 mai 2019 modifiant le Code d'instruction criminelle et le Code judiciaire en ce qui concerne la publication des jugements et des arrêts, *M.B.*, 16 mai 2019, p. 47030.

Loi du 4 avril 2019 modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et instaurant un droit à l'oubli pour certaines assurances de personnes, *M.B.*, 18 avril 2019, p. 39291.

Loi du 15 octobre 2018 relative à l'interruption volontaire de grossesse, abrogeant les articles 350 et 351 du Code pénal et modifiant les articles 352 et 383 du même Code et modifiant diverses dispositions législatives, *M.B.*, 29 octobre 2018, p. 82140.

Loi du 5 septembre 2018 instituant le comité de sécurité de l'information et modifiant diverses lois concernant la mise en œuvre du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, *M.B.*, 10 septembre 2018, p. 69589.

Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, *M.B.*, 5 septembre 2018, p. 68616.

Loi du 30 juillet 2018 modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, en vue d'améliorer la cohérence du texte et sa conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), *M.B.*, 31 août 2018, p. 67398.

Loi du 4 mars 2018 modifiant la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données, *M.B.*, 17 avril 2018, p. 33903.

Loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données, *M.B.*, 10 janvier 2018, p. 989.

Loi du 20 juillet 2015 visant à renforcer la lutte contre le terrorisme, *M.B.*, 5 août 2015, p. 49326.

Loi du 2 juillet 2015 portant assentiment à la Convention du 18 juin 2010 entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Kosovo sur le transfèrement des personnes condamnées, *M.B.*, 14 décembre 2012, p. 86376.

Loi du 12 mai 2014 portant assentiment à la Convention du 5 mai 2009 entre le Royaume de Belgique et la République dominicaine portant transfèrement des personnes condamnées, *M.B.*, 9 mars 2015, p. 15601.

⁴ Les textes sont premièrement classés par type et/ou instance, et deuxièmement, par ordre chronologique inversé.

Loi du 12 mai 2014 portant modification et coordination de diverses lois en matière de justice, *M.B.*, 19 mai 2014, p. 39863.

Loi spéciale du 4 avril 2014 portant modification de la loi du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, *M.B.*, 15 avril 2014, p. 32301.

Loi du 4 avril 2014 relatives aux assurances, *M.B.*, 30 avril 2014, p. 35487.

Loi du 20 janvier 2014 portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'Etat, *M.B.*, 3 février 2014, p. 9067.

Loi du 15 décembre 2013 portant insertion du Livre XII, « Droit de l'économie électronique » dans le Code de droit économique, portant insertions des définitions propres au Livre XII et des dispositions d'application de la loi propres au Livre XII, dans les Livres I et XV du Code de droit économique, *M.B.*, 14 janvier 2014, p. 1524.

Loi du 21 mai 2013 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements et décisions de probation aux fins de la surveillance des mesures de probation et des peines de substitution prononcées dans un Etat membre de l'Union européenne, *M.B.*, 13 juin 2013, p. 38896.

Loi du 18 février 2013, modifiant le livre II, tire *Iter* du Code pénal, *M.B.*, 4 mars 2013, p. 13233.

Loi du 15 mai 2012 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux peines ou mesures privatives de liberté prononcées dans un Etat membre de l'Union européenne, *M.B.*, 8 juin 2012, p. 32117.

Loi du 26 novembre 2011 modifiant la loi du 5 août 2006 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale entre les Etats membres de l'Union européenne (II), *M.B.*, 4 avril 2012, p. 21060.

Loi du 21 janvier 2010 modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances du solde restant dû pour les personnes présentant un risque de santé accru, *M.B.*, 3 février 2010, p. 5439.

Loi du 12 février 2009 portant assentiment à l'Accord du 8 novembre 2006 entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine sur le transfèrement des personnes condamnées, *M.B.*, 15 avril 2009, p. 30488.

Loi du 25 juillet 2008 modifiant le Code civil et les lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat en vue d'interrompre la prescription de l'action en dommages et intérêts à la suite d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat, *M.B.*, 22 août 2008, p. 44142.

Loi du 10 mai 2007 visant à lutter contre certaines formes de discriminations, *M.B.*, 30 mai 2007, p. 29016.

Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre les discriminations entre les femmes et les hommes, *M.B.*, 30 mai 2007, p. 29031.

Loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance, *M.B.*, 31 mai 2007, p. 29529.

Loi du 5 août 2006 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale entre les Etats membres de l'Union européenne, *M.B.*, 7 septembre 2006, p. 45552.

Loi du 17 mai 2006 sur le statut externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, *M.B.*, 15 juin 2006, p. 30455.

Loi du 27 décembre 2005 portant des modifications diverses au Code d'instruction criminelle et au Code judiciaire en vue d'améliorer les modes d'investigation dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée, *M.B.*, 30 décembre 2005, p. 57397.

Loi du 10 août 2005 instituant le système d'information Phenix, *M.B.*, 1^{er} septembre 2005, p. 38305.

Loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques, *M.B.*, 27 avril 2005, p. 19522.

Loi du 24 février 2005 portant assentiment Convention du 7 juillet 1997 entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc sur l'extradition, *M.B.*, 29 avril 2005, p. 20316.

Loi du 31 décembre 2003 instaurant une déclaration libératoire unique, *M.B.*, 6 janvier 2004, p. 276.

Loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes, *M.B.*, 29 décembre 2003, p. 61689.

Loi du 5 août 2003 relative aux violations graves du droit international humanitaire, *M.B.*, 7 août 2003, p. 40506.

Loi du 11 mars 2003 sur certains aspects juridiques des services de la société de l'information, *M.B.*, 17 mars 2003, p. 12962.

Loi du 27 février 2003 portant assentiment à la Convention européenne sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, faite à Strasbourg le 25 janvier 1974, *M.B.*, 30 juillet 2003, p. 39717.

Loi du 6 janvier 2003 concernant les méthodes particulières de recherche et quelques autres méthodes d'enquête, *M.B.*, 12 mai 2003, p. 25351.

Loi du 20 novembre 2000 sur la criminalité informatique, *M.B.*, 3 février 2001, p. 2909.

Loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, *M.B.*, 3 février 1999, p. 3049.

Loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes, *M.B.*, 19 décembre 1997, p. 34253.

Loi du 8 août 1997 relative au Casier judiciaire central, *M.B.*, 24 août 2001, p. 28348.

Loi du 22 avril 1997 portant assentiment à : a) Convention européenne d'extradition, faite à Paris le 13 décembre 1957; b) Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition, fait à Strasbourg le 15 octobre 1975; c) Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition, fait à Strasbourg le 17 mars 1978; d) Accord entre les Etats membres des Communautés européennes relatif à la simplification et à la modernisation des modes de transmission des demandes d'extradition, fait à San Sebastian le 26 mai 1989, *M.B.*, 22 novembre 1997, p. 31025.

Loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale, *M.B.*, 30 mars 1995, p. 7996.

Loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration, *M.B.*, 30 juin 1994, p. 17662.

Loi du 16 juin 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire, *M.B.*, 5 août 1993, p. 17751.

Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, *M.B.*, 18 mars 1993, p. 5801.

Loi du 17 juin 1991 portant approbation de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, faite à Strasbourg le 28 janvier 1981, *M.B.*, 30 décembre 1993, p. 29023.

Loi du 9 janvier 1991 relative à l'effacement des condamnations et à la réhabilitation en matière pénale, *M.B.*, 5 février 1991, p. 2221.

Loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, *M.B.*, 7 janvier 1989, p. 315.

Loi du 12 juillet 1984 modifiant l'article 621 du Code d'instruction criminelle et le texte français de l'article 627, *M.B.*, 31 août 1984, p. 12050.

Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, *M.B.*, 8 août 1981, p. 9928.

Lois coordonnées du 20 février 1980 portant le statut des objecteurs de conscience, *M.B.*, 19 mars 1980, p. 3543.

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, *M.B.*, 22 août 1978, p. 9277.

Loi du 4 mars 1977 complétant la loi du 23 juin 1961 relative au droit de réponse, *M.B.*, 15 mars 1977, p. 3144.

Loi du 13 mars 1973 relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante, p. 15779.

Lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'Etat, *M.B.*, 21 mars 1973, p. 3461.

Loi du 8 avril 1965 instituant le dépôt légal à la Bibliothèque royale de Belgique, *M.B.*, 18 juin 1965, p. 7390.

Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait, *M.B.*, 15 avril 1965, p. 4014.

Loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, *M.B.*, 17 juillet 1964, p. 7812.

Loi du 7 avril 1964 relative à l'effacement des condamnations et à la réhabilitation en matière pénale, *M.B.*, 1^{er} mai 1964, p. 4985.

Loi du 30 décembre 1963 relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel, *M.B.*, 14 janvier 1964, p. 295.

Loi du 30 juin 1961 relative à l'épuration civique, *M.B.*, 1^{er} juillet 1961, p. 5350.

Loi du 23 juin 1961 relative au droit de réponse, *M.B.*, 8 juillet 1961, p. 5573.

Loi du 24 juin 1955 relative aux archives, *M.B.*, 12 août 1955, p. 499.

Loi du 8 février 1954 modifiant la loi du 25 avril 1986 sur la réhabilitation en matière pénale, *M.B.*, 18 février 1954, p. 1118.

Lois coordonnées du 19 juin 1947 des 3 août 1919-27 mai 1947 assurant aux Belges mobilisés la réintégration dans leurs fonctions et accordant aux invalides de guerre, anciens combattants, membres de la Résistance, prisonniers politiques, veuves et orphelins de de guerre, déportés,

réfractaires au travail et autres victimes des guerres 1914-1918 et 1940-1945 un droit de priorité pour l'accès aux emplois publics, *M.B.*, 5 juillet 1947, p. 6542.

Loi du 18 octobre 1945 relative à l'amnistie fiscale, *M.B.*, 28 octobre 1945.

Loi du 4 août 1914 d'amnistie aux déserteurs, *M.B.*, 5 août 1914.

Loi du 25 avril 1896 sur la réhabilitation en matière pénale, *M.B.*, 29 avril 1896.

Loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale, *M.B.*, 25 avril 1878, p. 1265. Loi du 30 mai 1961 modifiant la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale et complétant l'article 32 de la loi du 11 juin 1874 sur les assurances, *M.B.*, 10 juin 1961, p. 4864.

Loi du 17 avril 1878 contenant le Titre préliminaire du Code de procédure pénale, *M.B.*, 24 avril 1878, p. 1265.

Déclaration de révision de la Constitution du 25 avril 2014, *M.B.*, 28 avril 2014 (2^{ème} éd.), p. 35184.

Déclaration de révision de la Constitution du 7 mai 2010, *M.B.*, 7 mai 2010 (2^{ème} éd.), p. 25762.

Déclaration de révision de la Constitution du 1^{er} mai 2007, *M.B.*, 2 mai 2007 (2^{ème} éd.), p. 23269.

Déclaration de révision de la Constitution du 9 avril 2003, *M.B.*, 10 avril 2003 (2^{ème} éd.), p. 18319.

Déclaration de révision de la Constitution du 4 mai 1999, *M.B.*, 5 mai 1999, p. 15368.

Déclaration de révision de la Constitution du 12 avril 1995, *M.B.*, 12 avril 1995, p. 9251.

Déclaration de révision de la Constitution du 17 octobre 1991, *M.B.*, 18 octobre 1991, p. 23410.

Déclaration de révision de la Constitution du 8 novembre 1987, *M.B.*, 9 novembre 1987, p. 16424.

Déclaration de révision de la Constitution du 5 octobre 1981, *M.B.*, 6 octobre 1981, p. 12402.

Déclaration de révision de la Constitution du 14 novembre 1978, *M.B.*, 15 novembre 1978, p. 13998.

Arrêté-loi du 25 février 1947 modifiant l'article 3 de la loi du 25 avril 1946 sur la réhabilitation en matière pénale, *M.B.*, 3 mars 1947.

Décret de la Communauté flamande du 27 mars 2009 relatif à la radiodiffusion et à la télévision, *M.B.*, 30 avril 2009, p. 34509.

Décret de la Communauté flamande du 26 mars 2004 relatif à la publicité de l'administration, *M.B.*, 1^{er} juillet 2004, p. 53378.

Décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif à la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, *M.B.*, 11 juin 1991, p. 12876.

Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 églant les conditions de reconnaissance et de subventionnement d'une instance d'autorégulation de la déontologie journalistique, *M.B.*, 10 septembre 2009, p. 61629.

Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels, *M.B.*, 24 juillet 2009, p. 50607.

Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire, *M.B.*, 13 mai 2004, p. 38424.

Décret de la Communauté française du 27 février 2003 sur les services de médias audiovisuels, *M.B.*, 17 avril 2003, p. 19637.

Décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), *M.B.*, 28 août 1997, p. 22018.

Décret de la Communauté française du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, *M.B.*, 31 décembre 1994, p. 32774, *erratum*, *M.B.*, 21 mars 1995, p. 6319.

Décret de la Région wallonne du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes, *M.B.*, 20 mars 2001, p. 8719.

Décret de la Région wallonne du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration, *M.B.*, 28 juin 1995, p. 18372.

Décret de la Communauté germanophone du 25 mars 2013 réglant les conditions de reconnaissance et de subventionnement d'une instance d'autorégulation de la déontologie journalistique, *M.B.*, 7 mai 2013, p. 26649.

Décret de la Communauté germanophone du 16 octobre 1995 relatif à la publicité des documents administratifs, *M.B.*, 29 décembre 1995, p. 34989.

Décret de la Commission communautaire française du 11 juillet 1996 relatif à la publicité de l'administration, *M.B.*, 27 août 1996, p. 22702.

Ordonnance de la Région du Bruxelles-Capitale du 30 mars 1995 relative à la publicité de l'administration, *M.B.*, 23 juin 1995, p. 18049.

Ordonnance de la Commission communautaire commune du 26 juin 1997 relative à la publication de l'administration, *M.B.*, 20 septembre 1997, p. 24510.

b) Normes à valeur réglementaire

Arrêté royal du 3 août 2016 portant modification de diverses dispositions en matière disciplinaire relatives aux agents de l'Etat, *M.B.*, 24 août 2016, p. 56762.

Arrêté royal du 24 mai 2011 modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1997 relatif à la publication des arrêts et ordonnances de non-admission du Conseil d'Etat, *M.B.*, 15 juin 2011, p. 34650.

Arrêté royal du 18 août 2010 portant exécution des articles 5 et 6 de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives, *M.B.*, 23 septembre 2010, p. 58722.

Arrêté royal du 18 août 2010 portant exécution des articles 1^{er}, 5 et 6bis de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives, *M.B.*, 23 septembre 2010, p. 58712.

Arrêté royal du 13 février 2001 portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, *M.B.*, 13 mars 2001, p. 7839.

Arrêté royal du 7 juillet 1997 relatif à la publication des arrêts et des ordonnances de non-admission du Conseil d'Etat, *M.B.*, 8 août 1997, p. 20239.

Arrêté royal du 24 juin 1993 de grâce collective, *M.B.*, 30 juin 1993, p. 15678.

Arrêté royal du 19 juin 1991 de grâce collective, *M.B.*, 16 juillet 1991, p. 15819.

Arrêté royal du 7 septembre 1990 de grâce collective, *M.B.*, 8 septembre 1990, p. 17218.

Arrêté royal du 21 novembre 1988 de grâce collective, *M.B.*, 29 novembre 1988, p. 16474.

Arrêté royal du 18 novembre 1985 accordant la grâce collective, *M.B.*, 14 décembre 1985, p. 18357.

Arrêté royal du 21 septembre 1984 de grâce collective, *M.B.*, 29 septembre 1984, p. 13291.

Arrêté royal du le 27 juin 1980 de grâce collective, *M.B.*, 28 juin 1980, p. 7929.

Arrêté royal du 12 avril 1965 instituant des documents et signes d'identification à l'usage des journalistes professionnels et des entreprises de presse, *M.B.*, 21 mai 1965, p. 6137.

Arrêté royal du 12 avril 1965 instituant des documents et insignes d'identification à l'usage des membres de la presse périodique d'information spécialisée, *M.B.*, 21 mai 1965, p. 6139.

Arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat, *M.B.*, 8 octobre 1937, p. 6074.

Arrêté royal n° 300 du 30 mars 1936 portant modification de diverses dispositions sur la procédure en matière civile et commerciale, *M.B.*, 7 avril 1936, p. 2330.

Arrêté royal du 15 mai 1985 de grâce collective, *M.B.*, 18 mai 1985, p. 7323.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 janvier 2013 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 juin 2004 désignant les événements d'intérêt majeur et fixant les modalités de leur accès par le public de la Communauté française à l'aide d'un service de radiodiffusion télévisuelle à accès libre, *M.B.*, 19 mars 2013, p. 16401.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 décembre 2010 portant approbation du règlement du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel sur la diffusion de brefs extraits d'événements public, *M.B.*, 4 février 2011, p. 9388.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels, *M.B.*, 24 juillet 2009, p. 50609.

Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 juin 2004 fixant la liste d'événements d'intérêt majeur et leurs modalités de diffusion, *M.B.*, 6 septembre 2004, p. 65247.

c) Travaux parlementaires, avis de la section de législation du Conseil d'Etat

Proposition du 19 juillet 2017 de révision de l'article 149 de la Constitution en ce qui concerne la publicité des jugements et des arrêts, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2016-2017, n° 2628/001.

Proposition de loi du 8 mars 2023 portant le livre 6 « La responsabilité extracontractuelle » du Code civil, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2022-2023, n° 3213.

Proposition de loi du 17 mai 2022 modifiant la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, en ce qui concerne le traitement de données à caractère personnel effectué à des fins de journalisme, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2021-2022, n° 2694.

Proposition de loi du 14 février 2022 modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances en vue d'étendre le droit à l'oubli, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2021-2022, n° 2505/001.

Proposition de loi du 6 février 2019 modifiant la loi du 4 avril relative aux assurances qui instaure un droit à l'oubli pour certaines assurances, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2018-2019, n° 3524/001.

Proposition du 24 janvier 2019 modifiant le Code judiciaire et le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne la publication des jugements et des arrêts, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2017-2018, n° 3489/001.

Proposition de loi du 14 septembre 2018 relative aux assurances solde restant dû et établissant un "droit à l'oubli" pour les personnes souffrant ou ayant souffert de pathologies cancéreuses et d'autres pathologies, notamment chroniques, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2017-2018, n° 3272/001.

Projet de loi du 11 juin 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2017-2018, n° 3126/001.

Projet de déclaration de révision de la Constitution du 22 avril 2014, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2013-2014, n° 3567/001.

Projet de loi spéciale portant modification de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, en vue de garantir une présence équilibrée des deux sexes parmi les membres de cette Cour, rapport du 27 février 2014 fait au nom de la Commission de révision de la Constitution et de la réforme des institutions par M. Van Grootenbrulle et Mme Van Vaerenbergh, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2013-2014, n° 3346/003.

Proposition de loi du 15 juillet 2003 visant à accorder aux journalistes le droit au secret de leurs sources d'information, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. extr., 2003, n° 0111.

Proposition de loi du 25 juin 2003 relative à la protection des sources d'information du journaliste, commentaire des articles, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. extr., 2003, n° 0024.

Proposition de loi du 28 octobre 2002 relative à la protection des sources d'information du journaliste, commentaire des articles, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord. 2002-2003, n° 0024.

Projet de loi transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord. 1997-1998, séance du 20 mai 1998, n° 1566.

Proposition de loi du 27 février 1992 protégeant la vie privée des inculpés, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. extr., 1991-1992, n° 245.

Projet de loi relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, rapport fait au nom de la Commission de la justice par M. Vandenberghe, *Doc. parl.* Sén., sess. extr., 1991-1992, n° 445.

Projet de loi du 6 mai 1991 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1990-1991, n° 1610.

Projet de loi du 22 novembre 1989 portant des dispositions fiscales, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1989-1990, n° 801.

Proposition de loi du 16 juin 1989 protégeant la vie privée de l'individu à l'égard des banques de données, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1988-1989, n° 734.

Proposition de loi du 20 mars 1986 tendant à protéger la vie privée des inculpés, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1985-1986, n° 204.

Proposition de loi du 3 février 1986 relative à l'informatique et à la protection de la vie privée, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1985-1986, n° 274.

Proposition de loi du 18 décembre 1985 relative à la protection de la vie privée des inculpés, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1985-1986, n° 81.

Projet de loi du 17 juillet 1985 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements automatisés de données à caractère personnel, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1984-1985, n° 1330.

Projet de loi du 30 mai 1985 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des écoutes et des prises de vues, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1984-1985, n° 1227.

Proposition de loi du 1^{er} février 1985 de loi tendant à protéger la vie privée des inculpés, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1984-1985, n° 816.

Proposition de loi du 31 janvier 1985 relative à la protection de la vie privée des inculpés, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1984-1985, n° 1123.

Projet de loi du 10 novembre 1983 relatif à la protection de certains aspects de la vie privée, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1983-1984, n° 778.

Projet de loi relatif aux effets des arrêts d'annulation rendus par la Cour d'arbitrage sur les décisions judiciaires rendues en matière pénale, rapport complémentaire du 13 février 1985 fait au nom de la Commission de révision de la Constitution et de la réforme des institutions par M. Lallemand, *Doc. parl.*, Sénat, sess. ord., 1983-1984, n° 579/3.

Proposition de loi du 23 février 1983 étendant le champ d'application de la loi du 7 avril 1964 relative à l'effacement des condamnations, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1982-1983, n° 434/1.

Proposition de loi du 30 mars 1982 relative à l'informatique et à la protection de la vie privée, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1981-1982, n° 232.

Proposition de loi du 26 mai 1982 relative à la création et à l'utilisation de banques de données par les organismes publics, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1981-1982, n° 298.

Projet de loi du 8 avril 1976 relatif à la protection de certains aspects de la vie privée, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1975-1976, n° 846.

Proposition de loi du 19 juillet 1971 relative à la protection de la vie privée et de la personnalité, *Doc. parl.*, Sén., sess. ord. 1970-1971, n° 706.

Projet de loi relatif à l'effacement des condamnations et à la réhabilitation en matière pénale, rapport du 27 février 1964 fait au nom de la Commission de la Justice par M. Terwagne, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1963-1964, n° 576/4.

Proposition de résolution du 13 juillet 2012 visant à garantir le droit à la vie privée virtuelle et à instaurer un droit à l'oubli numérique, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2011-2012, n° 2360/001.

Proposition de résolution du 27 janvier 2011 sur le droit à l'oubli numérique, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2010-2011, n° 1131/001.

Proposition de résolution du 25 mars 2010 sur le droit à l'oubli numérique, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 2009-2010, n° 2509/001.

Proposition de résolution du 3 mars 1982 concernant le respect de la vie privée et l'utilisation de l'informatique, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1981-1982, n° 181/1.

Proposition de résolution du 20 mai 1981 concernant le respect de la vie privée et l'utilisation de l'informatique, *Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1980-1981, n° 853.

Avis 63.192/2 du 19 avril 2018 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un avant-projet de loi 'relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel'.

Avis 35.989/2 et 25.990/2 du 5 novembre 2003 de la section de législation du Conseil d'Etat sur une proposition de loi « relative à la protection des sources d'information du journaliste » (*Doc. parl.*, Ch. repr., sess. extr. 2003, n° 0024/001) et sur une proposition de loi « visant à accorder aux journalistes le droit au secret de leurs sources d'information » (*Doc. parl.*, Ch. repr., sess. extr. 2003, n° 0111/001).

Avis 30.088 du 21 juin 2000 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi du 8 août 1997 relative au Casier judiciaire central.

Avis 26.198 du 2 février 1998 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un avant-projet de loi transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Avis 24.943 du 22 janvier 1997 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un projet d'arrêté royal autorisant l'accès de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées aux informations du Registre national des personnes physiques.

Avis 24.942 du 28 octobre 1996 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un projet d'arrêté royal autorisation l'accès du Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelles des personnes handicapées au Registre national des personnes physiques.

Avis 24.522 du 11 décembre 1995 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 avril 1990 autorisant certaines autorités du Ministère de la Justice à accéder au Registre national des personnes physiques.

Avis 23.730 du 10 mai 1995 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un projet d'arrêté royal autorisation la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux à accéder au Registre national des personnes physiques.

Avis 17.910 du 24 juin 1987 de la section de législation du Conseil d'Etat sur une proposition de loi garantissant aux collaborateurs professionnels de la presse cités à comparaître le droit de taire leurs sources (*Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1986-1987, n° 786/2).

Avis 17.166 du 14 janvier 1987 de la section de législation du Conseil d'Etat sur une proposition de loi relative à l'informatique et à la protection de la vie privée (*Doc. parl.*, Ch. repr., sess. ord., 1985-1986, n° 274/2).

Avis 8046 du 11 décembre 1962 de la section de législation du Conseil d'Etat sur un projet de loi relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel (*Doc. parl.*, Sén., sess. ord., 1962-1963, n° 167).

Avant-projet de loi portant insertion des dispositions relatives à la responsabilité extracontractuelle dans le nouveau Code civil, rédigé par la Commission de réforme du droit de la responsabilité instituée par l'arrêté ministériel du 30 septembre 2017, version du 6 août 2018.

Exposé des motifs de l'avant-projet de loi portant insertion des dispositions relatives à la responsabilité extracontractuelle dans le nouveau Code civil rédigé par la Commission de réforme du droit de la responsabilité instituée par l'arrêté ministériel du 30 septembre 2017, version du 22 août 2018.

d) Circulaires

Circulaire ministérielle du 30 novembre 2016 relative à la coopération avec la Cour pénale internationale et les Tribunaux pénaux internationaux, *M.B.*, 12 décembre 2016, p. 82028.

Circulaire n° 204 du 10 juin 2013 concernant les extraits de casier judiciaire, *M.B.*, 10 juin 2013, p. 36323.

Circulaire n° 95 du 2 février 2007 concernant les extraits de casier judiciaire, *M.B.*, 9 février 2007, p. 6726.

Circulaire du 3 avril 2003 complémentaire à la circulaire du 1er juillet 2002 portant modification et coordination de la circulaire du 6 juin 1962 portant instructions générales relatives aux certificats de bonnes conduite, vie et mœurs, *M.B.*, 15 avril 2003, p. 19019.

Circulaire du 1^{er} juillet 2002 portant modification et coordination de la circulaire du 6 juin 1962 portant instructions générales relatives aux certificats de bonnes conduite, vie et mœurs, *M.B.*, 6 juillet 2002, p. 30493.

Circulaire interministérielle du 10 décembre 1998 sur l'incidence de la convention de Schengen en matière de contrôle frontalier et de coopération policière et judiciaire, *M.B.*, 29 janvier 1999, p. 2714.

Circulaire ministérielle du 16 juin 1998 relative à l'extradition, *M.B.*, 2 mars 1999, p. 6174.

Circulaire ministérielle du 24 avril 1995 relative à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les états parties à la convention d'application de l'accord de Schengen du 19 juin 1990, *M.B.*, 2 juin 1995, p. 15762.

e) Organes déontologiques et autorités de protection de la vie privée

Commission de protection de la vie privée, avis n° 33/2018 du 11 avril 2018 sur l'avant-projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (CO-A-2018-026).

Commission de la protection de la vie privée, recommandation n° 03/2012 du 8 février 2012 relative aux banques de données de jugement et/ou d'arrêts accessibles à des tiers gratuitement ou contre paiement (CO-AR-2011-003).

Commission de la protection de la vie privée, avis n° 75/2017 du 13 décembre 2017 sur plainte dirigée à l'encontre d'un moteur de recherche quant aux modalités d'exercice et à la portée géographique du déréférencement d'URL (CO-A-2017-088).

Commission de la protection de la vie privée, avis n° 09/2005 du 15 juin 2005 sur un encadrement des listes noires.

Commission de la protection de la vie privée, avis n° 28/2000 du 14 septembre 2000 relatif à l'information des victimes lors de 'sorties' de détenus condamnés.

Commission de la protection de la vie privée, avis n° 22/2000 du 28 juin 2000 relatif au traitement de données personnelles par certaines sociétés de renseignement commercial à partir des informations inscrites au rôle général des Cours et Tribunaux du travail.

Commission de la protection de la vie privée, avis n° 42/97 du 23 décembre 1997 de la Commission de la protection de la vie privée sur la diffusion des décisions juridictionnelles par le recours aux technologies de l'information et de la communication.

Commission de la protection de la vie privée, avis n° 09/95 du 5 avril 1995 relatif à l'application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel par les médias.

Conseil de déontologie journalistique, code de déontologie journalistique, adopté le 16 octobre 2013, Les carnets de la déontologie journalistique n° 5, 2^{ème} éd., septembre 2017.

Conseil de déontologie journalistique, recommandation relative à l'obligation de rectification, adoptée le 21 juin 2017, Les carnets de la déontologie, n° 10, 16 p.

Conseil de déontologie journalistique, 11 mai 2016, plainte 16-06, *P. Giet c. RTBF (radio, TV, internet)*

Conseil de déontologie journalistique, 11 mai 2016, plainte 16-07, *P. Giet c. M. Ka, La Dernière Heure.*

Conseil de déontologie journalistique, 13 avril 2016, plainte 16-17, *Divers c. V. Herregat et NordPresse.*

CSA, Collège d'avis, avis n° 04/2009 relatif à la mise à disposition du public d'archives audiovisuelles liées à l'actualité (droit à l'image / droit à l'oubli / droit à l'information), disponible à l'adresse suivante, www.csa.be.

Raad voor de Journalistiek, richtlijn over identificatie in een gerechtelijke context, 15 avril 2010.

Raad voor de Journalistiek, 8 septembre 2011, *Freddy Horion c. Het Nieuwsblad et Cédric Lagast, Geert Neyt et Steven De Bock.*

Raad voor de Journalistiek, 8 septembre 2011, *Freddy Horion c. Het Laatste Nieuws, Karen Sleurs et Edwin Verhoeven.*

2) Législation et textes non contraignants étrangers⁵

a) France

Loi fr. n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, *J.O.R.F.*, 21 juin 2018.

Décret n° 2017-173 du 13 février 2017 précisant les modalités d'information des candidats à l'assurance-emprunteur lorsqu'ils présentent du fait de leur état de santé ou de leur handicap un risque aggravé, *J.O.R.F.*, 14 février 2017.

Loi fr. n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, *J.O.R.F.*, 28 janvier 2017.

Loi fr. n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique *J.O.R.F.*, 8 octobre 2016.

Loi fr. n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, *J.O.R.F.*, 27 janvier 2016.

Loi fr. n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, *J.O.R.F.*, 24 février 2005 p. 3128.

Décret n° 2002-1064 du 7 août 2002 relatif au service public de la diffusion du droit par l'internet, *J.O.R.F.*, 9 août 2002, p. 13655.

Loi fr. n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, *J.O.R.F.*, 23 mai 2001 p. 8175.

⁵ Les textes sont premièrement classés par type et/ou instance, et deuxièmement, par ordre chronologique inversé.

Loi fr. n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, *J.O.R.F.*, 30 janvier 2001, p. 1590.

Loi fr. n° 2000-644 du 10 juillet 2000 instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, *J.O.R.F.*, 11 juillet 2000, p. 10483.

Loi fr. n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, *J.O.R.F.*, 13 avril 2000, p. 5646.

Loi fr. n° 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », *J.O.R.F.*, 20 octobre 1999, p. 15647.

Décret n° 96-481 du 31 mai 1996 relatif au service public des bases de données juridiques, *J.O.R.F.*, 4 juin 1996, p. 8216.

Loi fr. n° 94-488 du 11 juin 1994 relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie (*J.O.R.F.*, 14 juin 1994 p. 8567).

Loi fr. n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout propos raciste, antisémite ou xénophobe, *J.O.R.F.*, 14 juillet 1990.

Loi fr. n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, *J.O.R.F.*, 7 janvier 1978, p. 227.

Loi fr. n° 72-626 du 5 juillet 1972 instituant un juge de l'exécution et relative à la réforme de la procédure civile, *J.O.R.F.*, 9 juillet 1972, p. 7181.

Loi fr. n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, *J.O.R.F.*, 2 juillet 1972 p. 6803.

Loi fr. n° 77-643 du 17 juillet 1970 tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens, *J.O.R.F.*, 19 juillet 1970, p. 6751.

Loi fr. n° 68-697 du 31 juillet 1968 portant amnistie, *J.O.R.F.*, 2 août 1968.

Loi fr. n° 66-409 du 18 juin 1966 portant amnistie, *J.O.R.F.*, 23 juin 1966.

Loi fr. n° 66-396 du 17 juin 1966 portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie, *J.O.R.F.*, 18 juin 1966.

Loi fr. n° 64-1269 du 23 décembre 1964 portant amnistie et autorisant la dispense de certaines incapacités et déchéances, *J.O.R.F.*, 24 décembre 1964.

Loi fr. n° 53-682 du 6 août 1953 portant amnistie, *J.O.R.F.*, 7 août 1953.

Loi fr. n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie, *J.O.R.F.*, 17 août 1947.

Ordonnance fr. n°45-1791 du 13 août 1945 concernant le casier judiciaire et la réhabilitation, *J.O.R.F.*, 14 août 1945, p. 5026.

Loi fr. du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit, *J.O.R.F.*, 7 août 1899, p. 5331.

Loi fr. du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, *J.O.R.F.*, 30 juillet 1881, p. 4201.

Arrêté du 9 octobre 2002 relatif au site internet de Légifrance, *J.O.R.F.*, 11 octobre 2002, p. 16801.

Projet de réforme de la responsabilité civile, présenté le 13 mars 2017 par Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice, suite à la consultation publique menée d'avril à juillet 2016, disponible à l'adresse suivante, http://www.justice.gouv.fr/publication/Projet_de_reforme_de_la_responsabilite_civile_13032017.pdf.

Assemblée nationale fr., Rapport d'information du 18 novembre 2008 fait au nom de la mission d'information sur les questions mémorielles, disponible sur le site suivant, www.assemblee-nationale.fr.

Mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice, *L'open data des décisions de justice*, rapport à Madame la garde des Sceaux, ministre de la Justice, novembre 2017.

CSA fr., décision du 12 juillet 2017 publiée le 11 septembre 2017 relative au reportage « Double meurtre en Picardie : la vengeance des deux ex-femmes » (W9).

CSA fr., décision du 21 juin 2017 publiée le 31 juillet 2017 relative au reportage « Le tueur sonne toujours deux fois » (RMC Découverte).

CSA fr., décision du 5 octobre 2016 publiée le 28 novembre 2016 relative à l'émission « Faites entrer l'accusé » (France 2) diffusée le 28 février 2016.

CSA fr., décision du 2 décembre 2015 publiée le 21 décembre 2015 relative à l'émission « Enquêtes criminelles » (W9).

CSA fr., décision du 22 janvier 2013 publiée le 12 février 2013, « Émissions relatives aux affaires judiciaires : le Conseil adresse des préconisations ».

CSA fr., décision du 9 octobre 2012 publiée le 7 novembre 2012, « Émission Faites entrer l'accusé du 13 mai 2012 : intervention auprès de France 2 ».

CSA fr., décision du 7 janvier 2010 publiée le 15 mars 2010, « Émission Faites entrer l'accusé : intervention auprès de France 2 ».

CSA fr., décision du 25 juillet 2006 publiée le 19 septembre 2006 relative à l'émission « Faites entrer l'accusé », lettres à France 2 et à Me Henri de Beauregard.

CNIL, délibération n° 2017-299 du 30 novembre 2017 portant avis sur un projet de loi d'adaptation au droit de l'Union européenne de la loi n°78-17 du janvier 1978.

CNIL, *Rapport d'activités 2013*, p. 16, disponible à l'adresse suivante, www.cnil.fr.

CNIL, 19 janvier 2006, Bilan de l'application de la recommandation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 29 novembre 2001 sur la diffusion de données personnelles sur Internet par les banques de données de jurisprudence : pour un encadrement législatif renforçant la protection des données à caractère personnel en matière de diffusion de décisions de justice.

CNIL, délibération n° 01-057 du 29 novembre 2001 portant recommandation sur la diffusion des données personnelles sur internet par les banques de données de jurisprudence.

CNIL, *Droit au déréférencement. Les critères communs utilisés pour l'examen des plaintes*, www.cnil.fr.

b) Autres

Grand-duché de Luxembourg

Loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias, *Mémorial*, A – N° 85, 8 juin 2004, p. 1202.

Commission Nationale d'Ethique, avis 28 relatif au droit à l'oubli, mars 2018, disponible à l'adresse suivante, www.cne.lu.

Allemagne

Gesetz über eine Volks-, Berufs-, Wohnungs-, und Arbeitsstättenzählung, *Bundesgesetzblatt*, 1982, I, p. 369.

Espagne

Loi organique 19/2003 du 23 décembre 2003, *B.O.E.* n° 309, 26 décembre 2003, p. 46025.

Loi organique 6/1985 du 1^{er} juillet 1985 relative au pouvoir juridictionnel, *B.O.E.*, n° 157, 2 juillet 1985, p. 20632.

Suisse

Directives relatives à la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste, dernièrement révisées le 1^{er} juillet 2017.

Directives relatives à la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste, dernièrement révisées le 7 juillet 2005.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 36/2018, *Privatsphäre, Menschenwürde*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 39/2017 du 20 novembre 2017, *Wahrheitspflicht, Unterschlagen wichtiger Informationen, Privatsphäre, Opferschutz, Menschenwürde*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 36/2017 du 20 octobre 2017, *Identifizierung*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 10/2015 du 23 avril 2015, *Wahrheitspflicht, Quellenbearbeitung, Anhörung bei schweren Vorwürfen, Sperrfristen, Unschuldsvermutung, Recht auf Vergessen*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 43/2013 du 21 août 2013, *Identifizierung, Privatsphäre*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 41/2013, *Wahrheits- und Berichtigungspflicht, Entstellung von Informationen, Anhörung bei schweren Vorwürfen, Sachlich nicht gerechtfertigte Anschuldigungen, Unschuldsvermutung, « Recht auf Vergessen »*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 25/2013 du 8 mai 2013, *Wahrheit, Entstellung von Informationen, Anhörung bei schweren Vorwürfen, Sachlich nicht gerechtfertigte Anschuldigungen, Unschuldsvermutung, « Recht auf Vergessen »*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 61/2012 du 13 septembre 2012, *Wahrheit, Anhörung bei schweren Vorwürfen, Identifizierung, Unschuldsvermutung, « Recht auf Vergessen »*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 52/2011 du 23 novembre 2011, *commentaires anonymes en ligne*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 29/2011 du 11 mai 2011, *rectification, droit de réponse, anonymat a posteriori dans les médias en ligne et les archives numériques*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 5/2009 du 15 janvier 2009, *Recht auf Vergessen, Anhörung bei schweren Vorwürfen*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 22/2008 du 21 mai 2008, *Suicide d'un prêtre, traitement des affaires de prêtres pédophiles, droit à l'oubli*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 56/2007 du 14 décembre 2007, *Unterschlagung wichtiger Informationen, Respektierung der Menschenwürde, Namensnennung*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 42/2000 du 2 novembre 2000, *Privatsphäre Prominenter, Entstellung von Tatsachen, Fairness*.

Conseil suisse de la presse, prise de position n° 36/2000 du 18 août 2000, *éthique journalistique sur internet*.

Italie

Testo unico dei doveri del giornalista, approvato dal Cnog nella riunione del 27 gennaio 2016.

C. Divers⁶

Norme ISO 29100 qui concerne les technologies de l'information, les techniques de sécurité et le cadre privé, ISO 29100:2011.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Conseil d'Etat (France) le 21 août 2017, *Google Inc. c. Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)*, C-507/17.

Disposition pratiques d'exécution du règlement de procédure du tribunal, *J.O.U.E.*, 18 juin 2015, L 152/1.

Règlement de procédure du tribunal du 4 mars 2015, *J.O.U.E.*, 23 avril 2015, L 105/1.

Recommandation à l'attention des juridictions nationales, relatives à l'introduction de procédures préjudicielles, 2012/C, *J.O.U.E.*, 6 novembre 2012, C 338/01.

Règlement de procédure de la Cour de justice, version consolidée du 25 septembre 2012.

⁶ Les textes sont premièrement classés par type et/ou instance, et deuxièmement, par ordre chronologique inversé.

Recommandation 2006/952/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 sur la protection des mineurs et de la dignité humaine et sur le droit de réponse en liaison avec la compétitivité de l'industrie européenne des services audiovisuels et d'information en ligne, *J.O.U.E.*, 27 décembre 2006, L 378/72.

Déclaration commune de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission concernant le respect des droits fondamentaux et de la CEDH, faite à Luxembourg le 5 avril 1977, *J.O.C.E.*, 27 avril 1977.

Commission européenne, *It's your data – take control*, Luxembourg, 2018.

Commission européenne, communication du 10 janvier 2017 au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, « Créer une économie européenne sur les données », COM(2017) 9 final.

Commission européenne, Direction générale de la justice, *Take control of your personal data*, Luxembourg, 2012.

Règlement de la Cour européenne des droits de l'homme du 14 novembre 2016.

Comité de gestion Phenix, règles de sélection de la jurisprudence dans la banque de données de jurisprudence externe, *M.B.*, 5 octobre 2007,

Commission de modernisation de l'ordre judiciaire, *Rapport consacré à la question de la publication des décisions judiciaires. La plume, le Pélikan et le nuage*, 30 juin 2014.

Commentaire officiel de l'arrêt du 28 février 2012, disponible sur le site du Conseil constitutionnel français, www.conseil-constitutionnel.fr.

Rapport final, The Advisory Council to Google on the Right to be Forgotten, 6 février 2015, disponible à l'adresse <https://www.google.com/advisorycouncil/>.

II. DOCTRINE⁷

A. Monographies et ouvrages collectifs

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE, *Manuel de droit européen en matière de protection des données*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2014.

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE, *Handbook on European data protection law*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2018.

AGOSTINELLI X., *Le droit à l'information face à la protection civile de la vie privée*, Aix-en-Provence, Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 1994.

AILINCAI M. A. (dir.), *Soft Law et droits fondamentaux. Actes du colloque du 4 et 5 février 2016*, Coll. Publications de l'Institut International des Droits de l'Homme, Paris Pedone, 2017.

ALALUF Q., COPPEE T., KAPITA A., LUTTE I., *Avant-projet de loi portant insertion des dispositions relatives à la responsabilité extracontractuelle dans le nouveau code civil. Commentaires*, 1^{er} mai 2018, disponible sur le site www.droitbelge.be, consulté le 29 juin 2018.

ALBERS M., *Informationelle Selbstbestimmung*, coll. Studium zu Staat, Recht und Verwaltung, Baden-Baden, Nomos, 2005.

ANTONOPOULOS N., *La jurisprudence des organes de la Convention européenne des droits de l'homme*, Leyde, Sythoff, 1967.

APPELS W., *Procedures evaluatie en tucht*, Malines, Wolters Kluwer, 2015.

ARNAUD A.-J., *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, vol. 2, 1993.

BADDELEY A. (trad. S. HOLLARD), *La mémoire humaine. Théorie et pratique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993.

BAILLEUX A., *La compétence universelle au carrefour de la pyramide et du réseau*, Bruxelles, Bruylant, 2005.

BARRELET D., *Droit de la communication*, Berne, Staempfli, 1998.

BECKERS M., *L'autorité et les effets des arrêts de la Cour d'arbitrage*, Bruxelles, Story-Scientia, 1987.

BEELEN A., *Guide pratique du RGPD. Fiches de guidance*, coll. Pratique du droit européen, Bruxelles, Bruylant, 2018.

BEGUEC A., COSTE H., DUPUICH L., PICHARD E., RENOSI C., *Qu'est-ce que l'actualité ?*, mémoire de recherche, école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Lyon, juin 2005.

BELTJENS G., *Encyclopédie du droit criminel belge*, t^o II, Paris, A Maresq, 1903.

BENSAÏD D., *Qui est le juge ?*, Paris Fayard, 1998.

BENSOUSSAN A. (dir.), *La protection des données personnelles de A à Z*, coll. Lexing – Technologies avancées & Droit, Bruxelles, Bruylant, 2017.

⁷ L'ensemble des références sont classées par ordre alphabétique.

- BENSOUSSAN A., BENSOUSSAN J., *Le droit des robots*, coll. Lexing – Technologies avancées & Droit, Bruxelles, Larcier, 2015.
- BENSOUSSAN A., *Code informatique, fichiers et libertés*, coll. Lexing – Technologies avancées & Droit, Bruxelles, Bruylant, 2014.
- BENSOUSSAN G., *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et une nuits, 1998.
- BERENBOOM A., *Le nouveau droit d'auteur et les droit voisins*, 4^{ème} éd., coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2008.
- BERGSON H., *L'énergie spirituelle*, Paris, Félix Alcan, 1919.
- BERGSON H., *La pensée et le mouvant, essais et conférences*, coll. Quadrige, Paris, PUF, 1938.
- BERGSON H., *Matière et mémoire*, Paris, PUF, 1896.
- BERTOUILLE A., KOEKELBERG F., *Le régime disciplinaire du personnel communal, du personnel des C.P.A.S. et des membres services de la police locale*, Heule, UGA, 2002.
- BIENENSTOCK M. (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014.
- BIGOT-PREAMENEU, *Exposé des motifs*, Loqué, t^o VIII.
- BODARD K., *Aansprakelijkheid op internet*, Coll. Praktijkboek Recht en Internet, Bruges, Vanden Broele, 2011.
- BODSON P.-L., *Manuel de droit pénal*, Faculté de droit, d'économie, et de sciences sociales de Liège, 1986.
- BOISSON DE CHAZOURNES L., QUEGUINER J.-F., VILLALPANDO S. (dir.), *Crimes de l'histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice*, coll. de droit international, Bruylant – Editions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- BOIZARD M., BLANDIN A., CORGAS-BERNARD C., DEDESSUS LE MOUSTIER G., GAMBS S., *et al.*, *Le droit à l'oubli*, recherche réalisée avec le soutien de la mission de recherche Droit et Justice, février 2015.
- BORGES J. L., *Fictions*, Paris, Gallimard, 1974.
- BOUTLEROFF O., *Le droit à être oublié ou le droit à être informé. L'équilibre entre la protection des données personnelles et [la] liberté de l'information*, mémoire rendu dans le cadre du mastère spécialisé Informatique et Libertés, 2014-2015.
- BOUZAT P., RINATEL G., *Traité de droit pénal et de criminologie*, 2^{ème} éd., Paris, Dalloz, 1963.
- BRECKENRIDGE A. C., *The Right to Privacy*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1970.
- BROOK P., ESTIENNE M.-H., « *L'homme qui* » suivi de « *Je suis un phénomène* », Arles, Actes-Sud, 1998.
- BRUN P., *Reponsabilité civile extracontractuelle*, 4^{ème} éd., Paris, LexisNexis, 2016.
- BURGORGUE-LARSEN L., LEVADE E., PICOD F. (dir.), *Traité établissant une Constitution pour l'Europe – Partie II : La Charte des droits fondamentaux de l'Union – Commentaire article par article*, Bruxelles, Bruylant, 2005.
- CARDOSO G., *The Media in the Network Society: Browsing, News, Filters and Citizenship*, Lisbonne, CIES – Centre for Research and Studies in Sociology, 2006.

- CARNEROLI S., *Droit à l'oubli. Du devoir de mémoire au droit à l'oubli*, coll. Création Information Communication pratique, Bruxelles, Larcier, 2016.
- CASTETS-RENARD C. (dir.), *Quelle protection des données personnelles en Europe ?*, coll. Europe(s), Bruxelles, Larcier, 2015.
- CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1999.
- CHEMILLIER-GENDREAU M., *Droit international 3*, Paris, Pedone, 1987/1988.
- CHOME P., KLEES A., LORENT A., *Droit pénal et procédure pénale*, Bruxelles, Kluwer, 2001.
- CLOSSET-MARCHAL G., VAN DROOGHENBROECK J.-F., *Les voies de recours en droit judiciaire privé*, Bruxelles, Bruylant, 2009.
- COLLIARD C.-A., *Le préjudice dans la responsabilité administrative*, Paris, Dalloz, 1938.
- COMPAGNION B. (dir.), *La prescription*, coll. du Jeune Barreau de Mons, Limal, Anthemis, 2011.
- Conseil d'Etat fr., *Le numérique et les droits fondamentaux. Etude annuelle 2014*, rapport adopté par l'assemblée général du Conseil d'Etat le 17 juillet 2014, Paris, La documentation française, 2014.
- CONSTANT J., *Précis de droit pénal*, 6^{ème} éd., Liège, 1975.
- CONSTANT J., *Traité élémentaire de droit pénal*, Liège, Imprimeries nationales, 1975.
- CORNU G., *Vocabulaire juridique*, 11^{ème} éd., Paris, PUF, 2016.
- CORNU G., *Vocabulaire juridique*, 12^{ème} éd., Paris, PUF, 2018.
- CORVILAIN P. (coord.), *Le droit disciplinaire des ordres juridiques*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2004.
- COUDRAY L., *La protection des données personnelles dans l'Union européenne. Naissance et consécration d'un droit fondamental*, Saarbrücken, Editions universitaires européennes, 2010.
- CRESP M., *Le temps juridique en droit privé. Essai d'une théorie générale*, thèse Université Montesquieu – Bordeaux IV, 2010, disponible à l'adresse suivante, <http://cerfap.u-bordeaux4.fr/sites/cerfap/IMG/pdf/These-2.pdf>.
- Cyberlex (L'association du droit et des nouvelles technologies), *Contribution dans le cadre des travaux sur le droit à l'oubli numérique. « L'oubli numérique est-il de droit face à une mémoire numérique illimitée ? »*, 25 mai 2010, disponible sur le site www.cyberlex.org.
- DABIN J., *Le droit subjectif*, Paris, Dalloz, 1952.
- DAL G.-A. (dir.), *Actualités du droit disciplinaire*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2016.
- DALCQ R.O., *Traité de la responsabilité civile*, t° I, *Les causes de la responsabilité*, 2^e éd., Bruxelles, Larcier, 1967.
- DALCQ R.O., *Traité de la responsabilité civile*, t° II, *Le lien de causalité. Le dommage et sa réparation*, coll. Nouvelles, Bruxelles, Larcier, 1962.
- DANET J., GRUNVALD S., HERZOG-EVANS M., LE GALL Y., *Prescription, amnistie et grâce en France. Rapport final*, Recherche subventionnée par le GIP « Mission Recherche Droit et Justice », rapport final, 2006.
- DE CALLATAÏ D., ESTIENNE N., *La responsabilité civile. Chronique de jurisprudence 1996-2007*, vol. 2, *Le dommage*, coll. Les Dossiers du Journal des tribunaux, Bruxelles, Larcier, 2009.

DE CALLATAÏ M.-H., *Les lois mémorielles. Nécessité ou dérive ?*, mémoire de Master 2, Faculté de droit, UCL, année académique 2013-2014.

DE FRANQUEN A., DUSSOLIER S., *Manuel de droits intellectuels*, Limal, Anthemis, 2015.

DE MAN M., *De verbintenisrechterlijke tijdsbepaling*, coll. Recht en onderneming, Brugge, Die Keure, 2013.

DE PAGE H., DEKKERS R., *Traité élémentaire de droit civil belge*, t° VII, 2^{ème} éd., Bruxelles, Bruylant, 1957.

DE PAGE H., *Traité élémentaire de droit civil belge*, t° I, Bruxelles, Bruylant, 1964.

DE PAGE H., *Traité élémentaire de droit civil belge*, t° II, *Les personnes*, 2^{ème} éd., Bruxelles, Bruylant, 1940, p. 896, n° 951.

DE REY B., *Le droit à la vie privée à l'ère numérique*, coll. Traitement de l'Information, Cachan, Lavoisier, 2012.

DE STREEL A., JACQUEMIN H. (dir.), *L'intelligence artificielle et le droit*, Coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2017.

DE TERWANGNE C., DEGRAVE E., DUSSOLIER S. (dir.), *Droit, normes et libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Poulet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018.

DE VISSCHER F., MICHAUX B., *Précis du droit d'auteur et des droits voisins*, Bruxelles, Bruylant, 2000.

DEBBASCH C., *Droit des médias*, Paris, Dalloz, 1999.

DEBRAY R., *Cours de médiologie générale*, Paris, Editions Gallimard, 1991.

DECHENAUD D. (dir.), *Le droit à l'oubli numérique. Données nominatives - approche comparée*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015.

DELAHAYE T., *Le facteur temps dans le droit des obligations*, t° 1, *La temporalité du contrat*, Bruxelles, Larcier, 2013.

DELAY J., *Les maladies de la mémoire*, Paris, PUF, 1961.

DELMAS-MARTY M., *Le flou du droit. Du Code pénal aux droits de l'homme*, Paris, PUF, 1986.

DELMAS-MARTY M., *Les grands systèmes de politique criminelle*, Thémis, Droit privé, Paris, PUF, 1992.

DELPÉREE F., *Le droit constitutionnel de la Belgique*, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 2000.

DEOM D., *Le statut juridique des entreprises publiques*, Bruxelles, Story-Scientia, 1990.

DERIEUX E., *Droit des médias. Droit français, européen et international*, 5^{ème} éd., Paris, L.G.D.J., 2008.

DERIEUX E., *Le droit des médias*, 5^{ème} éd., coll. Connaissance du droit, Paris, Editions Dalloz, 2013.

DERRIDA J., *Mal d'archive, une impression freudienne*, Paris, Galilée, 1995.

DOCQUIR B., *Le droit à la vie privée*, coll. Droit actuel, Bruxelles, Larcier, 2008.

DOCQUIR B., PUTTEMANS A. (dir.), *Actualités du droit de la vie privée*, coll. UB³, Bruxelles, Bruylant, 2008.

DONNAY L., LEWALLE P., *Manuel de l'exécution des arrêts du Conseil d'Etat*, coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2017.

DOUTRELEPONT C., *Le droit moral de l'auteur et le droit communautaire. Analyse en droit comparé et en droit européen*, collection de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles-Paris, Bruylant-L.G.D.J., 1997.

DRAÏ R., *Freud et Moïse. Psychanalyse, Loi juive et pouvoir*, Paris, Anthropos, 1997.

DREYER E., *Responsabilités civile et pénale des médias. Presse. Télévision. Internet*, coll. Droit & Professionnels, 3^{ème} éd., Paris, LexisNexis, 2012.

DREIFUSS-NETTER F., *Les manifestations de volonté abdicatives*, Paris, LGDJ, 1985.

DUBUISSON B., CALLEWAERT V., DE CONINCK B., GATHEM G., *La responsabilité civile. Chronique de jurisprudence 1996-2007*, vol. 1, *Le fait générateur et le lien causal*, coll. Les Dossiers du Journal des tribunaux, Bruxelles, Larcier, 2009.

DUCLERT V., *L'Europe a-t-elle besoin des intellectuels turcs ?*, Paris, Armand Colin, 2010.

DUCOULOMBIER P., *Les conflits de droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'homme*, coll. Publications de l'Institut international des droits de l'homme, Bruxelles, Bruylant, 2011.

DUGAS L., *La mémoire et l'oubli*, Paris, Ernest Flammarion, 1917.

DUSOLLIER S., DE FRANCQUEN A., *Manuel de droits intellectuels*, Limal, Anthemis, 2015.

ELLENBERGER F., *Le mystère de la mémoire. Essai sur l'Intemporel psychologique*, Annemasse, Editions du Mont-Blanc, 1947.

ENGELEBERT J., *La procédure garante de la liberté de l'information*, Limal, Anthemis, 2014.

FAVOREU L., GAÏA P., GHEVONTIAN R., MELIN-SOUCRAMANIAN F., PENA-SOLER A., PFERSMANN O., PINI J., ROUX A., SCOFFONI G., TREMEAU J., *Droit des libertés fondamentales*, coll. Précis, Paris, Dalloz, 2009.

FAVREAU B. (dir.), *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne après le Traité de Lisbonne*, Bruxelles, Bruylant, 2010.

FAWCETT J., *The application of the European Convention of Human Rights*, Oxford, Clarendon Press, 1969.

FEILER L., FORGÓ N., WEIGL M., *The EU Data Protection Regulation (GDPR) : A commentary*, Surrey, Global Law and Business, 2018.

FILLOUX J.-C., *La mémoire*, 9^{ème} éd., coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1967.

FINKIELKRAUT A., *L'ingratitude. Conversation sur notre temps*, Paris, Gallimard, 1999.

FRANCHIMONT M., JACOBS A., MASSET A., *Manuel de procédure pénale*, 4^{ème} édition, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2012.

FRANÇOIS L., *Le cap des tempêtes. Essai de microscopie du droit*, Bruxelles – Paris, Bruylant – LGDJ, 2001.

FRANKLIN B., *Newszak and News Media*, London, Arnold, 1997.

FREUD S., *Gesammelte Werke*, t^o IV.

FREUD S., *Psychopathologie de la vie quotidienne. Application de la psychanalyse à l'interprétation des actes de la vie quotidienne*, Paris, Editions Payot, 1975.

FRUMER P., *La renonciation aux droits et libertés. La Convention européenne des droits de l'homme à l'épreuve de la volonté individuelle*, coll. de droit international, Paris, Bruylant, 2001.

- GARNER B. A. (éd.), *Black's Law Dictionary*, VII edI, West Group St. Paul, Minn., 1999.
- GIBSON J. J., *The ecological approach to visual perception*, Boston, Houghton Mifflin, 1979 (traduit en français sous le nom *Approche écologique de la perception visuelle*, Bellevaux, Editions Dehors, 2014).
- GIDE A., *Journal, 1889-1939*, coll. Bibliothèque de la Périade, Paris, Gallimard, 1970.
- GILLIAUX P., *Droit(s) européen(s) à un procès équitable*, Bruxelles, Bruylant, 2012.
- GOFFAUX P., *Dictionnaire de droit administratif*, 2^{ème} éd., Bruxelles, Bruylant, 2016.
- GONZALES FUSTER G., *The Emergence of Personal Data Protection as a Fundamental Right of the EU*, Cham, Springer, 2014.
- GOSSELIN F., *Droit de la fonction publique*, Waterloo, Kluwer, 2017.
- GRATACAP A., *Théorie de la mémoire*, Montpellier, Boehm & Fils, 1866.
- GROSJEAN A. (dir.), *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015.
- Guide pratique commun du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à l'intention des personnes qui contribuent à la rédaction des textes législatifs de l'Union européenne, version du 7 avril 2015.
- GULDIX E., *De persoonlijkheidsrechten, de persoonlijke levenssfeer en het privéleven in hun onderling verband*, doctoraatsproefschrift, Bruxelles, VUB, 1986.
- GUSDORF G., *Mémoire et personne*, t^o I, *La mémoire concrète*, t^o II, *Dialectique de la mémoire*, Paris, PUF, 1951.
- GUTWIRTH S., LEENES R., DE HERT P. (éd.), *Reforming European Data Protection Law*, Dordrecht, Springer, 2015 .
- HALBWACHS M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1925.
- HALLE M., *Discours politique et Cour européenne des droits de l'homme. Fondements et limites de la liberté d'expression politique dans la jurisprudence de la Cour de Strasbourg*, Bruxelles-Paris, Bruylant-Nemesis, 2009.
- HARTOG F., *Régime d'historicité. Présentisme et expériences de temps*, Paris, Seuil, 2003.
- HAUS J.-J., *Principes généraux du droit pénal belge*, t^o II, 3^{ème} éd., Gand Swinnen, 1879.
- HEINDERYCKX F., *Une introduction aux fondements théorique de l'étude des médias*, Coll. Céfal SUP, Liège, Editions du Céfal, 1999.
- HENNAU C., VERHAEGEN J., *Droit pénal général*, 3^{ème} éd., Bruxelles, Bruylant, 2003.
- HENROTTE J.-F., CASSART A., *Introduction générale aux droits de l'homme numérique. Droit à l'oubli : une réponse à l'hypermnésie numérique*, 56^{ème} Conférence UIA, Dresde, Allemagne, 31 octobre-4 novembre 2012.
- HOCHMANN T., *Law's Holocaust Denial, Genocide Denial and the Law*, Oxford, Oxford University press, 2011.
- HOEBEKE S., *La liberté d'expression. Pour qui, pour quoi, jusqu'où ?*, Limal, Anthemis, 2015.
- HOEBEKE S., MOUFFE B., *Le droit de la presse. Presse écrite. Presse audiovisuelle. Presse électronique*, 3^{ème} éd., Limal, Anthemis, 2012.

- HUGENHOLTZ, J. J. C. KABEL, (eds), *Information Law Towards the 21st Century*, Deventer, Boston, Kluwer, 1992, p. 171.
- HUYTTENS E., *Discussions du Congrès national de Belgique 1830-1831*, t° IV, Bruxelles, Walhen, 1844.
- HUYTTENS E., *Discussions du Congrès national de Belgique 1830-1831*, t° I, Bruxelles, Walhen, 1844.
- ISGOUR M., SCHMITZ I. (collab.), *Le droit à l'image*, coll. Création Information Communication, 2^{ème} éd., Bruxelles, Larcier, 2014.
- JAFFERALI R., *Confirmation, ratification et condition suspensive. La rétroactivité des droits contractuels inachevés*, coll. de l'Unité de droit économique de l'ULB, Bruxelles, Larcier, 2011.
- JAFFERALI R., *La rétroactivité dans le contrat*, coll. de la Faculté de Droit de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2014.
- JAKUBOWICZ K., *Une nouvelle conception des médias ?*, 1^{ère} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication, 28-29 mai 2009, Reykjavik (Islande), Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009.
- JANSSENS M.-C., VANHEES H., *Auteursrecht @ Internet*, Kortrijk-Heule, Uitgeverij UGA, 2012.
- JAPIOT R., *Des nullités en matière d'actes juridiques. Essai d'une théorie nouvelle*, thèse de doctorat, Paris, A. Rousseau, 1909.
- JONGEN F., STROWEL A., CRUYSMANS E. (collab.), *Droit des médias et de la communication. Presse, audiovisuel et Internet. Droit européen et belge*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2017.
- JONGEN F., *La police de l'audiovisuel. Analyse comparée de la régulation de la radio et de la télévision en Europe*, Bruxelles-Paris, Bruylant-L.G.D.J., 1994.
- JOURDAIN P., WERY P. (dir.), *La prescription extinctive. Etudes de droit comparé*, coll. de la Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- KATTAN E., *Penser le devoir de mémoire*, coll. Questions d'éthique, Paris, PUF, 2002.
- KAYSER P., *La protection de la vie privée*, 3^{ème} éd., Aix-en-Provence, Presses universitaires Aix Marseille, 1995.
- KELLER P., *European and International Media Law – Liberal Democracy, Trade, and the New Media*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- KEYSER P., *La protection de la vie privée par le droit*, 3^{ème} éd., Bruxelles, Economica, 1995.
- KOUAMÉ KOKI H., *Les droits fondamentaux des personnes morales dans la Convention européenne des droits de l'homme*, t° 1, *De l'impensable à l'indispensable*, t° 2, *Réalisme et activisme du juge européen*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, coll. Quadrige Dicos poche, Paris, PUF, 2010.
- LAURENT C., *Etudes sur les délits de presse*, Bruxelles, Bruylant/Christophe & Cie, 1871.
- LAVEFVE LABORDERIE A.-S., *La pérennité contractuelle*, coll. Bibliothèque de droit privé, Paris, L.G.D.J., 2005.
- LAZERGES C., *La politique criminelle*, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1987.

- LÉCUYER G., *Liberté d'expression et responsabilité. Etude de droit privé*, coll. Nouvelle bibliothèque de thèses, Paris, Dalloz, 2006.
- LEDoux S., *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Editions, 2016.
- LEFRANC S., *Politiques du pardon*, Paris, PUF, 2002.
- LEJEUNE Y., *Droit constitutionnel belge*, coll. Précis de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Larcier, 2017.
- LEJEUNE Y., *Typologie(s) des institutions publiques en Belgique après la sixième réforme de l'Etat*, coll. Pratique du droit, Waterloo, Kluwer, 2015.
- LELEU Y.-H., *Droit des personnes et des familles*, 3^{ème} éd., coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2016.
- LEMMENS K., *La presse et la protection juridique de l'individu. Attention aux chiens de garde !*, coll. de thèses, Bruxelles, Larcier, 2004.
- LÉONARD T., *Conflits entre droits subjectifs, liberté civiles et intérêts légitimes*, Bruxelles, Larcier, 2005.
- LEPAGE A., *Libertés et droits fondamentaux à l'épreuve de l'internet*, Paris, Litec, 2002.
- LETA JONES M., *Ctrl+Z. The right to be forgotten*, New-York, New-York University Press, 2016.
- LÉVI P., *Le devoir de mémoire*, Paris, Mille et une nuits, 1995.
- LOMBAERT B., RIGODANZO V., *Le régime disciplinaire des agents communaux et des CPAS*, coll. Pratique du droit, Waterloo, Wolters Kluwer, 2013.
- LOMBARD J., *Philosophie de l'oubli : existence et rapport au passé*, Conférence aux Amis de l'Université, 2014, texte de l'intervention disponible à l'adresse suivante, www.editions-harmattan.fr.
- LORAUX N., *La citée divisée*, Paris, Payot, 1997.
- LURIA A. (trad. F. MARIENGOFF, N. RAUSH DE TRAUBENBERG), *L'Homme dont le monde volait en éclat*, Paris, Seuil, 1995.
- MAISONNEUVE J., *Les Sentiments*, Coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1993.
- MALLET-POUJOL N., *Protection de la vie privée et des données personnelles*, disponible à l'adresse suivante, <http://eduscol.education.fr/chrge/guideViePrivee.pdf>, février 2004, consulté le 25 septembre 2018.
- MANGIN M., *Traité de l'action publique et de l'action civile en matière criminelle*, t^o I, Paris, 1837.
- MARCHANDISE M., *De Page. Traité de droit civil belge*, t^o VI, *La prescription. Principes généraux et prescription libératoire*, Bruxelles, Bruylant, 2014.
- MARCHANDISE M., *La prescription libératoire en matière civile*, coll. Les dossiers du Journal des Tribunaux, Bruxelles, Larcier, 2007.
- MARCUS-HELMONS S., *La Convention européenne des droits de l'homme et les personnes morales*, Louvain, Imprimerie Van Linthout, 1971.
- MAYER-SCHÖNBERGER V., *Delete. The Virtue of Forgetting in the Digital Age*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

- MAZEAUD H., TUNC A., *Traité théorique et pratique de la responsabilité civile délictuelle et contractuelle*, t° I, Paris, éditions Montchrestien.
- MICHIELS O., *La jurisprudence de la Cour constitutionnelle en procédure pénale : le Code d'instruction criminelle remodelé par le procès équitable ?*, Coll. Criminels, Limal, Anthemis, 2015.
- MILANO L. (dir.), *Convention européenne des droits de l'homme et droit de l'entreprise*, coll. Droit & Justice, n° 113, Limal-Bruxelles, Anthemis-Nemesis, 2016.
- MOUFFE B., *La responsabilité civile des médias*, coll. pratique du droit, Waterloo, Kluwer, 2014.
- MOUFFE B., *Le droit à l'image*, coll. Pratique du droit, Waterloo, Kluwer, 2013.
- NEISSER U., *Cognitive Psychology*, New-York, Appleton-Century-Crofts, 1967.
- NIETZSCHE F., *Généalogie de la morale, Deuxième dissertation*, coll. Folio, Paris, Gallimard, 1971.
- NIETZSCHE F., *Généalogie de la morale*, II, III.
- NIETZSCHE F., *Unzeitgemässe Betrachtungen*, II, *Werke in drei Banden*, Munich, Carl Hanser Verlag, 1966.
- NORA P., *Les lieux de mémoire*, t° I, *La République*, Paris, Gallimard, 1984.
- NORA P., *Présent, nation, mémoire*, Paris, Gallimard, 2011.
- OPDEBEEK I., COOLSAET A., *Algemene beginselen van ambtenarentucht recht*, Brugge, die Keure, 2011.
- OST F., *Le temps du droit*, Paris, Editions Odile Jacob, 1999.
- OUELETTE F., *L'accès des caméras de télévision aux audiences des tribunaux*, Montréal, Thémis, 1997.
- OUTIN-ADAM A., *Essai d'une théorie des délais en droit privé. Contribution à l'étude de la mesure du temps par le droit*, thèse Université Paris II, 1986.
- OZ A., *The Slopes of Lebanon*, Londres, Vintage Books, 1991.
- PAUL C., FÉRAL-SCHUL C., *Numérique et libertés : un nouvel âge démocratique*, rapport d'information déposé par la Commission de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge numérique, rapport n° 3119, assemblée nationale française, 2015.
- PEERS S., WARD A. (dir.), *The EU Charter of Fundamental Rights. Politics, Law and Policy*, Oxford, Hart Publishing, 2004.
- PIAGET J., INHELDER B., *Mémoire et intelligence*, Paris, PUF, 1968.
- PIÉRON H., *L'évolution de la mémoire*, Paris, Ernest Flammarion, 1910.
- PIERRE R., *Les droits fondamentaux des personnes morales de droit privé : contribution à l'étude de l'application de la convention européenne des droits de l'homme*, thèse Limoges, éd. universitaires européennes, 2011.
- PILOTE G., *La réminiscence chez Platon. Théorie de la connaissance ; anthropologie ; éthique*, thèse présentée dans le cadre d'un doctorat en philosophie, Université d'Ottawa, Université Paris 1, 2016, disponible sur le site www.ruor.uottawa.ca.
- POULLET Y., *La vie privée à l'heure de la société du numérique*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2019.

- POULLET Y., DINANT J.-M., DE TERWANGNE C. (collab.), *Rapport sur l'application des principes de protection des données aux réseaux mondiaux de télécommunication. L'autodétermination informationnelle à l'ère de l'Internet. Eléments de réflexion sur la Convention n° 108 destinés au travail futur du Comité consultatif (T-PD)*, Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), Strasbourg, 18 novembre 2004, T-PD (2004), 04 final.
- PRADEL J., *Droit pénal général*, coll. Référence, Paris, Cujas, 2004.
- PREUMONT M., *Mémento du droit de la jeunesse*, Waterloo, Kluwer, 2015.
- PROST A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 2007.
- RABAGNY A., *L'Homme tel qu'en lui-même : Droit et individualité*, coll. Logiques juridiques, Paris, L'Harmattan, 2005.
- RAES K., *Het recht van de samenleving*, Bruxelles, V.U.B.-Press, 1999.
- RAVANAS J., *La protection des personnes contre la réalisation et la publication de leur image*, Paris, LGDJ, 1978.
- REGOUT-MASSON M., *La prescription des actions en matière de responsabilité*, Waterloo, Wolters Kluwer, 2015.
- RÉMOND R., *Quand l'Etat se même de l'histoire*, Paris, Stock, 2006.
- RENDERS D., BOMBOIS T., GORS B., THIEBAUT C., VANSNICK L., *Droit administratif*, t° III, *Le contrôle de l'administration*, Coll. Précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- RENDERS D., *Droit administratif général*, 2^{ème} éd., Coll. Centre Montesquieu d'études de l'action publique, Bruxelles, Bruylant, 2017.
- REY A. (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998.
- RIBOT T., *Les maladies de la mémoire*, Paris, Librairie Germer Baillière et Cie, 1881.
- RICOEUR P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Editions du Seuil, 2000.
- RICOEUR P., *Le Juste*, Paris, Editions Esprit, 1995.
- RICOEUR P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Editions du Seuil, 1990.
- RIGAUX F. (coord.), *La vie privée : une liberté parmi d'autres ?*, coll. Travaux de la Faculté de droit de Namur, Bruxelles, Larcier, 1992.
- RIGAUX F. (dir.), Y. POULLET (collab.), X. THUNIS (collab.), T. LEONARD (collab.), *La vie privée. Une liberté parmi les autres ?*, Bruxelles, Larcier, 1992.
- RIGAUX F., *La protection de la vie privée et des autres biens de la personnalité*, coll. Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles-Paris, Bruylant-L.G.D.J., 1990.
- RIGAUX F., *La protection de la vie privée et des autres biens de la personnalité*, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 1990.
- ROUSSO H., CONAN E., *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Editions du Seuil, 1996.
- SALMON J. (dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2000.
- SALMON J., JAUMOTTE J., THIBAUT E., *Le Conseil d'Etat de Belgique*, vol. 1^{er}, Bruxelles, Bruylant, 2012.

- SAVATIER R., *Traité de la responsabilité civile en droit français*, t° II, Paris, LGDJ, 1951.
- SCHACTER D. (trad. C. CLER), *Science de la mémoire. Oublier et se souvenir*, Paris, Odile Jacob, 2003.
- SCHUERMANS H., *Code de la presse ou Commentaire du décret du 20 juillet 1831 et des lois complémentives de ce décret*, Bruxelles, Bruylant/Christophe et Cie, 1861.
- Sénat français, Direction de l'initiative parlementaire et des délégations, *La surtransposition des directives européennes. Législation comparée. Allemagne – Italie – Royaume-Uni – Suède*, février 2017, p. 5.
- SENNETT R., *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- SERON V., *Le casier judiciaire. L'après-peine entre mémoire et oubli*, Bruxelles, La Charte, 2010.
- SILLAMY N. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de psychologie*, Paris, Bordas, 1980.
- SOMERS S., *Aansprakelijkheidsrecht en mensenrechten. Kruisbestuiving in een meergelaagde rechtsorde*, Anvers – Cambridge, Intersentia, 2016, 788 p.
- SORMANY P., *Le métier de journaliste*, Montréal, Boréal, 2011.
- SOURDAT M. A., *Traité général de la responsabilité ou de l'action en dommages-intérêts en dehors des contrats*, t° I, 6^{ème} éd., Paris, Marchal & Godde, 1911.
- STEFANI G., LEVASSEUR G., *Procédure pénale*, 5^{ème} éd., Paris, Dalloz, p. 107.
- STOFFEL-MUNCK P., *L'abus dans le contrat. Essai d'une théorie*, Paris, L.G.D.J., 2000.
- STUDER P., KÜNZI M., *Repères pour un journalisme responsable. Guide pratique du Conseil suisse de la presse*, Interlaken, Conseil suisse de la presse, 2011.
- SUDRE F., *Droit européen et international des droits de l'homme*, 6^e éd., Paris, PUF, 2003.
- SZAFRAN M., *Simone Veil. Destin*, Paris, Flammarion, 1994.
- TERRAY E., *Face aux abus de mémoire*, Paris, Actes Sud, 2006.
- THEULLOT J.-F., *De l'inexistence d'une volonté de mémoire*, Nantes, Editions Pleins Feux, 2004.
- THUSSU D. K., *News as Entertainment : The Rise of Global Infotainment*, London, Sage, 2007.
- TJITTES R.-J., *Rechtsverwerking*, 2^{ème} éd., coll. Losdelig Handboek, Deventer, Kluwer, 2007.
- TODOROV T., *Les Abus de la Mémoire*, coll. Arléa Poche, Paris, Arléa, 2015.
- TODOROV T., *Mémoire du mal. Tentative du bien – Enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000.
- TREBUTIEN E., *Cours élémentaire de droit criminel*, t° II, Paris, Auguste Durand, 1854.
- TRUCHE P., FAUGÈRE J.-P., FLICHY P., *Administration électronique et protection des données personnelles. Livre blanc*, Paris, La documentation française, 2002.
- TULKENS F., VAN DE KERCHOVE M., CARTUYVELS Y., GUILLAIN C., *Introduction au droit pénal*, 10^{ème} éd., Bruxelles, Story-Scientia, 2014.
- VAN DAMME M., DE KEGEL F., *Intrekking van de asministratieve rechtshandeling*, Bruges, die Keure, 1994.

- VAN DE KERCHOVE M., *Quand dire, c'est punir – Essai sur le jugement pénal*, Bruxelles, Publications des F.U.S.L., 2005.
- VAN DIJCK P., VAN HOOF G., *Theory and practice of the European Convention on Human Rights*, La Haye, Kluwer, 1998.
- VAN DROOGHENBROECK S., *La convention européenne des droits de l'homme. Trois années de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme 2002-2004*, vol. 1, *Articles 1 à 6 de la Convention*, coll. Les dossiers du Journal des Tribunaux, Bruxelles, Larcier, 2006.
- VAN DROOGHENBROECK S., *La Convention européenne des droits de l'homme. Trois années de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme 2002-2004*, vol. 2, *Articles 7 à 59 de la Convention. Protocoles additionnels*, coll. Les Dossiers du Journal des Tribunaux, Bruxelles, Larcier, 2006.
- VAN ENIS Q., *La liberté de la presse à l'ère numérique*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2015.
- VAN HONACKER K. (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018.
- VAN OMMESLAGHE P., *De Page. Traité de droit civil belge*, t° II, vol. 2, Bruxelles, Bruylant, 2013.
- VAN OMMESLAGHE P., *Droit des obligations*, t° II, *Sources des obligations (deuxième partie)*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 1552.
- VANLERBERGHE B., *Openbaarheid en openheid in het gerecht*, Louvain, Thèse de doctorat, 1999.
- VASAK K., *La Convention européenne des droits de l'homme*, Paris, Pichon et Durand Auzias, 1964.
- VELAERS J., *De beperkingen van de vrijheid van meningsuiting*, deel I, Anvers, Maklu Uitgevers, 1991.
- VELU J., ERGEC R., *Convention européenne des droits de l'homme*, 2^{ème} éd. (R. ERGEC), coll. Répertoire pratique du droit belge, Bruxelles, Bruylant, 2014.
- VELU J., ERGEC R., *La Convention européenne des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 1990.
- VELU J., *Le droit au respect de la vie privée*, coll. Travaux de la Faculté de droit de Namur, Namur, Société d'études morales, 1974.
- VERBIEST T., WERY E., *Le droit de l'internet et de la société de l'information*, Bruxelles, Larcier, 2001.
- VERDUSSEN M., *Contours et enjeux du droit constitutionnel pénal*, Bruxelles, Bruylant, 1995.
- VERDUSSEN M., DEGRAVE E., *La clémence et la Constitution belge. Amnistie, grâce et prescription*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- VERDUSSEN M., *Justice constitutionnelle*, coll. Précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Larcier, 2012.
- VIEUJEAN E., *Droit civil*, t° IV, *Le terme de droit suspensif*, voll. II, coll. Les Nouvelles, Bruxelles, Bruylant, 1958.
- VINEY G., JOURDAIN P., CARVAL S., *Traité de droit civil. Les conditions de la responsabilité*, Paris, LGDJ, 2013.

- VOIGT P., VON DEM BUSSCHE A., *The EU General Data Protection Regulation (GDPR). A Practical Guide*, Cham, Springer, 2017.
- VOORHOOF D., VLACKE P., *Handboek Mediarecht*, coll. Création. Information. Communication, 4^{ème} éd., Bruxelles, Larcier, 2015.
- VUITTON X., *Le procès équitable. L'article 6-1 de la CEDH : état du droit et perspectives*, coll. Systèmes pratique, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2017.
- WAHNICH S. (dir.), *Une histoire politique de l'amnistie*, coll. Droit et Justice, PUF, Paris, 2007.
- WEINRICH H., *Léthé. Art et critique de l'oubli*, Paris, Fayard, 1999.
- WÉRY P., *Droit des obligations*, vol. 1^{er}, *Théorie générale du contrat*, 2^{ème} éd., coll. Précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Larcier, 2011.
- WERY P., *Droit des obligations. Volume 1. Théorie générale du contrat*, 2^{ème} éd., coll. Précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Larcier, 2011.
- WERY P., *Droit des obligations. Volume 2. Les sources des obligations extracontractuelles. Le régime général des obligations*, coll. Les précis de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Larcier, 2016.
- WESTIN A., *Privacy and Freedom*, New-York, Ateneum, 1967.
- WIGNY P., *Droit constitutionnel*, t^o II, Bruxelles, Bruylant, 1952.
- YERUSHALMI Y. H. et al. (dir.), *Usages de l'oubli*, Paris, Le Seuil, 1988.
- YERUSHALMI Y. H., *Zachor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, Gallimard, 1984.
- ZWEIG S., *Romans et nouvelles*, Paris, Le Livre de poche, 1991.

B. Contributions dans des ouvrages collectifs

ACOLTY J., EYBEN C., « La condition suspensive et la condition résolutoire (C. civ., art. 1168 à 1184) », in *Droit des obligations*, coll. Recyclage en droit, Limal, Anthemis, 2011, pp. 161 à 213.

ALHADEFF J., VAN ALSENOY B., DUMORTIER J., « The Accountability Principle in Data Protection Regulation : Origin, Development and Future Directions », in D. GUAGNIN, L. HEMPEL, C. ILTEN, I. KROENER, D. NEYLAND, H. POSTIGO (éds.), *Managing Privacy through Accountability*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 49 à 82.

ANDREU F., REYNA V., « Les obstacles juridiques et politiques à l'exercice de la répression », in *Lutter contre l'impunité. Actes du colloque tenu à Bruxelles, du 11 au 13 mars 2002*, Bruxelles, Bruylant, 2002, pp. 45 à 56.

Appel de juristes contre les lois mémorielles du 29 novembre 2006, in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 167 à 169.

Audition de M. Robert Badinter par la Mission d'information sur les questions mémorielles, séance du 4 novembre 2008, in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 187 à 194.

BARRERA G., « Archival ethics and the right to be forgotten : Italian Experiences », in K. VAN HONACKER (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018, pp. 79 à 96.

BASTIEN V., THOREAU G., « Les nullités en droit civil », in E. VIEUJEAN (prés.), *Les nullités en droit belge. Sanction du vice et conséquences. Actes du colloque organisé le 7 juin 1991 par la Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège*, Liège, Editions du jeune Barreau de Liège, 1991, pp. 76 à 79.

BAYART B., « Le neutralité du réseau », in *La Bataille Hadopi*, Paris, InLibrosVeritas, 2014, pp. 65 à 74.

BAZIER P., « La renonciation à un droit et la rechtsverwerking », in P. WERY (coord.), *Chronique de jurisprudence sur les causes d'extinction des obligations (2000-2013)*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 135 à 198.

BECOURT D., note sous Cass. (1^{ère} ch. civ.), 3 décembre 1980, *J.C.P.*, 1981, II, n° 19742.

BEGASSE DE DHAEM A., « Le référé préventif et la liberté d'expression », note sous civ. Liège (réf.), 20 novembre 1991, *Act. dr.*, 1992, pp. 1151 à 1158.

BELLEFLAMME F., DE BROUX P.-O., EL BERHOUMI M., « Les personnes morales de droit privé et de droit public », in S. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Droit international européen des droits de l'homme devant le juge national*, coll. Grands arrêts, Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 58 à 72.

BERLINGIN M., DUPONT M., « Le contrat soumis à condition suspensive », in M. DUPONT (dir.), *Les obligations contractuelles*, coll. Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2016, pp. 9 à 48.

BIENENSTOCK M., « La mémoire : un "devoir" ? Réflexions sur les sens religieux, moral ou politique prêtés à la notion de "devoir" dans l'expression commune "devoir de mémoire" », in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 17 à 38.

- BIENENSTOCK M., « Présentation », *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 5 à 14
- BJORK R. A., « Forgetting as a friend of learning », in D. S. LINDSAY, C. M. KELLEY, A. P. YONELINAS, H. L. ROEDIGER (Eds.), *Remembering: Attributions, processes, and control in human memory: Papers in honour of Larry L. Jacoby*, 2015, pp. 15 à 28.
- BLANDIN-OBERNESSER A., « L'agencement des instruments juridiques européens de protection des données personnelles », in C. CASTETS-RENARD (dir.), *Quelle protection des données personnelles en Europe ?*, coll. Europe(s), Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 51 à 63.
- BOMHOF J., « "The Rights and Freedom of Others": The ECHR and its peculiar category of conflicts between individual rights », in E. BREMS (éd.), *Conflicts Between Fundamental Rights*, Anvers-Oxford-Portland, Intersentia, 2008, pp. 619 à 653.
- BOSLY H.-D., « Les relations entre la justice et la presse. Aspects de droit pénal et de procédure pénale », in *Justice & Médias. Trois avis préliminaire à la demande du Ministre de la Justice*, 1995, pp. 1 à 31.
- BOURASSA R., « Enjeux de la mémoire : entre hypermnésie et oubli », in C. LARSONNEUR, A. REGNAULD, P. CASSOU-NOGUÈS, S. TOUZA, *Le sujet digital*, Dijon, Les presses du réel, 2015, pp. 150 à 167.
- BOUTON C., « Le devoir de mémoire comme responsabilité envers le passé », in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 53 à 72.
- BRUNSWIK E., « Scope and aspect of the cognitive problem », in R. JESSOR, K. HAMMOND (éd.), *Cognition : The Colorado symposium*, Chicago, University of Chicago Press, 1957, pp. 1 à 27.
- BUYLE J.-P., « Le secret des affaires : du droit à l'intimité au secret professionnel ? », in *Liber Amicorum Guy Horsmans*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 93 à 132.
- CAMBIER C., RENDERS D., « La théorie du retrait d'acte à la croisée des chemins », in D. DÉOM, P. NIHOUL, D. RENDERS, H. SIMONART, M. VERDUSSEN (dir.), *Liber Amicorum Robert Andersen*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp. 109 à 126.
- CARIAT N., « Article 7. Respect de la vie privée et familiale », in F. PICOD, S. VAN DROUGHENBROECK (dir.), C. RIZCALLAH (collab.), *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Commentaire article par article*, coll. Droit de l'Union européenne, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 161 à 183.
- CASTETS-RENARD C., « Introduction. Les enjeux et l'actualité de la protection des données en Europe », in C. CASTETS-RENARD (dir.), *Quelle protection des données personnelles en Europe ?*, coll. Europe(s), Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 23 à 48.
- CATALA P., « La protection juridique des productions immatérielles », in J.-P. CHAMOIX (dir.), *L'appropriation de l'information*, Paris, Litec, 1986, pp. 84 à 92.
- CHEMILLIER-GENDREAU M., « Sur quelques rapports du temps juridique aux autres formes du temps », in P. GERARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 281 à 299.
- CHOUDKY S., « Article 7 (Family Life Aspects) », in S. PEERS, T. HERVEY, J. KENNER, A. WARD (éds.), *The EU Charter of Fundamental Rights. A commentary*, Oxford-Portland, Hart-Publishing, 2014, pp. 183 à 221.

CLOSE F., « De la peine et des incertitudes du pourvoi en cassation », in M. BORN, F. KÉFER, A. LEMAÎTRE (coord.), *Une criminologie de la tradition à l'innovation. En hommage à Georges Kellens*, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 225 et 226.

COLANTONIO F., « Analyse de l'e-réputation », in *Les entreprises et l'e-Business*, Waterloo, Kluwer, 2015, pp. 89 à 128.

COLSON P., « La définition du dommage comme lésion d'un intérêt stable et légitime ? », in R. ROBAYE (coord.), *Questions spéciales relatives à la réparation du dommage*, coll. Recyclage en droit, Limal, Anthemis, 2017, pp. 7 à 80.

CONTE P., « La responsabilité pénale des personnes morales au regard de la philosophie du droit pénal », in J.-H. ROBERT, S. TZITZIS (dir.), *La personne juridique dans la philosophie pénale*, coll. Colloques, Paris, L.G.D.J., 2003, pp. 109 et s.

CORNELIS L., « Actuele tendensen bij de vergoeding van morele schade », in J.-L. FAGNART, A. PIRE (dir.) *Problèmes actuels de la réparation du dommage corporel*, Actes du colloque du 10 février 1993, Bruxelles, Bruylant, 1993, pp. 109 à 175.

CRUYSMANS E., « La presse en ligne et le droit », in A. DEGAND, B. GREVISSE, *Journalisme en ligne. Pratiques et recherches*, Coll. Info Com, Bruxelles, De Boeck, 2012, pp. 225 à 228.

CRUYSMANS E., « La protection de la réputation en ligne : droit de réponse, droit de rectification, droit à l'oubli », in C. DE TERWANGNE, Q. VAN ENIS (dir.), *L'Europe des droits de l'homme à l'heure d'internet*, coll. Pratique du droit européen, Bruxelles, Bruylant, 2019, pp. 369 à 418.

CRUYSMANS E., « Oubliez-moi ! Droit à l'oubli, déréférencement, anonymisation et archives numériques », in A. HOC, S. WATTIER, G. WILLEMS (éd.), *Human Rights as a Basis for Reevaluating and Reconstructing the Law*, coll. du Centre des droits de l'homme de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2016, pp. 403 à 418.

CRUYSMANS E., D'URSEL E., « Les juridictions judiciaires face aux droits fondamentaux. Analyse des rapports entre le droit public et le droit privé dans les litiges en responsabilité civile relatifs au droit à l'oubli et à la responsabilité face au secisme dans les médias », in J. VAN MEERBEECK, P.-O. DE BROUX, T. LÉONARD, B. LOMBAERT (coord.), *La distinction entre droit public et droit privé. Pertinence, influences croisées et questions transversales*, Limal, Anthemis, 2019, pp. 123 à 162.

CRUYSMANS E., ROMAINVILLE C., « Les diverses dimensions du 'droit à l'oubli' dans la sphère numérique. Un processus de positivation rentrant en conflit avec la liberté d'expression ? », in C. ALCANTARA (éd.), *E-réputation : regards croisés sur une notion émergente*, Paris, Lextenso-Gualino, 2015, pp. 81 à 91.

CRUYSMANS E., STROWEL A., « Oubli, déréférencement et anonymisation », in H. JACQUEMIN, M. DEGUELDRE, H. PREUMONT, Z. TRUSGNACH (coord.), *Responsabilités et numérique*, coll. Jeune barreau de Namur, Limal, Anthemis, 2018, pp. 213 à 255.

DAVIDS W., THOMASSEN W., « Publication of Judgements on the Internet », in S. BREITENMOSER, B. EHRENZELLER, M. SASSOLI, *Democracy and the Rule of Law, Liber amicorum Luzius Wildhaber*, Baden-Baden, Nomos, 2007, pp.

DE ANDRADE N., « Oblivion, the right to be different from oneself. Reproposing the right to be forgotten », in *VII International Conference on Internet, Law & Politics. Net Neutrality and other challenges for the future of the Internet*, *Revista de Internet, Derecho y Política*, 2012/13, pp. 122 à 137.

DE BELLESCIZE D., « La loi du 29 juillet 1881 à l'aube de l'an 2000 », in *Clés pour le siècle*, Paris, Dalloz, 2000, pp. 1413 à 1446.

DE BROUX P.-O., DE JONGHE D., VANDERSTRAETEN M., SIMAR R., « Les exceptions à la publicité des documents administratifs », in V. MICHIELS (dir.), *La publicité de l'administration. Vingt ans après, bilan et perspectives*, Bruxelles, Bruylant, 2014, pp. 133 à 192.

DE CODT J., « L'appréciation de la causalité dans le jugement des actions publiques et civiles », in P. MANDOUX, O. KLEES (dir.), *Actualités de droit pénal et de procédure pénale*, Bruxelles, Editions du Jeune Barreau de Bruxelles, 2001, pp. 35 à 74.

DE HERT O., GUTWIRTH S., « Informatie : wel beschermd, doch niet vatbaar voor diefstal. Denkoefeningen over het juridisch statuut van informatieve vanop het grensvlak tussen het strafrecht en de intellectuele rechten », in K. BYTTEBIER, E. DE BATSELIER, R. FELTKAMP (dir.), *Tendenzen in het economisch recht*, Anvers, Kluwer, 2006, pp. 55 à 86.

DE HERT P., GUTWIRTH S., « Data Protection in the Case of Strasbourg and Luxemburg : Constitutionalisation in Action », in S. GUTWIRTH, Y. POULLET, P. DE HERT, C. DE TERWANGNE, S. NOUWT (éd.), *Reinventing Data Protection ?*, Dordrecht, Springer, 2009, pp. 3 à 44.

DE MAN M., « Opschortende en uitdovende tijdsbepalingen » in G.-L. BALLON, H. DE DECKER, V. SAGAERT, E. TERRYN, B. TILLEMANN, A.-L. VERBEKE (dir.), *Contractuele clausules. Gemeenrechtelijke clausules*, vol. I, Anvers-Cambridge, Intersentia, 2013, pp. 533 à 572.

DE SART D., « Les difficultés liées aux obligations de restitution après annulation », in M. DUPONT, F. GLANSDORFF, E. VAN DEN HAUTE (coord.), *Les obligations contractuelles en pratique – Questions choisies*, Limal, Anthemis, 2013, pp. 154 à 156.

DE SCHUTTER O., « Article II-68. Protection des données à caractère personnel », in L. BURGORGUE-LARSEN, A. LEVADE, F. PICOD (dir.), *Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Commentaire article par article, Partie II, La Charte des droits fondamentaux de l'Union*, t° 2, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 122 à 152.

DE SCHUTTER O., « L'accès des personnes morales à la Cour européenne des droits de l'homme », in *Avancée et confins actuels des droits de l'homme aux niveaux international, européen et national. Mélanges offerts à Silvio Marcus Helmons*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp. 83 à 108.

DE SCHUTTER O., « Les droits fondamentaux dans le projet européen – Des limites à l'action des institutions à une politique des droits fondamentaux », in O. DE SCHUTTER, P. NIHOUL (dir.), *Une Constitution pour l'Europe – Réflexions sur les transformations du droit de l'Union européenne*, Bruxelles, Larcier, 2004, pp. 81 à 118.

DE SCHUTTER O., RINGELHEIM J., « La renonciation aux droits fondamentaux. La libre disposition de soi et le règle de l'échange », in H. DUMONT, F. OST, S. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *La responsabilité, face cachée des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 441 à 482.

DE TERWANGNE C., « Définitions clés et champ d'application du RGPD », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 59 à 86.

DE TERWANGNE C., « Droit à l'oubli numérique, élément du droit à l'autodétermination informationnelle ? », in D. DECHENAUD (dir.), *Le droit à l'oubli numérique. Données nominatives – approche comparée*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 23 à 53.

DE TERWANGNE C., « Droit à l'oubli, droit à l'effacement ou droit au déréférencement ? Quand le législateur et le juge européens dessinent les contours du droit à l'oubli numérique », in A. GROSJEAN (dir.), *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 245 à 276.

DE TERWANGNE C., « Droit à la vie privée : un droit sur l'information et un droit à l'information », in E. DEGRAVE, C. DE TERWANGNE, S. DUSOLLIER, R. QUECK (dir.), *Law, Norms and Freedoms in Cyberspace. Droit, Normes et Libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Poullet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, p. 555 à 580.

DE TERWANGNE C., « Les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel et à sa licéité », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 87 à 142.

DEJEMEPPE B., « La responsabilité pénale », in A. STROWEL, F. TULKENS, B. DEJEMEPPE (dir.), *Prévention et réparation des préjudices causés par les médias*, Bruxelles, Larcier, 1998, pp. 137 à 145.

DELBROUCK I., « Atteinte à l'honneur et à la considération des personnes », *Postal Memorialis. Lexique du droit pénal et des lois spéciales*, A 267, Waterloo, Kluwer, 2007.

DELFORGE A., « Les obligations générales du responsable du traitement et la place du sous-traitant », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 371 à 406.

DELFORGE C., « Le contrat à long terme : quand la relation enrichit le contrat... », in C. DELFORGE (coord.), *Actualités en matière de rédaction des contrats de distribution*, coll. UB³, Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 7 à 38.

DELMAS-MARTY M., « L'ambivalence des nouvelles technologies », in *Droit, sciences et techniques, quelles responsabilités ?*, Actes du colloque de 2011 du Réseau droit science et technique, Paris, LexisNexis, 2011, pp. 3 à 14.

DERIEUX E., « L'intérêt public en droit français de la communication », in E. DERIEUX, P. TRUDEL (dir.), *L'intérêt public. Principe du droit de la communication français et québécois*, Paris, Victor-Éditions, 1996, pp. 7 et s.

DERIEUX E., « Liberté d'expression et information de nature commerciale », in L. MILANO (dir.), *Convention européenne des droits de l'homme et droit de l'entreprise, op. cit.*, pp. 191 à 211.

DERIEUX E., « Neutralité et responsabilité des intermédiaires de l'internet », in A. STROWEL (dir.), *Net Neutrality in Europe – La neutralité de l'internet en Europe*, Coll. Idées d'Europe, Bruxelles, Bruylant, 2013, pp. 141 à 160.

DESCHENEUX H., « Norme et causalité en responsabilité civile », in *Stabilité et dynamisme du droit dans la jurisprudence du Tribunal Fédéral Suisse*, Recueil offert au Tribunal fédéral suisse à l'occasion de son centenaire par les Facultés de droit suisse, Bâle 1975, pp. 399 à 430.

DIETZ A., « Le droit moral de l'auteur – Rapport général », *Le droit moral de l'auteur – The moral right of the author, Congress of Antwerp 1993*, ALAI 1994, pp. 25 à 53.

DOCKSEY C., « Articles 7 and 8 of the EU Charter: two distinct fundamental rights », in A. GROSJEAN (dir.), *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 71 à 116.

DOCQUIR B., « Aperçu général et règle de la proportionnalité », in B. DOCQUIR, A. PUTTEMANS (dir.), *Actualités du droit de la vie privée*, coll. UB³, Bruxelles, Larcier, 2008, pp. 1 à 38.

DOCQUIR B., « Consentement et intérêt légitime dans le secteur privé », in N. RAGHENO (coord.), *Data Protection & Privacy. Le GDPR dans la pratique / De GDPR in de Praktijk*, Limal, Anthemis, 2017, pp. 27 à 44.

DOCQUIR B., « Introduction générale », in B. DOCQUIR (coord.), *Vers un droit européen de la protection des données ?*, coll. UB³, Bruxelles, Larcier, 2017, pp. 7 à 20.

DOCQUIR F., HENNEBEL L., « L'entreprise, titulaire et garante des droits de l'homme », in T. BERNS, P.-F. DOCQUIR, B. FRYDMAN, L. HENNEBEL, G. LEWKOWICZ, *Responsabilités des entreprises et corégulation*, coll. Penser le droit, Bruxelles, Bruylant, 2007, pp. 79 à 106.

DOMMERING E., « Article 10 ECHR (Freedom of expression) », in O. CASTENDYK, E. DOMMERING, A. SCHEUER, *European Media Law*, Alphen aan den Rijn, Kluwer Law International, 2008, pp. 35 à 81.

DOUGLAS L., « Régenter le passé : le négationnisme et la loi », in F. BRAYARD (dir.), *Le Génocide des Juifs entre procès et histoire 1943-2000*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000, pp. 213 à 242.

DOUTRELEPONT C., FESLER D., « La presse et le droit », in *La presse, pouvoir en devenir*, Rev. U.L.B., 1996/3-4, pp. 191 à 213.

DU JARDIN J., « Principes généraux », *Le droit disciplinaire des ordres professionnels*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2004, pp. 1 à 32.

DUBUISSON B., COLSON P., « Nomenclature des préjudices réparables. Rapport belge », in B. DUBUISSON, P. JOURDAIN (dir.), *Le dommage et sa réparation dans la responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Etudes de droit comparé*, Bruylant, Bruxelles 2015, pp. 595 à 646.

DUBUISSON F., « Les restrictions à l'accès au contenu d'Internet et le droit à la liberté d'expression », in *Internet et le droit international*, Société française pour le droit international, colloque de Rouen, Paris, Pedone, 2014, pp. 133 à 163.

DUBUISSON F., « Quand le "droit" du public à l'information rencontre les "droits" sur l'information : vrai ou faux débat ? », in A. STROWEL, F. TULKENS (dir.), *Droit d'auteur et liberté d'expression. Regards croisés d'Europe et d'ailleurs*, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 67 à 97.

DUBUISSON F., « Quand le "droit" du public à l'information rencontre les "droits" sur l'information : vrai ou faux débat ? », in A. STROWEL, F. TULKENS, *Droit d'auteur et liberté d'expression*, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 67 à 97.

DUPONT M., « Nullité absolue et nullité relative », in P. WÉRY (coord.), *La nullité des contrats*, coll. CUP, vol. 88, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 33 à 82.

DUPONT M., « Prescription et forclusion. Aspects procéduraux », in H. BOULARBAH, J.-F. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Les défenses en droit judiciaire privé*, Bruxelles, Larcier, 2010, pp. 221 à 243.

DURANT I., « La réparation dite intégrale du dommage. Rapport belge », in B. DUBUISSON, P. JOURDAIN, *Le dommage et sa réparation dans la responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Etudes de droit comparé*, coll. Bibliothèque de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 441 à 491.

- EL BADAWI L., « L'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne », in A. BIAD, V. PARISOT (dir.), *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Bilan d'application*, coll. Droit & Justice, Limal, Anthemis, 2018, pp. 225 à 250.
- ESTIENNE N., « Le préjudice par répercussion en cas de décès ou de blessure », in B. DUBUISSON (dir.), *Le dommage et sa réparation*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 177 à 212.
- ETTELDORF C., « Media privilege », in M. CAPPELLO (ed.), *Journalism and media privilege*, IRIS special, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2017, p. 13 à 22.
- EYBEN C., ACOLTY J., « La prescription extinctive en droit civil et commercial », in B. COMPAGNION (dir.), *La prescription*, coll. du Jeune Barreau de Mons, Bruxelles, Limal, Anthemis, 2011, pp. 9 à 114.
- FABBRINI F., « The EU Charter of Fundamental Rights and the Rights to Data Privacy : The EU Court of Justice as a Human Rights Court », in S. DE VRIES, U. BERNITZ, S. WEATHERILL (dir.), *The EU Charter of Fundamental Rights as a Binding Instrument. Five Years Old and Growing*, Oxford-Portland, Hart Publishing, 2015, pp. 268 à 279.
- FAGNART J.-L., « Définition des préjudices non économiques », in *Préjudices extra-patrimoniaux : vers une évaluation plus précise et une plus juste indemnisation*, Actes du colloque organisé par la Conférence libre du Jeune Barreau de Liège le 16 septembre 2004, Liège, Editions du Jeune Barreau de Liège, 2004, pp. 25 à 58.
- FAGNART J.-L., « La causalité », in *Responsabilités. Traité théorique et pratique*, partie I, titre I, livre 11.
- FAGNART J.-L., « Recherches sur le droit de la réparation », in *Mélanges offertes à R.O. Dalcq : responsabilités et assurances*, Bruxelles, Larcier, 1994, pp. 135 à 158.
- FAVREAU A., « Le droit à l'oubli appliqué aux personnes morales », in D. DECHENAUD (dir.), *Le droit à l'oubli numérique. Données nominatives – approche comparée*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 113 à 142.
- FAVREAU B., « La construction de la protection du domicile professionnel », in L. MILANO (dir.), *Convention européenne des droits de l'homme et droit de l'entreprise*, coll. Droit & Justice, Limal, Anthemis, 2016, pp. 125 à 150.
- FAVREAU B., « La protection des données à caractère personnel », in B. FAVREAU (dir.), *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne après le traité de Lisbonne*, coll. Institut des droits de l'homme des avocats européens, Bruxelles, Bruylant, 2010, pp. 185 à 216.
- FLAUSS J.-F., « La Cour européenne des droits de l'homme et la liberté d'expression », in E. ZOLLER (dir.), *La liberté d'expression aux Etats-Unis et en Europe*, Paris, Dalloz, 2008, pp. 97 à 136.
- FLAUSS J.-F., « Le contentieux de la réparation devant la Cour européenne des droits de l'homme : Eldorado pour les victimes et fonds de commerce pour les conseils ? », in *Mélanges Jean-Pierre Sortais*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp. 155 à 180.
- FLICHY P., BEAUVALLET G., RONAI M., « Incorporer la protection de la vie privée dans les systèmes d'information, une alternative par le marché », in T. LAMARCHE, D. NAULLEAU, J. VÉTOIS (dir.), « Fichiers et libertés : le cybercontrôle 25 ans après », *Revue Terminal*, Paris, l'Harmattan, 2003/88, pp. 85 à 108.

- FOLIE S., « La publication et la communication des décisions en matière disciplinaire – La confirmation du droit à l’oubli », in V. MICHIELS (dir.), *La publicité de l’administration. Vingt ans après, bilan et perspectives*, Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 359 à 376.
- FONTAINE M., « Portée et limites du principe de convention-loi », in *Les obligations contractuelles*, Bruxelles, Editions du Jeune Barreau, 1984, pp. 165 à 200.
- FRUY G., VANDENBERGHE N., « Les effets de la nullité du contrat », in C. DELFORGE, J. VAN MEERBEECK (coord.), *Les nullités en droit privé*, Limal, Anthemis, 2017, pp. 269 à 308.
- GAREAU J.-F., « Insoutenable imprescriptibilité à la lettre : note sur l’interaction du temps, du droit et du symbole dans la problématique de la réparation des crimes de l’histoire », in L. BOISSON DE CHAZOURNES, J.-F. QUEGUINER, S. VILLALPANDO (dir.), *Crimes de l’histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice*, coll. de droit international, Bruylant – Editions de l’Université de Bruxelles, 2004, pp. 25 à 38.
- GATHEM G., STROWEL A., « La renonciation limitée aux droits de la personnalité : l’indice d’obligations », in H. DUMONT, F. OST, S. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *La responsabilité, face cachée des droits de l’homme*, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 500 à 522.
- GÉRARD L., « RGPD : Quatre recours pour un Règlement », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 655 à 664.
- GOBIET J.-P., « La prescription », *Obligations. Traité théorique et pratique*, Waterloo, Kluwer, Suppl. 32 (octobre 2016), v.2.7.
- GOLSONG H., « La Convention européenne des droits de l’Homme et les Personnes morales », in *Les droits de l’homme et les personnes morales. Premier colloque du département des droits de l’homme du 24 octobre 1969*, Bruxelles, Bruylant, 1970, pp. 15 à 33.
- GORS B., « Le principe de mutabilité », in H. DUMONT, P. JADOUL, B. LOMBAERT, F. TULKENS, S. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Le service public, t° 2, Les ‘lois’ du service public*, coll. Bibliothèque de droit administratif, Bruxelles, La Chartre, 2009, pp. 105 à 175.
- GROSJEAN A., « Le profilage : un défi pour la protection des données à caractère personnel », in A. GROSJEAN (dir.), *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 277 à 314.
- GRUNVALD S., « Casier judiciaire », in G. LOPEZ, S. TZITZIS (dir.), *Dictionnaire des sciences criminelles*, Paris, Dalloz, 2004, pp. 119 à 122.
- GUEDJ A., « L’homme public et la presse. Etude de la jurisprudence rendue par la Cour européenne des droits de l’homme », in *Libertés, justice, tolérance. Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan*, vol. II, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 917 à 935.
- GUEDJ A., « Liberté et responsabilités en droit européen et international », in B. BEIGNIER, B. DE LAMY, E. DREYER (dir.), *Traité de droit de la presse et des médias*, Paris, Litec, 2009, pp. 137 à 144.
- GUTWIRTH S., GONZÁLEZ FUSTER G., « L’éternel retour de la propriété des données : de l’insistance d’un mot d’ordre », in E. DEGRAVE, C. DE TERWANGNE, S. DUSOLLIER, R. QUECK (dir.), *Law, Norms and Freedoms in Cyberspace. Droit, Normes et Libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Poullet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 117 à 140.

HÄNGER A., « The consequences of the GDPR for archives and their users : an initial review », in K. VAN HONACKER (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018, pp. 59 à 68.

HAUFERLIN J.-M., « Les dommages immatériels », in *Les assurances de l'entreprise*, coll. Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Bruylant, 1988, pp. 161 à 166.

HAUSER J., « Temps et liberté dans la théorie générale de l'acte juridique », in *Religion, société politique, Mélanges Jacques Ellul*, Paris, PUF, 1983, pp. 503 à 510.

HÉBRAUD P., « Observations sur la notion de temps dans le droit civil », *Etudes offertes à Pierre Kayser*, t° II, Aix-en-Provence, Presses universitaires Aix-Marseille, 1979, pp. 1 à 58.

HUBIN J.-B., « La responsabilité du fait des robots – Le droit de la responsabilité à l'ère de la révolution numérique », in H. JACQUEMIN, M. DEGUELDRE, H. PREUMONT, Z. TRUSGNACH (coord.), *Responsabilités et numérique*, coll. Jeune Barreau de Namur, Limal, Anthemis, 2018, pp. 257 à 280.

ISGOUR M., « Examen de la jurisprudence européenne récente en matière de droit à l'image des personnes physiques et d'image de marque des personnes morales », in *Droits de la personnalité*, coll. Recyclage en droit, Limal, Anthemis, 2013, pp. 47 à 98.

ISGOUR M., « La presse, sa liberté et ses responsabilités », in *Médias et droit*, coll. Recyclage en droit, Louvain-la-Neuve, Anthemis, 2008, pp. 73 à 121.

ISGOUR M., « La réparation des atteintes au droit à la vie privée et au droit à l'honneur », in R. ROBAYE (coord.), *Questions spéciales relatives à la réparation du dommage*, coll. Recyclage en droit, Limal, Anthemis, 2017, pp. 81 à 165.

JACQUEMIN H., « Le régime d'exonération de responsabilité des prestataires intermédiaires. Etat des lieux et perspectives », in H. JACQUEMIN, M. DEGUELDRE, H. PREUMONT, Z. TRUSGNACH (coord.), *Responsabilités et numérique*, Coll. Jeune Barreau de Namur, Limal, Anthemis, 2018, pp. 63 à 99.

JACQUEMIN, S. SOYEZ M., « Concepts de base », *Questions d'archivage*, Bruxelles, Politeia, 2016, pp. 33 à 44.

JADOUL P., « L'évolution de la prescription en droit civil », in P. GERARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 749 à 766.

JAFFERALI R., « L'alternative légitime dans l'appréciation du lien causal, corps étranger en droit belge de la responsabilité ? », in F. GLANSBORFF (dir.), coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 97 à 164.

JEULAND E., CHARBONNEAU C., « Réalité des délais de forclusion (ou préfix). Rapport français », in P. JOURDAIN, P. WERY (dir.), *La prescription extinctive. Etudes de droit comparé*, Coll. De la Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2010, pp. 173 à 197.

JONGEN F., « Quand un juge mord un journaliste. Contribution à une réhabilitation de la responsabilité pénale des médias », in *Mélanges offerts à Michel Hanotiau*, Bruxelles, Bruylant, 2000, pp. 53 à 88.

JONGEN F., « Tendances récentes de développement de la responsabilité civile des médias écrits et audiovisuels », in B. DUBUISSON, P. JADOUL (dir.), *La responsabilité civile liée à l'information et au conseil : questions d'actualité*, Bruxelles, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 183 à 213.

JONGEN F., DONY C., « La liberté de la presse », in M. VERDUSSEN, N. BONBLED (dir.), *Les droits constitutionnels en Belgique – Les enseignements jurisprudentiels de la Cour constitutionnelle, du Conseil d’Etat et de la Cour de cassation*, vol. 2, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 845 à 864.

JOURET J., DEBEUCKELAERE W., « Processing for archiving purposes in the GDPR », in K. VAN HONACKER (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018, pp. 27 à 40.

KITERI G., « Les droits fondamentaux des personnes morales », in *Droits fondamentaux, ordre public et libertés économiques: actes du colloque organisé à l’UFR pluridisciplinaire de Bayonne le 17 février 2012*, Coll. « Colloques & Essais », Paris, L.G.D.J., 2013, pp. 77 à 88.

KORENHOF P., AUSLOOS J., SZEKELY I., AMBROSE M., SARTOR G., LEENES R., *Timing the Right to Be Forgotten. A study into “time” as a factor in deciding about retention or erasure of data*, working paper, panel à la Computers, Privacy and Data Protection Conference 2014, disponible sur le site suivant, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2436436, mis en ligne le 15 mai 2014, consulté le 28 novembre 2018.

KRANENBORG H., « Article 8. Protection of Personal Data », in S. PEERS, T. HERVEY, J. KENNER, A. WARD (éds.), *The EU Charter of Fundamental Rights. A commentary*, Oxford-Portland, Hart-Publishing, 2014, pp. 223 à 265.

KRENC F., TULKENS F., « La protection des données à caractère personnel et le droit à l’oubli », in *Liber Amicorum Dean Spielmann*, Oisterwijk, Wolf Legal Publishers, 2015, pp. 289 à 306.

LEMMENS K., « Respect de la vie privée et de la personnalité », in M. VERDUSSEN, N. BONBLED (dir.), *Les droits constitutionnels en Belgique. Les enseignements jurisprudentiels de la Cour constitutionnelle, du Conseil d’Etat et de la Cour de cassation*, vol. 2, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 901 à 931.

LEMMENS K., « Rik, Johnny, François, Caroline et les autres : la vie privée des personnes publiques », in *Liber Amicorum Paul Martens. L’humanisme dans la résolution des conflits. Utopie ou réalité ?*, Bruxelles, Larcier, 2007, pp. 71 à 91.

LEMMENS P., VAN LEUVEN N., « Les destinataires des droits constitutionnels », in M. VERDUSSEN, N. BONBLED (dir.), *Les droits constitutionnels en Belgique. Les enseignements jurisprudentiels de la Cour constitutionnelle, du Conseil d’Etat et de la Cour de cassation*, vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 111 à 146.

LEMOINE H., RICARD B., « Les données personnelles dans les archives publiques françaises : loi, accès et sécurité », in K. VAN HONACKER (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018, pp. 69 à 78.

LÉONARD T., « Les réseaux sociaux face à l’exonération de responsabilité des intermédiaires de l’internet : une application délicate », in M. SALMON (dir.), *Les réseaux sociaux et le droit*, Coll. de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 123 à 150.

LÉONARD T., POULLET Y., « Les libertés comme fondement de la protection des données nominatives », in F. RIGAUX (dir.), *La vie privée : une liberté parmi les autres ?*, Travaux de la Faculté de droit de Namur, Bruxelles, Larcier, 1992, pp. 231 à 277.

LEVASSEUR G., « Réflexions sur l’*exceptio veritatis* », in *Mélanges Chavannes*, Paris, Litec, 1990, pp. 111 à 133.

LORAUX N., « De l’amnistie et de son contraire », in *Usages de l’oubli*, Colloque de Royaumont, Paris, Editions du Seuil, 1988, pp. 23 à 48.

- LORENT A., « Atteintes portées à l'honneur ou à la considération des personnes. Calomnie et diffamation », *Droit pénal et procédure pénale*, Waterloo, Kluwer, Suppl. 10, 1^{er} janvier 2005, pp. 1 à 155.
- MACKAAY E., « The Public's Right to Information », in W. F. KORTHALS ALTES, E. J. DOMMERING, P. B. HUGENHOLTZ, J. J. C. KABEL, (eds), *Information Law Towards the 21st Century*, Deventer, Boston, Kluwer, 1992, pp. 167 et s.
- MACKAAY E., « The Public's Right to Information », in W. F. KORTHALS ALTES, E. J. DOMMERING, P. B. HUGENHOLTZ, J. J. C. KABEL (eds), *Information Law Towards the 21st Century*, Deventer, Boston, Kluwer, 1992, pp. 167 et s.
- MAHON P., « Un "droit à l'oubli" ? », in P. ZEN-RUFFINEN (coord.), *Le temps et le droit. Recueil des travaux offerts à la journée de la Société suisse des juristes 2008*, Coll. Neuchâteloise, Bâle, Helbing Lichtenhahn, 2008, pp. 195 à 221.
- MARIA BELSER E., « Zur rechtlichen Tragweite des Grundrechts auf Datenschutz : Missbrauchsschutz oder Schutz der informationellen Selbstbestimmung ? », in A. EPINEY, T. FASNACHT, G. BLASER, (dir.), *Instrumente zur Umsetzung des Rechts auf informationelle Selbstbestimmung. Instruments de mise en œuvre du droit à l'autodétermination informationnelle*, Bâle, Schulthess, 2013, pp. 19 à 45.
- MARTENS P., « Le contrôle juridictionnel de l'audiovisuel », in F. JONGEN (dir.), *Médias et service public*, Bruxelles, Bruylant, 1992, pp. 243 et s.
- MARTENS P., « Temps, mémoire, oubli et droit », in P. GERARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 729 à 736.
- MARTENS P., « Temps, mémoire, oubli et droit », in P. GÉRARD, F. OST, M. VAN DE KERCKOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique, L'accélération du temps juridique*, Collection générale n° 83, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 729 à 736.
- MATSOPOULOU H., « L'oubli en droit pénal », in *Les droits et le Droit. Mélanges dédiés à Bernard Bouloc*, Paris, Dalloz, 2006, pp. 771 à 806.
- MEULDERS-KLEIN M.-T., « L'irrésistible ascension de la "vie privée" au sein des droits de l'homme », in F. SUDRE (dir.), *Le droit au respect de la vie privée au sens de la Convention européenne des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 305 et s.
- MONTERO E., « La responsabilité civile des médias », in A. STROWEL, F. TULKENS, B. DEJEMEPPE (dir.), *Prévention et réparation des préjudices causés par les médias*, Bruxelles, Larcier, 1998, pp. 95 à 134.
- MONTERO E., JACQUEMIN H., « La responsabilité civile des médias », in *Responsabilités. Traités théorique et pratique*, Kluwer, 2003.
- NEISSER U., « Memory: What are the important questions ? », in M. M. GRUNEBERG, P. E. MORRIS, R. N. SYKES (éd.), *Practical aspects of memory*, Londres, Academic Press.
- NIHOUL M., « La liberté d'expression académique des acteurs de l'enseignement et de la recherche (enseignants, chercheurs et étudiants) selon la Cour européenne des droits de l'homme », in A.-C. RASSON, N. RENUART, H. VUYE (coord.), *Six figures de la liberté d'expression*, Limal, Anthemis, 2015, pp. 67 à 113.

NOËL M.-P., « Les délais préfix », in P. JOURDAIN, P. WERY (dir.), *La prescription extinctive. Etudes de droit comparé*, coll. de la Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2010, pp. 131 et 132.

OLIVER P., « Privacy and Data Protection : The Rights of Economic Actors », in S. DE VRIES, U. BERNITZ, S. WEATHERILL (dir.), *The EU Charter of Fundamental Rights as a Binding Instrument. Five Years Old and Growing*, Oxford-Portland, Hart Publishing, 2015, pp. 287 à 319.

OST F., « La vie de la loi, l'usure du temps. Le droit transitoire des modifications jurisprudentielles », in S. GABORIAU, H. PAULIAT (coord.), *Le temps, la justice et le droit. Actes du colloque organisé à Limoges les 20 et 21 novembre 2003*, Limoges, Presse Universitaires de Limoges, 2004, pp. 100 et s.

OST F., « Les multiples temps du droit », in J.-J. AUSTRUY, P. BAUCHET, e.a., *Le droit et le futur*, IIIème colloque de l'association française de philosophie du droit, coll. Travaux et Recherches de l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris, Paris, P.U.F., 1985, pp. 115 à 153.

OST F., VAN DE KERCHOVE M., « De la scène au balcon, d'où vient la science du droit », in F. CHAZEL, J. COMMAILLE (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Coll. Droit et Société, Paris, LGDJ, 1991, pp. 67 à 80.

PINO G., « The right to personal identity in Italian private law : Constitutional interpretation and judge-made rights », in M. VAN HOECKE, F. OST (dir.), *The harmonization of private law in Europe*, Oxford, Hart Publishing, 2000, pp. 225 à 237.

POULLET Y., « En guise de préface », in B. DOCQUIR, *Le droit à la vie privée*, coll. Droit actuel, Bruxelles, De Boeck-Larcier, 2008, pp. 9 à 17.

POULLET Y., LEROUGE J., « La responsabilité des acteurs de l'internet », in *Rapports belges au Congrès de l'Académie Internationale de Droit comparé à Brisbane*, Bruxelles, Bruylant, 2002, pp. 1043 à 1103.

POULLET Y., ROUVROY A., « Le droit à l'autodétermination informationnelle et la valeur du développement personnel. Une réévaluation de l'importance de la vie privée pour la démocratie », in K. BENYEKHLEF, P. TRUDEL (dir.), *Etat de droit et virtualité*, Montréal, Thémis, 2009, pp. 157 à 222.

PROST A., « Transitions et interférences », in P. ARIES, G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée. De la première guerre mondiale à nos jours*, t° V, *De la première guerre mondiale à nos jours*, coll. Points Histoire, Paris, Seuil, 1999, pp. 13 à 153

REMOND R., « Pourquoi abroger les lois mémorielles ? », in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 174 et 175.

RENDERS D., GORS B., « Considérations sur l'abrogation de l'acte administratif réglementaire », in J.-F. VAN DROOGHENBROECK, *Le temps et le droit. Hommage au Professeur Closset-Marchal*, Bruxelles, Bruylant, 2013, pp. 510 à 520.

RIMANQUE K., « Het wankel evenwichtspunt waar de vrijheid van expressie en andere grondrechten elkaar raken », in Interuniversitair Centrum Mensenrechten, *Mensenrechten. Jaarboek van het Interuniversitair Centrum Mensenrechten 1995-1996*, Anvers, Maklu, 1996, pp. 145 à 160.

RIMANQUE K., « Noodzakelijkheid in een democratische samenleving – een begrenzing van beperkingen aan grondrechten », in *Liber Amicorum Frédéric Dumon*, Anvers, Kluwer, 1983, pp. 1217 à 1234.

RINGELHEIM J., « Recueil des données personnelles et lutte contre les discriminations. Une tension nécessaire entre non-discrimination et vie privée », in C. BAYART, S. SOTTIAUX, S. VAN DROOGHENBROECK (dir.), *Les nouvelles lois luttant contre la discrimination*, Bruges, La Charte, 2008, pp. 91 et s.

ROLLAND L., « L'analyse rhétorique du discours judiciaires : du temps argumentatif au temps normatif », in P.-A. COTE, J. FREMONT, *Le temps et le droit. Actes du 4^e congrès international de l'Association internationale de méthodologie juridique*, Cowansville, Les éditions Yvon Blais Inc., 1996, pp. 33 à 44.

ROSIER K., DELFORGE A., « Le régime de la responsabilité civile du responsable du traitement et du sous-traitant dans le RGPD », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 665 à 700.

ROSSETTO J., « La constitutionnalité des lois mémorielles », in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, p. 94.

ROTH R., « Le juge et l'histoire », in L. BOISSON DE CHAZOURNES, J.-F. QUÉGUINER, S. VILLALPANDO (dir.), *Crimes de l'histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice*, coll. de droit international, Bruylant – Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, pp. 3 à 11.

SERON V., « Le casier judiciaire : entre mémoire et oubli », in A. MASSET, P. TRAEST (coord.), *L'exécution des peines. De Strafvuitvoering*, coll. Les dossiers de la Revue de droit pénal et de Criminologie, n° 13, Bruxelles, La Charte, 2006, pp. 105 à 140.

SIMAR N., DE ZUTTER L., MATERNE I., FIFI M., « Questions sur le décès », in B. DUBUISSON (dir.), *Le dommage et sa réparation*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2013, pp. 89 à 126.

STAROSSELETS T., « Effets de la nullité », in P. WÉRY (coord.), *La nullité des contrats*, coll. CUP, vol. 88, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 229 à 277.

STROWEL A., « Le droit à l'oubli du condamné : après le moment du compte-rendu vient le temps du silence », in P. GERARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 737 à 748.

STROWEL A., « Le droit à l'oubli du condamné : après le moment du compte rendu, vient le temps du silence », in P. GÉRARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Collection générale n° 83, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 737 à 748.

STROWEL A., « Les données : des ressources en quête de propriété. Regards sur quelques développements récents en droit européen », in C. DE TERWANGNE, E. DEGRAVE, S. DUSSOLIER (dir.), *Droit, normes et libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Poullet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 251 à 268.

STROWEL A., « Les données : des ressources en quête de propriété. Regards sur quelques développements récents en droit européen », in C. DE TERWANGNE, E. DEGRAVE, S. DUSSOLIER (dir.), *Droit, normes et libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Poullet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 251 à 268.

- STROWEL A., TULKENS F., « Liberté d'expression et droits concurrents : du juge de l'urgence au juge européen de la proportionnalité », *Médias et Droit*, coll. Recyclage en droit, Louvain-la-Neuve, Anthemis, 2008, pp. 5 à 72.
- SUDRE F., « Article II-67 – Respect de la vie privée et familiale », in L. BURGORGUE-LARSEN, A. LEVADE, F. PICOD (dir.), *Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Commentaire article par article*, Partie II, *La Charte des droits fondamentaux de l'Union*, t° II, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 110 à 121.
- SUDRE F., « Rapport introductif. La “construction” par le juge européen du droit au respect de la vie privée », in F. SUDRE (dir.), *Le droit au respect de la vie privée au sens de la Convention européenne des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 11 et s.
- TAMBERLIN B., « Rapport général présenté à l'occasion du X^e congrès de l'association internationale des hautes juridictions administratives », in *Le contrôle des décisions administratives par les cours et tribunaux administratifs*, Paris, La Documentation française, 2013, pp. 27 à 73.
- TASSONE L., « La protection des données dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », in A. GROSJEAN (dir.), *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles*, coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2015, pp. 53 à 70.
- TELLER M., « Les droits de l'homme de l'entreprise », in L. BOY, J-B. RACINE, F. SIIRIAINEN (coord.), *Droits économiques et droit de l'homme*, coll. Droit – Economie – International, Bruxelles, Larcier, 2009, pp. 257 à 267.
- TETU J.-F., « L'actualité ou l'impasse du temps », in *Sciences de l'information et de la communication, Textes essentiels*, Paris, Larousse, 1993, pp. 713 à 722.
- THAMER H. U., « Le “devoir de mémoire”. Débats intellectuels et praxis culturelle en Allemagne », in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l'éclat, 2014, pp. 131 et s.
- TINIÈRE R., « Article 8. Protection des données à caractère personnel », in PICOD F., VAN DROOGHENBROECK S. (dir.), RIZCALLAH C. (collab.), *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Commentaire article par article*, coll. Droit de l'Union européenne, Bruxelles, Bruylant, 2018, pp. 185 à 204.
- TOMBAL T., « Les droits de la personne concernée dans le RGPD », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER, *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 407 à 557.
- TRIAILLE J.-P., « The exception for scientific research under the EU copyright law and EU privacy law », in C. DE TERWANGNE, E. DEGRAVE, S. DUSSOLIER (dir.), *Droit, normes et libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Pouillet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 283 à 289.
- TRUCHET D., « A propos du droit à l'oubli et du devoir de mémoire », in *Libertés, justice, tolérance – Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan*, t° II, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 1595 à 1603.
- TULKENS F., « Accélération du temps et sécurité juridique : poison et contre-poison », in P. GÉRARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 469 à 488.

- TULKENS F., « La liberté d'expression », in M. VERDUSSEN, N. BONBLED (dir.), *Les droits constitutionnels en Belgique – Les enseignements jurisprudentiels de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation*, vol. 2, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 821 à 844.
- TULKENS F., « Le délai raisonnable et la Convention européenne des droits de l'homme », in S. GABORIAU, H. PAULIAT (coord.), *Le Temps, la Justice et le Droit. Actes du colloque organisé à Limoges les 20 et 21 novembre 2003*, Limoges, Presse Universitaires de Limoges, 2004, pp. 207 à 232.
- V. RONNEAU, « La charge de la preuve en droit de la responsabilité civile extracontractuelle », in B. DUBUISSON, N. SIMAR, *Responsabilité, indemnisation et recours*, coll. CUP, Limal, Anthemis, 2017, pp. 7 à 46.
- VAN DE KERCHOVE M., « Accélération de la justice pénale et traitement en 'temps réel' », in F. OST, M. VAN HOECKE (coord.), *Temps et droit. Le droit a-t-il vocation à durer ? – Time and law. Is the nature of law to last ?*, Bruxelles, Bruylant, 1998, pp. 367 à 384.
- VAN DER BREMPT M., « Lecture de "Sanction, réhabilitation, pardon" de P. Ricœur : chronique d'un dialogue manqué », in F.-X. DRUET, E. GANTY (coord.), *Rendre justice au droit. En lisant Le Juste de Paul Ricœur*, Presses universitaires de Namur, 1999, pp. 251 à 268.
- VAN DROOGHENBROECK J.-F., JACMAIN S., BRIJS S., « Un peu de droit judiciaire... », in A. ZENNER, M. DAL (dir.), *Actualité de la continuité, continuité de l'actualité. Etats généraux de la continuité des entreprises*, Bruxelles, Larcier, 2012, pp. 193 à 240.
- VAN DROOGHENBROECK S., « L'article 17 de la Convention européenne des droits de l'homme : incertain et inutile ? », in H. DUMONT, P. MANDOUX, A. STROWEL, F. TULKENS (dir.), *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ? Groupements liberticides et droit*, Bruxelles, Bruylant, 2000, pp. 139 à 174.
- VAN DROOGHENBROECK S., DETROUX L., BONBLED N., « Les essais constitutionnels non transformés valent-ils des points ? Réflexions sur la portée juridique interprétative des déclarations de révision non suivies d'une révision » in Y. CARTUYVELS, H. DUMONT, P. GÉRARD, I. HACHEZ, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *Les sources du droit revisitées*, vol. 1, *Normes internationales et constitutionnelles* Limal – Bruxelles, Anthemis – Université Saint-Louis, 2012, pp. 635 à 671.
- VAN ECKE P., CRADDOCK P., « The right to be forgotten ... and to remember! », in K. VAN HONACKER (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018, pp. 41 à 57.
- VAN ENIS Q., « Des "autoroutes de l'information" aux chemins de campagne... Un droit d'accès à l'information à plusieurs vitesses à l'ère numérique ? », in C. DE TERWANGNE, E. DEGRAVE, S. DUSSOLIER (dir.), *Droit, normes et libertés dans le cybermonde. Liber Amicorum Yves Poulet*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 715 à 746.
- VAN ENIS Q., « La conciliation entre le droit à la liberté d'expression et le droit à la protection des données à caractère personnel dans le RGPD », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 763 à 795.
- VAN GYSEGHEM J.-M., « Les catégories particulières de données à caractère personnel », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 255 à 284.

- VAN HONACKER K., « GDPR and processing for archiving purposes in the public interest : an introduction », in K. VAN HONACKER (dir.), *The right to be forgotten vs the right to remember. Data protection and archiving in the public interest*, Bruxelles, VUBPress, 2018, pp. 11 à 26.
- VAN MEERBEECK J., « Repenser la théorie moderne des nullités », in C. DELFORGE, J. VAN MEERBEECK (coord.), *Les nullités en droit privé*, Limal, Anthemis, 2017, pp. 7 à 38.
- VAN OEVELEN A., « Schade en schadeloosstelling bij de schending van grondrechten door private personen », in K. RIMANQUE, (coord.), *De toepasselijkheid van de grondrechten in private verhoudingen*, Antwerpen, Kluwer, 1982, pp. 421 à 461.
- VAN OMMESLAGHE P., « Le concept de l’“alternative légitime” en droit de la responsabilité civile », in *La justice : enjeux et perspectives pour demain*, Limal, Anthemis, 2013, pp. 131 à 137.
- VANDENBERGHE H., « Gemeenrechtelijke aansprakelijkheid voor geschreven persbijdragen », in L. NEELS (dir.), *Mediarecht*, 1983, Anvers, Kluwer, 1984, pp. 3 à 36.
- VANRECK O., « Impacts du Règlement général sur la protection des données dans le domaine de l’archivage », in C. DE TERWANGNE, K. ROSIER (dir.), *Le règlement général sur la protection des données (RGPD/GDPR). Analyse approfondie*, coll. du CRIDS, Bruxelles, Larcier, 2018, pp. 837 à 863.
- VATTIMO G., « L’impossible oubli », in *Usages de l’oubli*, Colloque de Royaumont, Paris, Editions du Seuil, 1988, pp. 77 à 89.
- VAUDAY P., « Sujet à mémoire », in C. LARSONNEUR, A. REGNAULD, P. CASSOU-NOGUÈS, S. TOUIZA, *Le sujet digital*, Dijon, Les presses du réel, 2015, pp. 100 à 113.
- VEDEL G., « Les questions de constitutionnalité posées par la loi du 29 janvier 2001 », in D. MAUS, J. BOUGRAB (dir.), *François Luchaire, un républicain au service de la République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, pp. 54 et s.
- VELAERS J., « De actuele toepassing van de grondwettelijke waarborgen inzake vrijheid van media », *Mensenrechten 1995-1996*, Anvers, Maklu, 1996, pp. 83 à 109.
- VELAERS J., « Vrijheid en verantwoordelijkheid : twee grondwettelijke waaren. Enkele beschouwingen over de artikelen 25 en 150 van de Grondwet » (Colloque organisé par la Commission Justice du Sénat), *Justice & Médias*, n° 7-8-9, décembre 1995, pp. 81 à 100.
- VELU J., « La Convention européenne des droits de l’homme et les personnes morales de droit public », in *Miscellanea W.J. Ganshof van der Meersch*, t° 1, Bruxelles, Bruylant, 1972, pp. 589 à 617.
- VELU S., « Le juge des référés et la liberté d’expression », in *Présence du droit public et des droits de l’homme. Mélanges offerts à Jacques Velu*, t° 3, Bruxelles, Bruylant, 1992, pp. 1757 à 1797.
- VERDUSSEN M., « L’amnistie, un pardon juridique gravé dans la mémoire collective », in *Liber amicorum Henri-D. Bosly : loyauté, justice et vérité*, Bruxelles, La Charte, 2009, pp. 437 à 442.
- VERHOVEN J., « Les conceptions et les implications du temps en droit international », in Société française pour le droit international, *Le droit international et le temps*, colloque de Paris, Paris, A. Pedone, pp. 9 à 34.
- VESTED-HANSEN J., « Article 7. Respect for Private and Family Life », in S. PEERS, T. HERVEY, J. KENNER, A. WARD (éds.), *The EU Charter of Fundamental Rights. A commentary*, Oxford-Portland, Hart-Publishing, 2014, pp. 153 à 182.

VILAIN J., « Le “droit à l’oubli” : d’une protection des particuliers vers une extension aux entreprises ? », in *Les entreprises et l’e-Business*, Waterloo, Kluwer, 2015, pp. 155 à 188.

WAUTELET P., « Les garanties de la non-discrimination : sanctions civiles et aspects de procédure dans les lois fédérales luttant contre la discrimination », in P. WAUTELET (dir.), *Le droit de la lutte contre les discriminations dans tous ses états*, coll. CUP, Liège Anthemis, 2009, pp. 215 à 248.

WERY P., « Les condamnations non pécuniaires dans le contentieux de la responsabilité », in B. DUBUISSON, P. JOURDAIN, *Le dommage et sa réparation dans la responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Etudes de droit comparé*, coll. Bibliothèque de la Faculté de droit et de criminologie de l’Université catholique de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 59 à 128.

WÉRY P., « Nullité, inexistance et réputé non écrit », in P. WÉRY (coord.), *La nullité des contrats*, coll. CUP, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 7 à 32.

WIEVIORKA A., « L’abrogation des lois mémorielles est-elle une solution ? », in M. BIENENSTOCK (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l’Histoire*, coll. Bibliothèque des fondations, Paris, Editions de l’éclat, 2014, *op. cit.*, pp. 177 à 186.

YERUSHALMI Y. H., « Réflexions sur l’oubli », in *Usages de l’oubli*, Colloque de Royaumont, Editions du Seuil, Paris, 1988, pp. 7 à 22.

C. Articles de périodiques

- ABITBOL E., note sous C.A. Paris, 9 novembre 1979, *D.*, 1981, pp. 112 à 113.
- ABITBOL E., note sous Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 3 décembre 1980, *Gaz. Pal.*, 1981, p. 290.
- ABRAMOWSKI E., « La résistance de l'oublié et les sentiments génériques », *Journal de Psychologie Normale et Pathologique*, 1910/4, pp. 301 à 331.
- ADAM A., ENGLEBERT J., « Le néo-journalisme au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *R.T.D.I.*, 2013/2, pp. 9 à 26.
- ADER B., « La protection de la vie privée en droit positif français », *Legicom*, 1999/4, pp. 5 à 8.
- AFROUKH M., « Les critères “Von Hannover n° 2” dans la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme : une attractivité équivoque », *Rev. trim. D.H.*, 2018/115, pp. 593 à 611.
- ALBERT P., « L'oubli en train de se faire », *Revue ¿ Interrogations ?*, 2006/3, <http://www.revue-interrogations.org/L-oubli-en-train-de-se-faire>, 5 p.
- AMBROSE M. L., AUSLOOS J., « The Right to Be Forgotten Across the Pond », *Journal of Information Policy*, 2013/3, pp. 1 à 23.
- ARAMAZANI A., « Le droit à l'oubli et internet », *R.D.T.I.*, 2011/2, pp. 34 à 49.
- ARONSTEIN C., « Essai pour contribuer à la survie de notre civilisation », *J.T.*, 1971, pp. 453 à 460.
- ASSOUN P.-L., « Le sujet de l'oubli selon Freud », *Communications*, 1989/49 (*La mémoire et l'oubli*), pp. 97 à 111.
- AUSLOOS J. VAN ALSENOY B., note sous C.J.U.E. (gr. ch.), 13 mai 2014, C-131/12, *Google Spain SL, Google Inc. c. Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González, A&M*, 2014/5, pp. 411 à 416.
- AUVRET P., « Le Conseil constitutionnel consacre la seule répression de la calomnie », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Légipresse*, 2011/285, pp. 407 à 411.
- AVRIL P., GICQUEL J., « Chronique constitutionnelle française », *Pouvoirs*, 2006/4 (*La démocratie sous contrôle médiatique*), pp. 149 à 170.
- AZZI T., « Les relations entre la responsabilité civile délictuelle et les droits subjectifs », *Rev. trim. dr. civ.*, 2007, pp. 227 et s.
- BADINTER R., « Le droit au respect de la vie privée », *J.C.P.*, 1968, doctrine 2136.
- BARCENA F.-X., « La rétractation : voie de recours extraordinaire et exceptionnelle ? », *CDPK*, 2012, p. 174 à 196.
- BARTOLINI C., SIRY L., « The right to be forgotten in the light of the consent of the data subject », *Computer Law & Security Review*, 2016/32, pp. 218 à 237.
- BATSELÉ D., « Racisme et liberté d'expression. Examen de législation et de jurisprudence belges », *Rev. trim. D.H.*, 2001, pp. 321 à 342.
- BAZIER P., « Abus de droit, *rechtsverwerking* et sanctions de l'abus de droit », note sous Cass. (1^{ère} ch.), 1^{er} octobre 2010 et Cass. (1^{ère} ch.), 6 janvier 2011, *R.G.D.C.*, 2012/8, pp. 393 à 403.

BECKENDORF I., « Autorisation de tournage d'une fiction inspirée d'une prise d'otages, malgré les droits de la personnalité du preneur d'otage », note sous Landgericht Aachen, 24 mai 2016, 8 O 168/16, www.merlin.obs.coe.int, consulté le 28 mai 2018.

BELLANOVA R., DE HERT P., « le cas S. et Marper et les données personnelles : l'horloge de la stigmatisation stoppée par un arrêt européen », *Cultures & Conflits*, 2009/79, pp. 101 à 113.

BENABOU V.-L., ROCHFELD, J., « Les moteurs de recherché, maîtres ou esclaves du droit à l'oubli numérique ? », *Recueil Dalloz*, 2014, pp. 1476 à 1485.

BEHRENDT C., JOUSTEN A., « La révision de l'article 149 de la Constitution : la publication des décisions judiciaires à l'ère du numérique », *J.T.*, pp. 2 à 8.

BERLEUR J., POULLET Y., « Le droit à la vie privée selon le projet Gol », *J.T.*, 1982, pp. 769 à 771.

BERTRAMS K., DE BROUX P.-O., « Du négationnisme au devoir de mémoire : l'histoire est-elle prisonnière ou gardienne de la liberté d'expression ? », *Rev. dr. ULB*, Bruxelles, Bruylant, 2007/1, pp. 75 à 134.

BIENENSTOCK M., « Le devoir de mémoire : un impératif ? », *Les Temps Modernes*, 2010/4, pp. 98 à 115.

BIGOT C., « La protection de l'image des personnes et les droits des héritiers », *Legicom*, 1995/4, pp. 28 à 35.

BIGOT C., « La protection de la vie privée des hommes politiques dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Légicom*, 2015/1, pp. 113 à 118.

BIZET T., « L'ambition individualiste de l'autodétermination informationnelle », *Revue Internationale de droit des données et du numérique*, 2017/3, disponible à l'adresse suivante, www.ojs.imodev.org, consulté le 10 janvier 2019, 11 p.

BOMBOIS T., DUBOIS C., « “La chenille et le référé” – Quelques observations sur le contrôle et la passation d'un marché public militaire », *A.P.T.*, 2004, pp. 296 à 323.

BONBLED N., LYS M., « L'affaire Leempoel et Ciné Revue : le mot de la fin? La commission d'enquête parlementaire dans le cadre de l'affaire Dutroux, les médias et l'art. 10 Conv. eur. D.H. », note sous Cour eur. D.H., 9 novembre 2006, *Leempoel et S.A. Editions Ciné Revue c. Belgique*, req. 64772/01, *J.T.*, 2006, pp. 789 à 792.

BONFOND O., « La constitutionnalité de la loi Gayssot : le risque d'un devoir de mémoire sélective ? », note sous Cons. const. fr., 8 janvier 2016, *Rev. dr. ULG*, 2016/2, pp. 400 à 411.

BOSSUYT A., « Les principes généraux du droit dans la jurisprudence de la Cour de cassation », *J.T.*, 2005/6201, pp. 725 à 736.

BOULANGER M.-H., DE TERWANGNE C., LÉONARD T., LOUVEAUX S., MOREAU D., POULLET Y., « La protection des données à caractère personnel en droit communautaire. 1^{ère} partie », *J.T. dr. eur.*, 1997, pp. 121 à 127.

BOULANGER M.-H., DE TERWANGNE C., LÉONARD T., LOUVEAUX S., MOREAU D., POULLET Y., « La protection des données à caractère personnel en droit communautaire. 2^{ème} partie », *J.T. dr. eur.*, 1997, pp. 145 à 155.

BOULANGER M.-H., DE TERWANGNE C., LÉONARD T., « La protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. La loi du 8 décembre 1992 », *J.T.*, 1993, pp. 369 à 388.

BOULOC B., « L'amnistie d'un sportif de haut niveau », *D.*, 2006, p. 1473.

- BOURGEOIS C., « Réflexions à propos de l’anonymisation des décisions de justice publiées sur support numérique », *Communication Commerce électronique*, 2004/6, étude 16, disponible sur le site www.Lexis360.fr (téléchargé le 12 janvier 2018).
- BOUVIER D., « La mémoire et la mort dans l’épopée homérique », *Kernos, Revue internationale et pluridisciplinaire de religion grecque antique*, 1999/12, pp. 57 à 71.
- BREWAEYS E., « De grondwettigheid van een gerechtelijk publicatieverbod », note sous civ. Anvers, 10 septembre 1985, *R.W.*, 1986-87, col. 810 à 813.
- BREWAEYS, E., « Recente rechtspraak van het Arbitragehof over persvrijheid », note sous C.c., 7 juin 2006, n° 91/2006, *R.W.*, 2006-07, pp. 1342 à 1347.
- BROWN J., « Some tests of the decay theory of immediate memory », *Quartely Journal of Experimental Psychology*, 1958/10, pp. 12 à 21.
- BRUNET F., « De la censure constitutionnelle de la loi ‘visant à réprimer la contestation de l’existence des génocides reconnus par la loi’ », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, avril-juin 2012, pp. 343 à 351.
- BURTON C., POULLET Y., « A propos de l’avis de la Commission de protection de la vie privée du 15 juin 2005 sur un encadrement des listes noires », *R.D.T.I.*, 2005/23, pp. 102 à 122.
- CAIRE A.-B., « Propos introductifs », *La Revue, Actes du colloque de Clermont-Ferrand du 25 mars 2005*, 2016/8, pp. 7 à 11.
- CANNIE H., « Getrapte verantwoordelijkheid in perszaken : een stand van zaken », note sous Corr. Nivelles (2^e ch.), 21 mai 2008, *A&M*, 2009/1-2, spéc. pp. 198 à 201.
- CARBONNIER J., « Le silence et la gloire », *D.*, 1951, chron. 99.
- CARIAT N., « La Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne et les juridictions belges. Quelques balises pour une application prometteuse », *J.T.*, 2010, pp. 105 à 110.
- CARTIER E., « Histoire et droit : rivalité ou complémentarité ? », *Revue française de droit constitutionnel*, 2006/3, pp. 509 à 534.
- CASAROSA F., « The right of reply – The Challenge of new media », *R.D.T.I.*, 2013/51, pp. 63 à 73.
- CASSART A., HENROTTE J., « Arrêt Google Spain: la révélation d'un droit à l'effacement plutôt que la création d'un droit à l'oubli », note sous C.J.U.E. (gr. ch.), 13 mai 2014, C-131/12, *Google Spain SL, Google Inc. c. Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González, J.L.M.B.*, 2014, pp. 1183 à 1191.
- CASTILLE V., « Journalisten scoren in Straatsburg », note sous Cour eur. D.H., 24 février 1997, *De Haes et Gijssels c. Belgique*, req. 19983/92, *Jaarboek Mensenrechten*, 1996-97, pp. 287 à 296.
- CATALA P., « Ebauche d’une théorie juridique de l’information », *D.S.*, 1984, chron. XVII, p. 97 et s.
- CAUFRIEZ P., LENTZEN E., « Trente ans de radio en Communauté française (1978-2008) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2009/2033-2034, pp. 5 à 104.
- CHANDERNAGOR F., « Historiens, changez de métier ! », *L’Histoire*, 2007/317, pp. 54 à 61.
- CHARRON J., « La nature politique du journalisme politique », *Les études de communication publique*, cahier n° 15, Laval, 2000, 55 p.

CLEMENT-FONTAINE M., « Faut-il se réjouir de la percée du droit à l'oubli numérique ? », note sous Cass., 29 avril 2016 et Cass. fr. (ch. civ. 1), 12 mai 2016, *A&M*, 2016/5-6, pp. 453 à 459.

COHEN J., « Property as institutions for resources: lessons from and for IP », *Texas Law Review*, 2015/94, pp. 1 à 57.

COHEN-JONATHAN G., « Négationnisme et droits de l'homme », *Rev. trim. D.H.*, 1997, pp. 571 à 597.

COHEN-JONATHAN G., « Progrès technique et droits de l'homme : conclusion », *Rev. trim. D.H.*, 2003/54, pp. 724 à 744.

CONAN M., « Amnistie présidentielle et tradition », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 2001/9-10, pp. 1305 à 1356.

CONINGS C., « Herstel in eer en rechten », note sous C.c., 8 mars 2012, n° 41/2012, *N.j.W.*, 2012/265, p. 467.

CONTE P., « Loi du 29 juillet 1881 sur la presse ; exceptio veritatis : abrogation par le Conseil constitutionnel du c) de l'article 35 », note sous Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC, *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2013/3, pp. 648 à 650.

COQUIN C., « Deux aspects de l'évolution du concept d'oubli en droit pénal », *Archives de politique criminelle*, 1998/20, p. 33 à 43.

CORCOS M., « La mémoire et l'oubli, de la psychanalyse aux neurosciences », *Le Carnet PSY*, 2008/3, pp. 32 à 35.

CORDIER F., « L'atteinte à l'intimité de la vie privée en droit pénal et les médias », *Legicom*, 1999/4, pp. 85 à 93.

CORNELIS L., « Rechtsverwerking : een toepassing van de goede trouw ? », *T.P.R.*, 1990, pp. 545 à 644.

CORNELIS L., VUILLARD I., « La notion de dommage réparable », in *Responsabilités. Traité théorique et pratique*, titre I, dossier 10, Waterloo, Kluwer, mis à jour au 30 septembre 2000.

COSTAZ C., « Le droit à l'oubli », *Gaz. Pal.*, 1995, pp. 961 à 965.

CRUYSMANS E., « Application particulière du droit à l'oubli par la Cour européenne des droits de l'homme : la désindexation d'information demandée auprès de l'éditeur d'un site internet », note sous Cour eur. D.H., 25 novembre 2021, *Biancardi c. Italie*, req. 77419/16, *A&M*, 2022/1, pp. 82 à 88.

CRUYSMANS E., « Droit au respect de la vie privée et liberté d'expression : le deuxième arrêt von Hannover tourne en défaveur de Caroline de Monaco », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), 7 février 2012, *von Hannover c. Allemagne (n° 2)*, req. 40660/08, *J.L.M.B.*, 2012/17, pp. 784 à 790.

CRUYSMANS E., « Le droit à l'oubli devant la Cour européenne des droits de l'homme : l'intégration d'une composante temporelle dans un litige vie privée/liberté d'expression », note sous Cour eur. D.H., 22 juin 2021, *Hurbain c. Belgique*, req. 57292/16, *Rev. trim. dr. h.*, 2022/129, pp. 161 à 182.

CRUYSMANS E., « Le traitement de données à caractère personnel effectué à des fins de journalisme : la consécration de la liberté d'expression », note sous Civ. Bruxelles (comme en réf.), 9 octobre 2012, *A&M*, 2013/3-4, pp. 270 à 274.

CRUYSMANS E., « Les plans de fréquences en Communauté française et le Conseil d'Etat », *A.P.T.*, 2012/1, pp. 49 à 95.

CRUYSMANS E., « Liberté d'expression, archives numériques et protection de la vie privée : la conciliation de trois réalités divergentes grâce au droit à l'oubli », note sous Civ. Liège (4^{ème} ch.), 3 novembre 2014 et Liège (20^{ème} ch.), 25 septembre 2014, *J.L.M.B.*, 2014/41, pp. 1972 à 1980.

CRUYSMANS E., « Publicité des partis politiques hors période électorale : l'interdiction est désormais levée », note sous C.c., 22 décembre 2010, n° 161/2010, *A&M*, 2011/4-5, pp. 562 à 565.

CRUYSMANS E., « Racisme, blasphème et liberté d'expression. Aperçu de la jurisprudence “anti-hate speech” belge francophone », *A&M*, Actes du colloque du 28 avril 2016, 2016/1, pp. 71 à 90.

CRUYSMANS E., JACQMIN L., « Le manquement déontologique d'un journaliste est-il constitutif d'une faute au sens de l'article 1382 du Code civil ? », note sous civ. Bruges, 30 avril 2012, *R.G.A.R.*, 2013, n° 15025.

CRUYSMANS E., MARIQUE E., « Quand l'oubli s'immisce en droit des sociétés : vers une limitation de l'accès aux données contenues dans les registres des sociétés ? », note sous C.J.U.E., 9 mars 2017, C-398/15, *Camera di Commercio, Industria, Artigianato e Agricoltura di Lecce c. Salvatore Manni*, *R.P.S./T.V.R.*, 2017/7, pp. 921 à 930.

CRUYSMANS E., STROWEL A., « Un droit à l'oubli face aux moteurs de recherche : droit applicable et responsabilité pour le référencement de données “inadéquates, non pertinentes ou excessives” », *J.T.*, 2014, pp. 457 à 459.

CRUYSMANS E., STROWEL A., « Un droit à l'oubli face aux moteurs de recherche : droit applicable et responsabilité pour le référencement de données “inadéquates, non pertinentes ou excessives” », note sous C.J.U.E. (gde ch.), 13 mai 2014, C-131/12, *Google Spain SL, Google Inc. c. Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González*, *J.T.*, 2014, pp. 457 à 459.

CULNAN M., « Protecting Privacy Online : Is Self-regulation Working ? », *Journal of Public Policy Market*, 2000, pp. 20 à 27.

D'ANTIN O., BROSSOLLET L., « Le domaine de la vie privée et sa délimitation jurisprudentielle », *Legicom*, 1999/4, pp. 9 à 19.

DABIN J., LAGASSE A., « Examen de jurisprudence (1939-1948). La responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle », *R.C.J.B.*, 1949, pp. 50 à 96.

DAL G.-A., « L'anonymisation des décisions de justice », *J.T.*, 2019, p. 441.

DALCQ R.O., SCHAMPS G., « Examen de jurisprudence (1987 à 1993). La responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle. Deuxième partie », *R.C.J.B.*, 1995, pp. 663 à 777.

DARSONVILLE A., « Droit pénal de la presse. Décision n° 2011-131 QPC du 20 mai 2011 : exception de vérité des faits diffamatoires de plus de dix ans », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Constitutions*, 2011/4, pp. 537 à 540.

DE BELLESCIZE D., « QPC et loi de 1881 », note sous Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC, *Constitutions*, 2013/2, pp. 248 à 252.

DE BELLESCIZE D., « Inconstitutionnalité de l'interdiction d'évoquer des faits de plus de dix ans », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Constitutions*, 2011/3, pp. 388 à 395.

DE BROUWER J., « Détenus et droit à l'image : les criminels au musée Grévin », *J.T.*, 2007, p. 286.

DE CLERCQ C., DECHAMPS F., « Internet à l'épreuve du droit ou le droit à l'épreuve d'internet – Une analyse au regard de la problématique de l'étendue géographique du droit européen au déréférencement », *J.T.*, 2017, pp. 669 à 681.

DE COSTER S.-P., « Les radios privées en Communauté française et le Conseil d'Etat », *A.P.T.*, 1998/22, pp. 12 à 41.

DE FONTBRESSIN P., « Liberté d'expression, vie privée et impartialité du juge », note sous Cour eur. D.H., 24 février 1997, *De Haes et Gijssels c. Belgique*, req. 19983/92, *Rev. trim. D.H.*, 1998, pp. 581 à 587.

DE HERT P., « De parlementaire onderzoekscommissie 'Dutroux' en de pers », note sous Cour eur. D.H., 9 novembre 2006, *Leempoel et S.A. Editions Ciné Revue c. Belgique*, req. 64772/01, *A&M*, 2007/1-2, pp. 144 à 147.

DE LIEDEKERKE J., « La protection de la personnalité en droit privé belge », *J.T.*, 1959, pp. 413 et s.

DE MEYER J., note sous civ. Anvers (réf.), 13 avril 1979, *R.W.*, 1978-79, col. 2824.

DE PRINS D., « De burgerlijke rechter en de persvrijheid », *R.W.*, 2000-2001, col. 1445 à 1456.

DE RAEDT S., « La portée du droit au respect de la vie privée et le droit de visite de l'administration fiscale – L'importance de l'arrêt *Bernh Larsen* nuancée », *Revue générale du contentieux fiscal*, 2015/3, pp. 153 à 186.

DE RAULIN A., « Les relations droit-mémoire en droit international et interne : les évolutions récentes », *R.D.I.D.C.*, 2013/1, pp. 37 à 65.

DE SCHEPPER K., VAN DE HEYNING C., « De strafrechtelijke aansprakelijkheid van een internetnieuwsportaal voor zijn lezersreacties : het arrest Delfi in de Belgische strafrechtelijke context », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), *Delfi c. Estonie*, 16 juin 2015, req. 64569/09, *T. Strafr.*, 2016/4, pp. 282 à 294.

DE TERWANGNE C., « Affaire Lindqvist ou quand la Cour de justice des Communautés européennes prend position en matière de protection des données personnelles », *R.D.T.I.*, 2004, pp. 81 à 99.

DE TERWANGNE C., « Diffusion de la jurisprudence via internet dans les pays de l'Union européenne et règles applicables aux données personnelles », *Petites affiches*, 2005/194, pp. 4 à 55.

DE TERWANGNE C., « L'étendue dans le temps du droit d'accès aux informations sur les destinataires de données à caractère personnel », note sous C.J.C.E., 7 mai 2009, C-553/07, *College van burgemeester en wethouders van Rotterdam c. m.e.e. Rijkeboer*, *R.T.D.I.*, 2011/43, pp. 65 à 81.

DE TERWANGNE C., « Les dérogations à la protection des données en faveur des activités de journalisme enfin élucidées », note sous C.J.U.E., 16 décembre 2008, *Tietosuojavaltutettu c. Satakunnan markkinapörssi oy et Satamedia oy*, C-73/07, *R.D.T.I.*, 2010/38, pp. 121 à 144.

DE TERWANGNE C., ROSIER K., LOSDYCK B., « Lignes de force du nouveau Règlement relatif à la protection des données à caractère personnel », *R.D.T.I.*, 2016/62, pp. 5 à 56.

DEBET A., « Anonymisation des décisions de justice – Une sanction de la CNIL contre une base de données de jurisprudence validée par le Conseil d'Etat », note sous C.E. fr., 23 mars 2015, n° 353717, *Communication Commerce électronique*, 2015/6, comm. 52, disponible à l'adresse suivante, www.lexis360.fr (téléchargé le 12 janvier 2018).

DEBET A., « Données personnelles, droit à l'oubli et droit à l'information du public », *La semaine juridique. La jurisprudence dans le mouvement de l'open data. Actes du colloque à la Cour de cassation, 14 février 2016, 27 février 2017*, pp. 36 et 37.

DEFREYNE E., « Le droit à l'oubli et les archives journalistiques », *R.D.T.I.*, 2013/2, pp. 75 à 98.

DEGIRMENCI S., « La liberté d'expression aux prises avec la protection contre la diffamation, une « vérité » sans cesse extirpée de son puits par les juges de la rue Montpensier », note sous Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC, *Lettre Actualités Droits-Libertés du CREDOF*, 19 août 2013, 10 p.

DEGRAVE E., « Copies d'examen et protection des données à caractère personnel », note sous C.J.U.E., 20 décembre 2017, C-434/16, *Peter Nowak c. Data Protection Commissioner, J.T.*, 2018, pp. 481 à 484.

DEGRAVE E., LACHAPPELLE A., « Le droit d'accès du contribuable à ses données à caractère personnel et la lutte contre la fraude fiscale », note sous C. const., 27 mars 2014, arrêt n° 51/2014, *R.G.C.F.* 2014, pp. 322 à 335.

DELAHAYE T., « Péremption et prescription du lien d'instance », obs. sous Comm. Bruxelles, 14 mai 2012, *J.L.M.B.*, 2012, pp. 1306 à 1311.

DELATTE J.-R., « Le retrait des actes administratifs individuels », *Annales de la Faculté de droit de Liège*, 1995, pp. 93 à 116.

DELICH F., « La construction sociale de la mémoire », *Diogène*, 2003/1, pp. 69 à 81.

DERIEUX E., « Vie privée et donnée personnelle – Droit à la protection et “droit à l'oubli” face à la liberté d'expression », *Les nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel*, 2015/3, pp. 21 à 33.

DERIEUX E., « Vie privée et données personnelles – Droit à la protection et “droit à l'oubli” face à la liberté d'expression », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2015/3, pp. 21 à 33.

DEVRESSE J., GRANDJEAN G., « Consensus et concurrence mémorielles : un enjeu pour les médias », *Cahiers Mémoires et Politiques. Médias en jeu, enjeux de mémoire*, 2014/2, disponible à l'adresse suivante, <http://popups.ulg.ac.be/2295-0311/index.php?id=88>.

DHOMMEAUX J., « Liberté d'expression et négationnisme. La loi Gayssot et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques : l'affaire R. Faurisson devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU », *Revue juridique de l'Ouest*, 1997/3, pp. 251 à 264, disponible sur le site www.persee.fr.

DOCQUIR B., « Accès à la tribune médiatique par voie publicitaire : l'annonce de l'interdiction de la publicité politique dans les médias audiovisuels n'était pourtant pas nécessaire », note sous C.c., 22 décembre 2010, n° 161/2010, *J.L.M.B.*, 2011, pp. 505 à 511.

DOCQUIR B., « Arrêt *Satamedia* : la (re)diffusion d'informations publiques dans les médias et les exigences de la protection des données », *R.E.D.C.*, 2009, pp. 560 à 581.

DOCQUIR B., « Quelques observations complémentaires sur la publication des décisions », *J.T.*, 2019, pp. 449 à 452.

DOCQUIR P., « L'arrêt “Caroline de Monaco” de la Cour européenne des droits de l'homme : La liberté de la presse subordonnée à la qualité d'informations ? », note sous Cour eur. D.H., 24 juin 2004, *von Hannover c. Allemagne*, req. 59320/00, *Journ. jur.*, 2004/35, pp. 10 à 11.

- DOCQUIR P.-F., « Le ‘droit de réponse 2.0’ ou la tentation d’un droit subjectif d’accès à la tribune médiatique », *Rev. droit U.L.B.*, 2007/1 (*Les propos qui heurtent, choquent ou inquiètent*), pp. 289 à 313.
- DOCQUIR P.-F., VAN ENIS Q., « L’arrêt *Delfi c. Estonie* de la Cour européenne des droits de l’homme : un grand coup de froid pour la liberté d’expression en ligne », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), *Delfi c. Estonie*, 16 juin 2015, req. 64569/09, www.justice-en-ligne.be, mis en ligne le 7 juillet 2015.
- DONY C., « La presse, une notion que le Constituant tarde à (re)définir... », obs. sous Civ. Bruxelles (75^e ch.), 15 octobre 2009, *J.L.M.B.*, 2010/3, pp. 137 à 142.
- DOS REMEDIOS FONTES SILVA M., « La question de l’impunité des auteurs de violations des droits de l’homme », *Principios*, 1998/6, pp. 140 et 141.
- DREYER E., « Du caractère fondamental de certains droits », *Revue de la Recherche Juridique*, 2006/2, pp. 551 à 580.
- DREYER E., « Exception de vérité », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *D.*, 2012/12, p. 771.
- DREYER E., « Observations sur quelques applications récentes de l’article 10 de la Convention européenne (janvier 2006-janvier 2007) », note sous Cour eur. D.H., 7 novembre 2007, *Mamère c. France*, req. 12697/03, *Rev. trim. D.H.*, 2007, pp. 615 à 640.
- DROIN N., « L’exception de vérité des faits diffamatoires de plus de dix ans : chronique d’une disparition annoncée en France », *Rev. trim. D.H.*, 2012/89, pp. 201 à 214.
- DUBUISSON B., « Jurisprudence récente de la Cour de cassation sur la relation causale », *J.T.*, 2010, pp. 746 à 754.
- DUMORTIER J., « Bekendmaking van disciplinaire schorsingen van sportbeoefenaars op een door de Vlaamse Regering gepubliceerde website », note sous C.c., 19 janvier 2005, n° 16/2005, *Computerr.*, 2005/3, pp. 138 et 139.
- DUPRE DE BOULOIS X., « La personne morale, la vie privée et le référé (commentaire sous Cass. civ. 1, 17 mars 2016, n° 15-14072) », www.revuedlf.com, consulté le 11 mai 2018, 6 p.
- DUPRE DE BOULOIS X., « Les droits fondamentaux des personnes morales – 2^{ème} partie », *RDLF*, 2011, chron. n° 17, www.revuedlf.com, consulté le 11 mai 2018, 6 p.
- DUPRE DE BOULOIS X., « Les droits fondamentaux des personnes morales – 1^{ère} partie », *RDLF*, 2011, chron. n° 15, www.revuedlf.com, consulté le 11 mai 2015, 5 p.
- DUPRE DE BOULOIS X., « Les droits fondamentaux des personnes morales – 3^{ème} partie », *RDLF*, 2012, chron. n° 1, www.revuedlf.com, consulté le 11 mai 2018, 3 p.
- DUSSOLIER S., « Responsabilités des intermédiaires de l’internet : un équilibre compromis ? », *R.T.D.I.*, 2007/29, pp. 269 à 272.
- DUTHEIL DE LA ROHÈRE J., « Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne », *J.C.L. Libertés*, fascicule 140.
- ECO U., MIGIEL M. (traduc.), « *An Ars Oblivionalis ? Forget it !* », *PMLA*, 1988/3, pp. 254 à 261.
- EDELMAN B., « La Cour européenne des droits de l’homme et l’homme du marché », *D.*, 2011, p. 897.

EDELMAN B., note sous Cass. (1^{ère} ch. civ.), 13 février 1985 (*S.A.R.L. G. R. Productions et autre c. Dame Jeanjacquot*) et Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 13 février 1985 (*Génovès et autre c. Lelièvre*), *D.*, 1985, p. 490.

EDELMAN B., note sous Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 3 décembre 1980, *D.*, 1981, p. 222.

EDELMAN M., note sous Cass. fr. (2^{ème} ch. civ.), 6 janvier 1971, *D.*, 1971, p. 263.

ECKOUT J., « Effacement des condamnations et réhabilitation en matière pénale », *J.T.*, 1964, pp. 717 à 724.

EL BERHOUMI M., « Arrêt “Nowak” : les copies d’examen, nouveau terrain de la protection des données personnelles », *Journal de droit européen*, 2018, pp. 90 et 91.

ENGLEBERT J., « Le jugement de valeur, l’amalgame et la faute distincte : inquiétants enseignements », note sous Liège (3^{ème} ch.), 19 mars 2008, *A&M*, 2008/5, spéc. pp. 414 à 420.

ENGLEBERT J., « Quand y a-t-il “délict de presse” au regard de l’exigence de publicité ? », note sous Cass. (2^{ème} ch.), 18 janvier 2006, *A&M*, 2007/1-2, pp. 161 à 163.

ENGLEBERT J., FRYDMAN B., « Le contrôle judiciaire de la presse », *A&M*, 2002/6, pp. 485 à 503.

ERRERA C., « La vie privée des politiques, un tabou de la presse française », *Communication & Langages*, 2006, n° 148, pp. 81 à 102.

ESMEIN A., « L’origine et la logique de la jurisprudence en matière d’astreintes », *Rev. trim. civ.*, 1903, pp. 5 et s.

FAGNART J.-L., « Petite navigation dans les méandres de la causalité », *R.G.A.R.*, 2006, n° 14080.

FAUVARQUE-COSSON B., « La diffusion de la jurisprudence en Europe : jusqu’où anonymiser les décisions de justice ? », *La semaine juridique. La jurisprudence dans le mouvement de l’open data. Actes du colloque à la Cour de cassation, 14 février 2016, 27 février 2017*, pp. 56 à 63.

FÉRAL-SCHUHL C., « Communication des décisions de justice : favoriser la liberté d’expression ou le droit à la vie privée ? », *Edition Multimédi@*, 2016/153, pp. 8 et 9.

FEYDEAU M. T., LACABARATS A., « Images d’actualité et protection de la personnalité : le point de la jurisprudence », *Légicom*, 1999/4, pp. 77 à 81.

FLAMÉE M., LÉONARD T., « La liberté de la presse à l’aune de la loi sur la protection des données : liberté responsable ou liberté surveillée ? », *R.G.D.C.*, 1997, pp. 5 à 44.

FLÜCKIGER A., « L’autodétermination en matière de données personnelles : un droit (plus si) fondamental à l’ère digitale ou un nouveau droit de propriété ? », *Pratique juridique actuelle*, 2013/6, pp. 837 à 864.

FOEGLE J.-P., « Le Conseil d’Etat, héraut de la révolution numérique ? », *La revue des droits de l’homme*, disponible à l’adresse suivante, www.journalsopenedition.org/revdh/1038, mis en ligne le 30 décembre 2014, consulté le 10 janvier 2019.

FOIRRY A.-C., « Lois mémorielles, normativité et liberté d’expression dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Un équilibre complexe des évolutions possibles », *Pouvoirs*, 2012/4, pp. 141 à 156.

FOLIE S., « La publication et la communication des décisions disciplinaires au regard des attentes liées à la transparence », *Dr. pén. entr.*, 2010/2, pp. 95 à 103.

FOURMENT F., « Exception de vérité des faits diffamatoires de plus de dix ans : quand l'arbre de la Constitution française ne cache plus la forêt de la Convention européenne », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *La Gazette du Palais*, 12 juin 2011/163-167, pp. 12 et 13.

FRAISSINIER-AMIOT V., « La liberté d'expression des entreprises à l'aune des droits de l'homme européens », *R.L.D.A.*, 2010, pp. 81 à 87.

FRANCILLON J., « Preuve de la vérité de faits diffamatoires effacés par amnistie, prescription, réhabilitation ou révision (QPC) », note sous Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2013/3, pp. 574 à 576.

FRANÇOIS L., « Le droit français de la diffamation de nouveau sur la sellette. A propos de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme *Mamère c. France* du 7 novembre 2006 », note sous Cour eur. D.H., 7 novembre 2007, *Mamère c. France*, req. 12697/03, *Gaz. Pal.*, 2007, pp. 1538 à 1545.

FRANGI M., « Les “lois mémorielles” : de l'expression de la volonté générale au législateur historien », *R.D.P.*, 2005, pp. 241 et s.

FRANTZIOU E., « Further Developments in the Right to be Forgotten : The European Court of Justice's Judgement in Case C-131/12, Google Spain, SL, Google Inc v Agencia Española de Protección », *Human Rights Law Review*, 2014, pp. 761 à 777.

G. VAN MALDEREN, N. PEETERS, « Rechtsverwerking », in *Bestendig Handboek Verbintenissenrecht*, Malines, Kluwer, décembre 2015, v.3, pp. 41 à 48.

GACON S., « Les amnisties de la guerre d'Algérie (1962-1982) », *Histoire de la justice*, 2005/1, pp. 271 à 279.

GARIBIAN S., « Droit, histoire, mémoire. Le négationnisme : exercice d'une liberté ou violation d'un droit ? », *Revue arménienne des questions contemporaines*, 2012/15, pp. 53 à 65, disponible sur le site www.journals.openedition.org/eac/438, mis en ligne le 1^{er} décembre 2014, consulté le 12 avril 2018.

GARIBIAN S., « La mémoire est-elle soluble dans le droit ? Des incertitudes nées de la décision n° 2012-647 DC du Conseil constitutionnel français », *Droit et cultures*, 2013/2, pp. 25 à 56, disponible sur le site <https://journals.openedition.org/droitcultures/3135>, mis en ligne le 20 janvier 2014, consulté le 12 avril 2018.

GARIBIAN S., « Pour une lecture juridique des quatre lois ‘mémorielles’ », *Esprit*, 2006, pp. 158 à 173.

GEFFRAY E., « L'ouverture des données judiciaires, attentes et initiatives. Anonymisation et pseudonymisation, quelle exigence pour quelle protection ? », *La semaine juridique. La jurisprudence dans le mouvement de l'open data. Actes du colloque à la Cour de cassation, 14 février 2016*, 27 février 2017, pp. 41 à 43

GONZALEZ G., « Quel génocide arménien ? (obs. sous Cour eur. dr. h. (gde ch.), arrêt *Perinçek c. Suisse*, 15 octobre 2015) », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), 15 octobre 2015, *Perinçek c. Suisse*, req. 27510/08, *Rev. trim. D.H.*, 2016/108, pp. 1019 à 1035.

GOTZEN F., « Le droit moral dans la nouvelle loi belge relative au droit d'auteur et aux droits voisins », *Ing.-Cons.*, 1995, pp. 135 et s.

GUYON Y., « Droits fondamentaux et personnes morales de droit privé », *AJDA*, 1998, pp. 136 et s.

- HALPERIN J.-L., « Anecdote monégasque ou européanisation de la *privacy* ? », *Recueil Dalloz*, 2005, pp. 340 à 342.
- HANOTIAU M., « La censure de la presse écrite par le juge des référés », note sous civ. Bruxelles (réf.), 5 février 1997, *A&M*, 1997/2, pp. 203 à 212.
- HANOTIAU M., « La responsabilité en cascade en matière civile », note sous Cass. (1^{re} ch.), 31 mai 1996, *R.C.J.B.*, 1998, p. 361 à 368.
- HANOTIAU M., « Le droit à l'information », *Rev. trim. D.H.*, 1993, pp. 23 à 56.
- HANOTIAU M., KADANER M., « Le référé dans la presse écrite et dans l'audiovisuel », *Rev. dr. ULB*, 1993, pp. 147 à 192.
- HASSLER T., « Droits de la personnalité : rediffusion et droit à l'oubli », *Recueil Dalloz*, 2007/40, p. 2829.
- HAYOIT DE TERMICOURT R., « Le délit de presse (Réquisitions devant la Cour d'appel de Bruxelles) », *P.P.*, 1938.
- HENRIC L., « Le docufiction entre création originale et documentaire », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2018/12, disponible à l'adresse suivante, <http://journals.openedition.org/rfsic/3537>, mis en ligne le 1^{er} janvier 2018, consulté le 26 avril 2019.
- HERVIEU N., « La liberté d'expression des personnages politiques en droit européen : “de la démocratie à Strasbourg” », *CRDF*, 2010/8, pp. 103 à 114.
- HOCHMANN T., « Le problème des lois dites “mémorielles” sera-t-il résolu par les résolutions ? La référence à l'article 34-1 de la Constitution dans le discours contemporain sur les relations entre le Parlement et l'histoire », *Droit et culture*, 2013/2, pp. 57 à 69, disponible à l'adresse suivante, www.droitcultures.revues.org/3127, mis en ligne le 16 janvier 2014, consulté le 25 janvier 2017.
- HORNUNG G., SCHNABEL C., « Data protection in Germany I : The population census decision and the right to informational self-determination », *Computer Law & Security Review*, 2009/25, pp. 84 à 88.
- JACOBY L. L., « On interpreting the effects of repetition, Solving a problem versus remembering a solution », *Journal of Verbal Learning and Verbal Behaviour*, 1978/17, pp. 649 à 667.
- JACQUEMIN H., MONTERO E., PIRLOT DE CORBION S., « Le droit de réponse dans les médias », *R.D.T.I.*, 2007/27, pp. 31 à 66.
- JADOT B., « La radio et la télévision face au juge des référés », *Ann. dr. Louvain*, 1987, pp. 37 et s.
- JANSSENS K., DE MEESTE T., « De aansprakelijkheid van nieuwswebsites na de Delfi- en Magyar-arresten van het EHRM: Much Ado About Nothing? », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), *Delfi c. Estonie*, 16 juin 2015, req. 64569/09, *Computerr.*, 2016/2, pp. 101 à 112.
- JEAN J.-P., « Propos introductifs », *La semaine juridique. La jurisprudence dans le mouvement de l'open data. Actes du colloque à la Cour de cassation*, 14 février 2016, 27 février 2017, pp. 9 à 12.
- JÈZE G., « Nature juridique de la grâce, de l'amnistie et de la grâce amnistiante », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 1924, pp. 437 à 448.
- JOINET L., « L'amnistie. Le droit à la mémoire entre pardon et oubli », *Communications (La mémoire et l'oubli)*, 1989/49, pp. 213 à 224.

- JONGEN F., « Le juge est-il censeur ? », note sous Cass. (1^{ère} ch.), 29 juin 2000, *J.L.M.B.*, p. 1592.
- JONGEN F., « Préventif, répressif ou curatif ? Le juge des référés et la liberté des médias en Belgique », *A&M*, 2013/5, pp. 332 à 347.
- JONGEN F., « Y a-t-il un droit de savoir ? », *Juger*, 1995, n° 8/9/10, pp. 17 à 22.
- JOZWIAK M., « The Scale Matters : The ECtHR Grand Chamber Finds That Prohibition of Mass Publication of ‘Raw’ Taxation Data Does Not Infringe Right to Freedom of Expression », *European Data Protection Law Review*, 2018/1, pp. 127 à 134.
- KADANER M., COIRBAY R., « Audiovisuel : quelques décisions récentes », *A&M*, 1997/2, pp. 155 à 164.
- KOSSAIFI C., « L’oubli peut-il être bénéfique ? L’exemple du mythe de Léthé : une fine intuition des Grecs », *¿ Interrogations ?*, 2006/3, disponible à l’adresse www.revue-interrogations.org.
- KRINGS E., « Propos sur les effets des arrêts rendus par la Cour d’arbitrage », *J.T.*, 1985, pp. 577 à 591.
- LA SALA URBAIN S., « Le Petit Journal ou la séduction de l’infotainment », *Télévision*, 2013/1, pp. 105 à 123.
- LACHAPPELLE A., « Le respect du droit à la vie privée dans les traitements d’informations à des fins fiscales : état des lieux de la jurisprudence européenne (1^{ère} partie) », *R.G.F.C.P.*, 2016/9, pp. 24 à 37.
- LALIEU O., « L’invention du “devoir de mémoire” », *Vingtième siècle, revue d’histoire*, 2001/66, pp. 83 à 94.
- LAMBERT P., « L’épilogue de la publication des notes personnelles de la juge d’instruction remises à la commission d’enquête parlementaire, lors de l’affaire Dutroux », note sous Cour eur. D.H., 9 novembre 2006, *Leempoel et S.A. Editions Ciné Revue c. Belgique*, req. 64772/01, *J.L.M.B.*, 2007, pp. 308 à 309.
- LAMBERT P., « La liberté de la presse et l’honneur des magistrats », note sous Cour eur. D.H., 24 février 1997, *De Haes et Gijssels c. Belgique*, req. 19983/92, *Journ. proc.*, 1997/323, pp. 30 et 31.
- LAMBERT P., OSCHINSKY Y., « Le génocide arménien à l’épreuve turque de la liberté d’expression. Cour européenne des droits de l’homme, *Altuğ Akçam c. Turquie*, 25 octobre 2011 », *Rev. trim. D.H.*, 2012/91, pp. 687 à 692.
- LAMBERT P., « Diffamation », *Postal Mémoires*, n° 93, décembre 2008, D130/12.
- LANGENAKEN E., « L’indemnisation des atteintes aux droits de la personnalité et son implication quant à la nature de ces droits », *R.G.D.C.*, 2011, pp. 422 à 444.
- LAZARO C., LE METAYER D., « Le consentement au traitement des données personnelles : une perspective comparative sur l’autonomie du sujet », *Revue juridique Themis*, 2014/48, pp. 765 à 815.
- LE CLAINCHE J., « L’adaptation du “droit à l’oubli” au contexte numérique », *R.E.D.C.*, 2012/1, pp. 39 et s.
- LE RIDER J., « Oubli, mémoire, histoire dans la “Deuxième Considération inactuelle” », *Revue germanique internationale*, 1999/11, pp. 207 à 225.

LECUYER G., « Les enseignements constitutionnels de la décision n° 2011-131 QPC », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Légipresse*, 2011/285, pp. 412 à 416.

LEDOUX S., « Ecrire une histoire du “devoir de mémoire” », *Le Débat*, 2012/3, pp. 175 à 185.

LEMMENS K., « “Taisez-vous, Elkabbach!” L’interdiction de la censure à la lumière des pratiques sociales », *Rev. b. dr. const.*, 2003/4, pp. 375 à 395.

LEMMENS K., « # Je suis anonyme. Qui est juridiquement responsable de mes dires ? », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), *Delfi c. Estonie*, 16 juin 2015, req. 64569/09, *R.D.T.I.*, 2015/61, pp. 127 à 138.

LEMMENS K., « La censure préventive en matière de presse audiovisuelle: contraire à la Constitution et à la Convention européenne des droits de l’homme », note sous Cour eur. D.H., 29 mars 2011, *RTBF c. Belgique*, req. 50084/06, *J.T.*, 2012, pp. 245 à 248.

LEMMENS K., « la nécessité d’une ingérence dans la liberté d’expression n’est jamais évidente. L’obligation de réparation d’une faute civile non plus ? », note sous Cass., 23 mai 2011, *R.C.J.B.*, 2012, pp. 425 à 450.

LEMMENS K., « Se taire par peur : l’effet dissuasif de la responsabilité civile sur la liberté d’expression », *A&M*, 2005/1, pp. 32 à 40.

LEONARD T., « Faute extracontractuelle et juridictions commerciales : principes et plaidoyer pour un retour à une vision unitaire de la faute », *R.D.C.*, 2013/10, pp. 951 à 988.

LÉONARD T., « L’exonération de responsabilité des intermédiaires en ligne : un état de la question », *J.T.*, 2012, pp. 814 à 818.

LEPAGE A., « Diffamation et exception de vérité Cass crim, n°10-90129 », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Communication, commerce électronique*, 2011/6, pp. 46 à 47.

LEPAGE A., « L’ampleur de la protection de la vie privée (De la célébrité et du temps qui passe) », *Communication commerce électronique*, 1999, pp. 13 à 16

LEPAGE A., « Personnalité (Droit de la) », *Rep. dr. civ.*, janvier 2015.

LEPAGE A., note sous C.A. Paris (14^{ème} ch. A), 13 septembre 2000, *D.*, 2001, p. 2079.

LEROY M., « Tout jugement est motivé et rendu publiquement », *R.B.D.C.*, 1999/1, pp. 74 et s.

LETTERON R., « Le droit à l’oubli », *R.D.P.*, 1996/2, pp. 385 et s.

LEVINET M., « La fermeté bienvenue de la Cour européenne des droits de l’homme face au négationnisme. Obs. s/ la décision du 24 juin 2003, *Garaudy c. France* », *Rev. trim. D.H.*, 2004/59, pp. 653 à 662.

LIEURY A., « Oubli et traitement de l’information en mémoire », *Communications*, 1989/49 (*La mémoire et l’oubli*), pp. 113 à 123.

LINARD A., « Un code de déontologie actualisé pour les journalistes », *A&M*, 2014/1, pp. 72 à 77.

LINDON R., note sous C.A. Paris, 6 octobre 1982, *D.*, 1983, p. 187.

LINDON R., note sous Paris, 13 octobre 1981, *D.*, 1983, p. 420.

LOCHAK D., « La prescription : table ronde du vendredi 22 janvier 1999 », *Droits*, 2000, n° 31, pp. 52 et s.

LOISEAU G., « Des droits humains pour personnes non humaines », *R. Dalloz*, 2011, pp. 2558 à 2564.

LOUVEL B., « Ouverture », *La semaine juridique. La jurisprudence dans le mouvement de l'open data. Actes du colloque à la Cour de cassation, 14 février 2016, 27 février 2017*, pp. 5 à 7.

LYON-CAEN G., note sous T.G.I. Paris, 4 octobre 1965, *J.C.P.*, 1966, II, n° 14482.

MAES B., « Het formalisme van de cassatieprocedure opnieuw in de kijker », note sous Cour eur. D.H., 29 mars 2011, *RTBF c. Belgique*, req. 50084/06, *R.A.B.G.*, 2011/12, pp. 812 à 817.

MALINVERNI G., « Freedom of information in the European Convention on Human Rights and in the International Covenant on Civil and Political Rights », *H.R.L.J.*, 1983, pp. 443 à 460.

MALLET-POUJOL N., « Diffamation et amnistie : l'étrange sacrifice du filtre de la bonne foi (Cass. civ. 1°, 16 mai 2013, n° 12-19783) », note sous Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC, *Légipresse*, 2013/309, pp. 531 à 537.

MALLET-POUJOL N., « De la biographie à la fiction : la création littéraire au risque des droits de la personne », *Légicom*, 2001/1, pp. 107 à 121.

MALLET-POUJOL N., « Recherche et vie privée : du droit du citoyen au droit du chercheur », *Gazette des archives*, 2005/2, pp. 157 à 175.

MALLET-POUJOL N., « Vie privée et droit à l'image : les franchises de l'Histoire », *Légicom*, 1999/4, pp. 51 à 68.

MAMERE N., « L'impunité et le devoir de mémoire », *Mouvements*, 2008/1, pp. 20 à 25.

MANSUY I. M., « L'oubli : théories et mécanismes potentiels », *Médecine/Sciences*, 2005/21, pp. 83 à 88.

MANTELEO A., « U.S. Concern about the European Right to Be Forgotten and Free Speech : Much Ado About Nothing ? », *Contratto e Impresa/Europa*, 2012/2, pp. 727 à 740.

MARCHANDISE M., « A propos d'une prescription qui n'est pas : la péremption de l'instance », *J.T.*, 2013/8, pp. 129 à 135.

MARCHETTI R., « L'arrêt du 19 janvier 2005 de la Cour d'arbitrage : une application du principe de proportionnalité dans le cadre de la législation sur la protection de la vie privée », note sous C.c., 19 janvier 2005, n° 16/2005, *R.D.T.I.*, 2005/22, pp. 134 à 145.

MARGUENAUD J.-P., « Ebauche européenne d'un droit à l'existence des personnes morales », *RTD civ.*, 1998/4, pp. 997 et s.

MARGUENAUD J.-P., « Le droit à la liberté d'expression des militants écologistes », note sous Cour eur. D.H., 7 novembre 2007, *Mamère c. France*, req. 12697/03, *D.*, 2007, pp. 1704 à 1707.

MASSET A., « La publicité du prononcé des jugements du tribunal de l'application des peines : l'impossible solution ? », note sous Cass. (ch. réunies), 24 juillet 2007, *J.L.M.B.*, 2007/36, pp. 1503 à 1507.

MATEY N., « Les droits et libertés fondamentaux des personnes morales de droit privé », *R.T.D. civ.*, 2008, pp. 205 à 228.

MATHIEU B., « La normativité de la loi : une exigence démocratique », *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2007/21, disponible à l'adresse <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/nouveaux-cahiers-du-conseil/cahier-n-21/la-normativite-de-la-loi-une-exigence-democratique.50550.html> (consulté le 14 mars 2018).

- MAYAUD Y., « L'exception de vérité désormais ouverte aux faits de plus de 10 ans », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2011/2, pp. 401 à 403.
- MCGOLDRICK D., « Developments in the Right to be Forgotten », *Human Rights Law Review*, 2013/4, pp. 761 à 776.
- METALLINOS N., « Ouverture des bases de données de jurisprudence et protection des données sensibles. Faut-il sacrifier la protection de l'intimité de la vie privée sur l'autel de la transparence ? », *La semaine juridique. La jurisprudence dans le mouvement de l'open data. Actes du colloque à la Cour de cassation, 14 février 2016, 27 février 2017*, pp. 44 à 50.
- MEYNIAL E., « De la sanction des obligations de faire ou de ne pas faire », *Revue pratique de droit français*, 1884, pp. 385 à 431.
- MILLARD E., « Epurations, amnistie, amnésie. Un bref éclairage sur le droit », *Les Cahiers du MIRHEC*, 1999, p. 4, la pagination étant reprise du document disponible à l'adresse suivante, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00126547/document>.
- MILQUET J., « La responsabilité aquilienne de la presse », *Ann. dr. Louv.*, 1989, pp. 33 à 104.
- MINY X., « Le dialogue fructueux entre l'Histoire et le Droit », *Contemporanea*, 2016/4, p. 1, disponible à l'adresse suivante, <http://www.contemporanea.be/fr/article/2016-4-review-miny>, consulté le 19 octobre 2018.
- MONT J., « RGPD : faut-il anonymiser la jurisprudence publiée ? », *J.T.*, 2019, pp. 442 à 449.
- MONTERO E., « La responsabilité des prestataires intermédiaires de l'Internet », *Rev. Ubiquité*, 2000/5, pp. 99 à 117.
- MONTERO E., VAN ENIS Q., « Les gestionnaires de forums et portails d'actualité cueillis à froid par la Cour de Strasbourg ? », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), *Delfi c. Estonie*, 16 juin 2015, req. 64569/09, *Rev. trim. D.H.*, 2016/108, pp. 953 à 981.
- MONTERO E., VAN ENIS Q., « Les métamorphoses du droit à l'oubli sur le net », *R.G.D.C.*, 2016/5, pp. 243 à 255.
- MOUNCIF-MOUNAGACHE M., « De nouvelles précisions sur le dessin ou modèle communautaire non enregistré », note sous C.J.U.E., 13 février 2014, *H. Gautzsch Großhandel GmbH & Co. KG contre Münchener Boulevard Möbel Joseph Duna GmbH*, C-479/12, *R.A.E.-L.E.A.*, 2014, pp. 223 à 231.
- MUYLLE K., « La Cour européenne des droits de l'homme et l'extrémisme politique », *Rev. trim. D.H.*, 2009/42, pp. 1986 à 1994.
- N. MALLET-POUJOL, note sous C.A. Paris, 10 février 1999, *D.*, 2000, p. 229.
- NEELS L., « De media in het geding », *T.B.P.*, 1981, pp. 385 à 393.
- NEMO P., « Le devoir de mémoire », *Commentaire*, 1980/11, pp. 392 à 400.
- NERSON R., « La protection de la vie privée en droit positif français », *Revue internationale de droit comparé*, 1971/4, pp. 737 à 764.
- NICOLAS S., « Hermann Ebbinghaus et l'étude expérimentale de la mémoire humaine », *L'année psychologique*, 1992/92, pp. 527 à 544.
- NIHOUL M., « A propos du fondement de la théorie du retrait des actes administratifs et du délai de retrait », note sous C.E., 19 mai 2009, n° 193.418, *C.D.P.K.*, 2009, pp. 281 à 290.

- NISSENBAUM H., « A Contextual Approach to Privacy Online », *Daedalus, Journal of the American Academy of Arts & Sciences*, 2011, disponible à l'adresse suivante, https://www.amacad.org/sites/default/files/daedalus/downloads/11_fall_nissenbaum.pdf.
- NUNO GOMES DE ANDRADE N., « Oblivion : The Right to Be Different ... from Oneself. Reproposing the Right to Be Forgotten », *Revista d'Internet, dret i política*, 2012/13, pp. 122 à 137.
- OMBELET P., VALCKE P., « Geen aansprakelijkheid van de uitgever die een nieuwspitaal op internet uitgeeft voor beledigingen gepost door anonieme derden », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), *Delfi c. Estonie*, 16 juin 2015, req. 64569/09, *A&M*, 2015/5-6, pp. 417 à 422.
- OVERSTEYNS B., « Het recht op eerbieding van het privéleven », *R.W.*, 1988-1989, pp. 497 et s.
- PARMENTIER C., « La théorie de l'alternative légitime », note sous Cass. (1^{ère} ch.), 18 décembre 2008, *J.L.M.B.*, 2010/42, pp. 2009 à 2011.
- PERDRIAU A., « "L'anonymisation" des jugements civils », *Le Semaine Juridique*, 15 septembre 1999, doct. 163, n° 4, disponible sur le site www.lexis360.fr (téléchargé le 12 janvier 2018).
- PERRIER J.-B., « Inconstitutionnalité de la prescription de l'exception de vérité en matière de diffamation », *Revue française de droit constitutionnel*, note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, 2012/89, pp. 163 à 165.
- PERRIER J.-B., « Liberté d'expression et prescription de l'exception de vérité », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Actualité juridique. Pénal*, 2011/9, pp. 414 à 416.
- PETERSON L. R., PETERSON M. J., « Short-term retention of individual verbal items », *Journal of Experimental Psychology*, 1959/58, pp. 193 à 195.
- PHILIPPE X., « L'amnistie devant le juge constitutionnel », *Constitutions*, 2013, pp. 225 à 236.
- PICARD K., « Nouvelle étape vers une dépenalisation de la diffamation », note sous Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC, *Revue française de droit constitutionnel*, Octobre 2013/96, pp. 982 à 986.
- PIERRE R., « La protection européenne du droit à la réputation : de la nécessaire distinction entre personne physique et personne morale », note sous Cour eur. D.H., 19 juillet 2011, *Uj c. Hongrie*, req. 23954/10, *Communication Commerce électronique*, 2012/5, 5 p.
- PIERRE R., « Les droits fondamentaux invoqués par les entreprises devant les juridictions européennes », *J.D.E.*, 2016, pp. 46 à 51.
- PIGACHE C., « La prescription pénale, instrument de politique criminelle », *R.S.C.*, 1983, pp. 55 à 63.
- PIRLOT DE CORBION S., « La responsabilité des fournisseurs d'outils de recherche sur internet », *DAOR*, 2005/72, pp. 12 à 28.
- PISARRA P., « Infodivertissement », *Revue Projet*, 2006/1, pp. 66 à 70.
- POLITOU E., ALEPIS E., PATSAKIS C., « Forgetting personal data and evoking consent under the GDPR : Challenges and proposed solutions », *Journal of Cybersecurity*, 2018, disponible à l'adresse suivante, www.cs.unipi.gr/kpatsak/files/gdpr.pdf, 26 p.
- PRÉTOT X., « Le pouvoir de faire grâce », *Rev. dr. publ.*, 1983, pp. 1526 et s.

PULVAR O., « Mémoire, médiatisation et construction des identités », *Etudes caribéennes*, mis en ligne le 15 décembre 2006, www.étudescaribeennes.revues.org/390, consulté le 5 novembre 2017.

PUTMAN E., « L'interdiction d'opposer l'exceptio veritatis pour les faits de plus de dix ans est inconstitutionnelle », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Revue juridique personnes et famille*, 2011/11, pp. 14 et 15.

RAVID I., « Tweeting#Justice : Audio-visual coverage of court proceedings in a world shifting technology », *Cardozo Arts & Entertainment Law Journal*, 2016/41, pp. 41 à 105.

REGOUT M., « Pourquoi fallait-il invoquer la violation de l'article 584 du code judiciaire ? », note sous Cour eur. D.H., 29 mars 2011, *RTBF c. Belgique*, req. 50084/06, *J.L.M.B.*, 2011, pp. 1270 à 1271.

REMOND R., « L'Histoire et la Loi », *Etudes*, 2006/404, pp. 763 à 773.

RENUCCI J.-F., « Infractions d'affaires et prescription de l'action publique », *D.*, 1997, pp. 23 à 30.

RICKER T. J., VERGAUWE E., COWAN N., « Decay theory of immediate memory : From Brown (1958) to today (2014) », *The Quartely Journal of Experimental Psychology*, 2016/10, pp. 1969 à 1995.

RICŒUR P., « La mémoire heureuse », *Notre histoire*, 2000/180, pp. 6 à 12.

RIDEAU J., « La protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne – Perspectives ouvertes par le Traité de Lisbonne », *R.A.E.*, 2007-2008, pp. 185 à 207.

RIGAUX F., « Justice et presse : réflexions comparatives », *J.T.*, 1996, p. 41 à 46.

RIGAUX F., « La liberté de la vie privée », *R.I.D.C.*, 1991/3, pp. 543 et s.

RIGAUX M.-F., « Faut-il supprimer l'obligation de prononcer le jugement en audience publique ? *Verba volant, vale internet* », note sous Cass. (2^{ème} ch.), 29 novembre 2011, *J.T.*, 2012, pp. 464 à 467.

RIGAUX M.-F., « L'effet rétroactif des arrêts d'annulation rendus par la Cour d'arbitrage et les effets de la norme annulée. Observations sur les principes de la loi du 10 mai 1985 relative aux effets des arrêts d'annulation rendus par la Cour d'arbitrage », *J.T.*, 1986, pp. 589 à 594.

RIOUX J.-P., « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2002/1, pp. 157 à 167.

RIOUX J.-P., « Les avatars du "devoir de mémoire" », *Le débat*, 2012/3, p. 186 à 192.

ROBIN L., « Sur la doctrine de la réminiscence », *Revue des Etudes Grecques*, 1919, pp. 451 à 461.

ROMAINVILLE C., « La liberté académique devant la Cour européenne des droits de l'homme », note sous Cour eur. D.H., 27 mai 2014, *Mustafa Erdogan et al. c. Turquie*, req. 346/04 et 39779/04, *Rev. trim. D.H.*, 2015/104, pp. 1021 à 1051.

ROMANO C., « Un étrange oubli », *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 2005/27, pp. 161 à 167.

ROSEN J., « The right to be forgotten », *Stanford law review*, 2012/64, pp. 88 à 92.

ROSOUX G., « Brèves considérations sur l'obsolète notion de délit de presse », *Rev. dr. pén.*, 2005/12, pp. 1270 à 1289.

ROUX J., « Le Conseil constitutionnel et le génocide arménien : de l'a-normativité à l'inconstitutionnalité de la loi », *Recueil Dalloz*, 2012/15, pp. 988 à 993.

- RUDIN B., « Kollektive Gedächtnis und informationelle Integrität : Zum Datenschutz im öffentlichen Archivwesen », *PJA/AJP*, 1998, pp. 247 à 260.
- RUIZ FABRI H., DELLA MORTE G., LAMBERT-ABDELGAWAD E., MARTIN-CHENUT K., « Les institutions de clémence (amnistie, grâce, prescription) en droit international et droit constitutionnel comparé », *Archives de politique criminelle*, 2006/1, pp. 237 à 255.
- SCHAUS A., « Inédits du droit de la presse », *J.L.M.B.*, 1996, pp. 1152 à 1175.
- SCHAUS A., « Les restrictions à la liberté d’expression opérées par le juge des référés face à l’article 10 de la Convention européenne des droits de l’Homme », *Cah. dr. jud.*, 1991/6, pp. 165 à 175.
- SCHWARTZ P., « The Computer in German and American Constitutional Law : Towards an American Right of Informational Self-Determination », *The American Journal of Comparative Law*, 1989/37, pp. 675 à 701.
- SÉNAC C.-E., « Le droit à l’oubli en droit public », *Revue de droit public*, 2012/4, pp. 1156 à 1170.
- SIRY L., « Forget Me, Forget Me Not : Reconciling Two Different Paradigms of the Right to Be Forgotten », *Kentucky Law Journal*, 2014-2015/3, pp. 311 à 344.
- SOLOVE D., « Conceptualizing Privacy », *California Law Review*, 2002, pp. 1087 à 1156.
- SOROSINA A., « Trois figures de l’oubli chez Nietzsche », *Doctorales*, 2015/3, disponible à l’adresse suivante, www.msh-m.fr.
- STIJNS S., « La ‘rechtsvrewerking’ : fin d’une attente (dé)raisonnable ? », *J.T.*, 1990/24, pp. 685 à 690.
- STIJNS S., « La Rechtsverwerking : 10 ans déjà », note sous Comm. Bruxelles, 2 juin 1988 et Civ. Namur, 19 décembre 1988, *R.R.D.*, 1990, pp. 201 à 216.
- STIJNS S., « La résilience de la *rechtsverwerking* », note sous Cass. (1^{ère} ch.), 17 mai 1990, *J.T.*, 2018, pp. 582 à 587.
- STIJNS S., VAN GERVEN D., WERY P., « Chronique de jurisprudence. Les obligations : les sources – Chroniques de jurisprudence (1985-1995) », *J.T.*, 1996/33, pp. 689 à 752.
- STORME M., « Rechtsverwerking na de cassatiearresten van 17 mei 1990 en 16 november 1990 : nog springlevend », *R.W.*, 1990-91, col. 1073 à 1080.
- STROWEL A., « Liberté de rappeler des faits contre droit au silence : les contretemps de la presse », note sous Civ. Namur, 17 novembre 1997, *J.L.M.B.*, 1998, pp. 785 à 791.
- STROWEL A., « Censure ! Vous avez dit censure ? A propos de l’arrêt *Google* sur le “droit à l’oubli” », *A&M*, 2014/5, pp. 311 à 313.
- STROWEL A., « Les conditions d’exercice du droit à l’oubli », *Légipresse*, 1998/7, p. 127.
- STROWEL A., « Responsabilité des intermédiaires sur internet : la Cour de Strasbourg propose une approche graduée », *Les Pages*, 2015/5, p. 3.
- STROWEL A., DESAUNETTES-BARBERO L., « Les données, une ressource en quête d’un régime d’appropriation optimal », *D.A.O.R.*, 2022/1, pp. 84 à 101.
- TAHON R., « L’amnistie », Mercuriale prononcée le 15 septembre 1939 près la Cour d’appel de Liège, *Rev. dr. pén. crim.*, 1940, pp. 1 à 12.
- TASSET J.-H., VAN WILDERODE M., GEYSEN J., PEETERS W., « Tableau Indicatif 2016 », *J.J.P.*, mars 2017, p. 6.

TIERNEY S., « Press freedom and public interest: the developing jurisprudence of the European Court of Human Rights », *European Human Rights Law Review*, 1998, pp. 419 à 429.

TISSIER-RAFFIN M., « La constitutionnalité enfin confirmée de la loi Gayssot. Liberté d'expression et négationnisme (Art. 11 DDHC) », *La Revue des droits de l'homme*, 2016, p. 2, disponible en ligne <http://journals.openedition.org>, mis en ligne le 10 février 2016, consulté le 11 avril 2018.

TRACOL X., « Le règlement et la directive relatifs à la protection des données à caractère personnel », *Europe*, étude n° 8, octobre 2016, 6 p.

TULKENS F., « Pour un droit constitutionnel des médias », *Rev. b. dr. const.*, 1991/1, pp. 13 à 22.

TULKENS F., VAN DROOGHENBROECK S., KRENC F., « Le *soft law* et la Cour européenne des droits de l'homme : questions de légitimité et de méthode », *Rev. trim. D.H.*, 2012/92, pp. 433 à 491.

TULKENS F., VERDUSSEN M., « La radio et la télévision, le délit de presse et le droit de réponse », *Ann. dr. Louv.*, 1987, pp. 53 à 93.

TURGIS S., « L'accès au droit par internet. Les obligations posées par la convention européenne des droits de l'homme en matière de diffusion du droit », *A.J.D.A.*, 2015/3, pp. 142 à 148.

TURGIS S., « La coexistence d'internet et des médias traditionnels sous l'angle de la Convention européenne des droits de l'homme », *Rev. trim. dr. h.*, 2013/93, pp. 17 à 38.

TÜRK P., « Le droit de grâce présidentielle à l'issue de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 », *Revue française de droit constitutionnel*, 2009/3, pp. 513 à 542.

VALCKE P., LIEVENS E., WERKERS E., « Bronnengeheim voor bloggers », note sous C.c., 7 juin 2006, n° 91/2006, *N.j.W.*, 2006/47, pp. 630 à 636.

VAN BIERVLIET J.-J., « Le problème de la mémoire », *Revue des questions scientifiques*, 1900, pp. 454 à 487.

VAN BUNNEN L., « La publication des jugements et arrêts », *J.T.*, 1957, pp. 581 à 585.

VAN DEN BRINK J., WILDEMAN C., « Kroniek Persrecht 2009-2010 », *Mediaforum*, 2011/5, pp. 140 et 141.

VAN DEN BULCK P., « Arrêt "Manni" : le traitement des données à caractère personnel figurant dans les registres des sociétés », *J.D.E.*, 2017/241, pp. 269 et 270.

VAN DER HAAK B., PARKS M., CASTELLS M., « The Future of Journalism: Networked Journalism », *International Journal of Communications*, 2012/6, pp. 2923 à 2938.

VAN DER HAEGEN O., « L'affaire DSK ou l'occasion de réfléchir à la publicité des audiences », *J.T.*, 2011, pp. 474 à 475.

VAN DOOSELAERE G., « Le Conseil constitutionnel français face à l'extension du délit de négationnisme », *R.B.D.C.*, 2017/4, pp. 388 à 391.

VAN DROOGHENBROECK S., « L'article 17 de la C.E.D.H. est-il indispensable ? », *Rev. trim. D.H.*, 2001/46, pp. 545 à 566.

VAN EECKE P., CORNETTE A., « De verantwoordelijkheid van zoekmachines bij de publicatie van persoonsgegevens op websites : Het Google Spain SL arrest », note sous C.J.U.E. (gr. ch.), 13 mai 2014, C-131/12, *Google Spain SL, Google Inc. c. Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González*, *Computerr.*, 2014, pp. 240 à 247.

- VAN ENIS Q., « Ingérences préventives et presse audiovisuelle: la Belgique condamnée, au nom de la “loi” », note sous Cour eur. D.H., 29 mars 2011, req. 50084/06, *J.L.M.B.*, 2011, pp. 1257 à 1270.
- VAN ENIS Q., « Le droit de recevoir des informations ou des idées par le biais de l’internet, parent pauvre de la liberté d’expression dans l’ordre juridique européen ? », *J.E.D.H.*, 2015/2, pp. 173 à 201.
- VAN ENIS Q., « Le temps ne fait rien à l’affaire... Les archives Internet du *Times* devant la Cour européenne des droits de l’homme », note sous Cour eur. D.H., 10 mars 2009, *Times Newspapers Ltd c. Royaume-Uni (n° 1 et 2)*, req. 3002/03 et 23676/03, *R.D.T.I.*, 2009/37, pp. 94 à 103.
- VAN ENIS Q., « Les mesures de filtrage et de blocage de contenus sur l’internet : un mal (vraiment) nécessaire dans une société démocratique ? Quelques réflexions autour de la liberté d’expression », *Rev. trim. dr. h.*, 2013/96, pp. 859 à 886.
- VAN ENIS Q., « Protection des données et liberté d’expression : (re)diffusion de données publiques ne rime pas toujours avec activités journalistiques », *Rev. trim. D.H.*, 2018/116, pp. 953 à 984.
- VAN GARSSE S., « Het recherlijk verspreidingsverbod : een kwestie van *timing* ? », *A.J.T.*, 2000-2001, pp. 565 à 567.
- VAN MELSEN R., « La cessation judiciaire de la diffusion de critiques émises par un conseiller communal : dans les eaux troubles de la distinction entre ingérence préventive et répressive », *C.D.P.K.*, 2007, pp. 141 à 144.
- VAN OMMESLAGHE P., « Rechtsverwerking en afstand van recht », *T.P.R.*, 1980, pp. 735 à 791.
- VAN OPIJNEN M., « Court Decisions on the Internet : Development of a Legal Framework in Europe », *Journal of Law, Information and Science*, 2016/24, pp. 27 à 31.
- VAN OVERSTRAETEN M., DEPRÉ S., « Le traitement automatisé de données à caractère personnel et le droit au respect de la vie privée en Belgique », *R.T.D.H.*, 2003/54, pp. 665 à 702.
- VAN RAEPENBUSCH S., « Vers une anonymisation des décisions de justice ? L’exemple du Tribunal de la fonction publique de l’Union européenne », *Revue Internationale de droit des données et du numérique*, 2015/1, le texte étant disponible à l’adresse suivante, www.ojs.imodev.org/index.php/RIDDN/article/view/146 (consulté le 12 janvier 2018).
- VANDE VORST C., « Algemene verordening gegevensbescherming : vijf nieuwigheden van dichterbij bekeken », *cah. jur.*, 2016/4, pp. 75 à 85.
- VANDENBERGHE H., « Bescherming van het privé leven en recht op informatie via de massa media », *R.W.*, 1969-1970, col. 1457 à 1470.
- VANDENBERGHE H., « Overzicht van rechtspraak. Aansprakelijkheid uit onrechtmatige daad (1994-1999) », *T.P.R.*, 2000, p. 1551 à 1595.
- VELAERS J., « Het Arbitragehof, de vrijheid van meningsuiting en de wet tot bestraffing van het negationisme en het revisionisme », *C.D.P.K.*, 1997, pp. 573 à 580.
- VERNIÈRE Y., « Le Léthé de Plutarque », *Revue des Etudes Anciennes*, 1964/1-2, pp. 22 à 32.
- VERON M., « Preuve de la vérité : faits remontant à plus de dix ans. Cass. crim, n°10-90129 », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Droit pénal*, 2011/6, p. 32.

VERON M., « Interdiction de prouver la vérité des faits remontant à plus de dix ans ; disposition contraire à la Constitution », note sous Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC, *Droit pénal*, 2011/7-8, pp. 47 et 48.

VINCENT P., « Négationnisme et hate speech devant la Cour européenne des droits de l’homme. A propos des arrêts Perinçek et M’Bala M’Bala », note sous Cour eur. D.H. (gde ch.), 15 octobre 2015, *Perinçek c. Suisse*, req. 27510/08, *Rev. fac. dr. ULG*, 2016/2, pp. 343 à 355.

VOORHOOF D., « “Hate speech”, radicalisering en het recht op expressievrijheid », *A&M*, Actes du colloque du 28 avril 2016, 2016/1, pp. 4 à 18.

VOORHOOF D., « Brokkelt de grondwettelijke bescherming van de drukpersmisdrijf en het verbod van censuur verder af ? », *Rec. Cass.*, 2001, pp. 25 à 35

VOORHOOF D., « Het Humo-arrest: scherpe kritiek op rechters geoorloofd », note sous Cour eur. D.H., 24 février 1997, *De Haes et Gijssels c. Belgique*, req. 19983/92, *Mediaforum* 1997, pp. 68 à 69.

VOORHOOF D., « Interdiction de diffusion d’un livre sur l’affaire Dutrouw : censure illicite ou mesure nécessaire ? », note sous Anvers (réf.), 9 février 1999, *A&M*, 1999/3, pp. 250 à 259.

VOORHOOF D., BAERT J., « Verbod tot het verspreiden van een boek ? », note sous civ. Anvers (réf.), 13 octobre 1983, *R.W.*, 1983-84, col. 1992 à 1996.

VOUIN R., « La réhabilitation », *Rev. dr. pén.*, 1953-1954, pp.

WAHNICH S., « Les normes de clémence, le sentiment d’humanité et la violence légitime. Une approche historique », *Archives de politique criminelle*, 2006/1, pp. 95 à 107

WARREN S. D., BRANDEIS L. D., « The Right to Privacy », *Harvard Law Review*, vol. IV, 1890, pp.193-220.

WARREN S., BRANDEIS L., « The Right to Privacy », *Harvard Law Review*, 1890, pp. 193 à 220.

WÉRY E., « Internet hors-la-loi ? Description et introduction à la responsabilité des acteurs du réseau », *J.T.*, 1997, pp. 417 à 429.

WESTER-OUISSE V., « Dérives anthropomorphiques de la personnalité morale : ascendances et influences », *J.C.P.*, 2009, I, p. 137.

WESTER-OUISSE V., « La jurisprudence et les personnes morales. Du propre de l’homme aux droits de l’homme », *J.C.P.*, 2009, I, p. 121.

XANTHOULIS N., « The Right to Oblivion in The Information Age : A Human-Rights Based Approach », *US-China Law Review*, 2013, pp. 84 à 98.

YOUNG J. E., « The counter-monument : memory against itself in Germany today », *Critical Inquiry*, 1992/2, pp. 267 à 297.

ZANGHI C., « La liberté d’expression dans la Convention européenne des droits de l’homme et dans le Pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques », *R.G.D.I.P.*, 1970, pp. 573 à 589.

ZULAUF R., SIEBER M., « Die Person der Zeitgeschichte : Entstauben oder entsorgen ? Der Begriff ist nach Auffassung der Autorinnen reif für eine Neupositionierung », *media lex*, 2017/3, disponible à l’adresse suivante, https://www.zulaufpartner.ch/wp-content/uploads/2017/04/medialex-Person-der-Zeitgeschichte-3_17-1.pdf.

III. SITES INTERNET ET ARTICLES DE PRESSE

ABRAMOWICZ M., « Répression et réhabilitation des inciviques », www.resistances.be, mise en ligne le 12 juillet 2010, consulté le 10 septembre 2018.

Ban Public, Association pour la communication sur les prisons et l’incarcération en Europe, *De l’enfermement au Bannissement... Les empêchements à la réintégration*, 24 janvier 2007, disponible à l’adresse suivante, http://prison.eu.org/IMG/pdf/De_1_enfermement_au_Bannissement_mise_a_jour_du_2_septembre_2007.pdf, consulté le 24 octobre 2018, p. 27.

BERNIER M.-F., DIONNE M., *Le « droit à l’oubli », le nouveau défi éthique des médias*, Chaire de recherche en éthique du journalisme, disponible à l’adresse suivante, www.crej.ca.

BERNIER M.-F., *Le « chilling effect » : une corycance bien davantage qu’une réalité*, Chaire de recherche en éthique du journalisme, disponible à l’adresse suivante, www.crej.ca/publications/chilling.pdf, mis en ligne le 19 octobre 2012, consulté le 1^{er} novembre 2018.

BERTRAM T. *et al.*, « Three years of the Right to be Forgotten », disponible sur plusieurs site internet, dont <https://elie.net/static/files/three-years-of-the-right-to-be-forgotten/three-years-of-the-right-to-be-forgotten-paper.pdf>, consulté le 26 février 2019.

BLOCMAN A., « Docufiction relatif à une affaire judiciaire : absence d’atteinte à la vie privée, à l’image et au droit à l’oubli de la protagoniste », note sous C.A. Paris (pôle 2, 7^{ème} ch.), 29 mars 2017, *Mme J. M’. B. c. Edi TV et Capa Presse, IRIS*, 2017/6, disponible à l’adresse suivante, <http://merlin.obs.coe.int/iris/2017/6/article15.fr.html>.

BLOCMAN A., « Emissions traitant d’affaires judiciaires et droit à l’oubli », nte sous T.G.I. Paris (17^{ème} ch. civ.), 14 janvier 2013, *T. EL Borgi c. Métropole Télévision et a., IRIS*, 2013/3, disponible à l’adresse suivante, <http://merlin.obs.coe.int/iris/2013/3/article14/fr.html>.

BOU TLÉROFF O., *Le droit à être oublié ou le droit à être informé. L’équilibre entre la protection des données personnelles et [la] liberté de l’information*, mémoire rendu dans le cadre du mastère spécialisé Informatique et Libertés, 2014-2015.

CHANDERNAGOR F., « L’enfer des bonnes intentions », *Le Monde*, 17 décembre 2005, disponible à l’adresse suivante, www.lemonde.fr, mis en ligne le 16 décembre 2005, consulté le 12 avril 2018.

CHANDERNAGOR F., « Lois mémorielles : un monstre législatif », *Le Figaro*, 29 décembre 2011, www.lefigaro.fr.

CRUYSMANS E., « "A perdre la raison" : quelques réflexions autour de la sortie d’un film controversé », www.justice-en-ligne.be, mis en ligne le 12 juillet 2012.

DEFREYNE E., VAN ENIS Q., « La loi belge sur la protection des données à caractère personnel et l’anonymisation des archives de presse en ligne », www.e-watchdog.overblog.com, mis en ligne le 16 novembre 2012, consulté le 21 novembre 2018.

Entretien d’Annette Wieviorka, mis en ligne le 1^{er} janvier 2009, consulté le 5 mars 2018, disponible à l’adresse suivante, <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20090101.RUE7530/annette-wieviorka-au-cambodge-on-attend-trop-de-la-justice.html>

FLEISHER P., « Foggy thinking about the right to oblivion », <http://peterfleischer.blogspot.com/2011/03/foggy-thinking-about-right-to-oblivion.html>, mis en ligne le 9 mars 2011, consulté le 20 février 2019.

GREGOIRE C., « Comment la technologie déforme votre mémoire », http://www.huffingtonpost.fr/2013/12/17/technologie-deformation-memoire_n_4452446.html, mis en ligne le 17 décembre 2013, consulté le 1^{er} décembre 2017.

HOVINE A., « Des grâces royales au compte-gouttes », *www.lalibrebelgique.be*, consulté le 10 janvier 2017

<http://agora.qc.ca/dossiers/reminiscence>.

<http://revuedesdroitsetlibertesdunet.over-blog.com/2017/03/le-droit-a-l-oubli.html>, publiée le 20 mars 2017, consulté le 21 mars 2019.

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Internet/125060> (consulté le 15 décembre 2017).

<https://www.cognix-systems.com/internet.php> (consulté le 15 décembre 2017).

<https://www.lawbster.de/basics-medienrecht-personen-der-zeitgeschichte/>, mis en ligne le 19 novembre 2013, consulté le 16 avril 2018.

<https://www.penserchanger.com/marre-doublier-voici-la-courbe-debbinghaus> (mis en ligne le 20 décembre 2015, consulté le 10 septembre 2018).

KUNER C., « The Court of Justice of the EU Judgement on Data Protection and Internet Search Engines: Current Issues and Future Challenges », disponible à l'adresse suivante, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2496060, mis en ligne le 16 septembre 2014, consulté le 26 avril 2019.

La mémoire, disponible à l'adresse suivante, www.humagest.free.fr/philosophie/philosophie2/LA%20MEMOIRE.doc

LAVRIC S., « Presse : la bonne foi limitée par l'interdiction de rappeler des faits amnistiés », *www.dalloz-actualite.fr* (consulté le 12 janvier 2017).

LE NINIVIN A., CARTERET A., « Absence de protection générale de la vie privée des personnes morales », www.larevue.squirepattonboggs.com, mis en ligne le 29 juin 2016, consulté le 16 avril 2018.

Le Vif, « Collaboration : la vérité des historiens », www.levif.be, mis en ligne le 25 octobre 2014, consulté le 10 septembre 2018

LEONARD T., « Droit à l'oubli numérique : Belgique et France n'ont pas la même sensibilité », *L'Echo*, 6 juillet 2016, disponible sur le site www.lecho.be.

LEPLAT F., « Décisions de justice publiées sur Internet : pour le droit à l'anonymisation sur simple demande », www.droit-technologie.com, publié le 9 mai 2002, consulté le 12 janvier 2018

LESSIG L., *Code is Law*, disponible à l'adresse suivante, <https://harvardmagazine.com/2000/01/code-is-law.html>, mis en ligne le 1^{er} janvier 2000, consulté le 22 janvier 2019.

Master of the Rolls, *Report of the Committee on Super-Injunctions: Super-Injunctions, Anonymised Injunctions, and Open Justice*, 2011, disponible à l'adresse suivante, <https://www.judiciary.gov.uk/wp-content/uploads/JCO/Documents/Reports/super-injunction-report-20052011.pdf> (consulté le 16 janvier 2018)

O'REILLY T., « What Is Web 2.0 ? Design Patterns and Business Models for the Next Generation of Software », <http://www.oreilly.com/pub/a/web2/archive/what-is-web-20.html>, mis en ligne le 30 septembre 2005, consulté le 18 décembre 2017.

OETTINGER G., « Pour un “Code civil” des données numériques », *Le Monde* 15-16 octobre 2016.

Plateforme d'informations humanrights.ch, « L'autodétermination informationnelle : le nouveau défi des droits humains ? », disponible à l'adresse suivante, www.humanrights.ch, mis en ligne le 15 février 2017, consulté le 21 septembre 2018.

RAAB T., « DE-Allemagne : le “droit à l'oubli” est applicable a fortiori à l'encontre de l'opérateur d'une archive en ligne », *IRIS*, 2015/10, disponible sur le site <http://merlin.obs.coe.int>.

RICHE P., « La faute à internet ! », *La Revue Civique*, 2011/6, disponible à l'adresse suivante, www.revucivique.eu/articles-et-entretiens/responsabilite-des-medias/pascal-riche-la-faute-a-internet/, consulté le 4 décembre 2017.

ROBERGE A., « Comment la technologie modifie notre mémoire », <http://cursus.edu/article/27804/comment-technologie-modifie-notre-memoire/>, mis en ligne le 2 octobre 2016, consulté le 1^{er} décembre 2017.

RUGGIERI H., « Conditions de licéité et finalités du traitement de données personnelles, quelles différences ? », www.aeonlaw.eu/author/hugo/, mis en ligne le 4 octobre 2017, consulté le 16 janvier 2019.

SCANE S., « Online Privacy Issue Is Also in Play in Petraeus Scandal », *The New York Times*, 13 novembre 2012, consulté le 21 janvier 2019.

SCHNUR W., « La Cour Constitutionnelle Fédérale lève des interdictions de diffusion fondées sur l'atteinte au droit général de la personnalité », note sous Bundesverfassungsgericht, 25 mai 1999, 1 BvR 348/98, consulté le 28 mai 2018.

SCHNUR W., « La diffusion d'un téléfilm peut-elle porter atteinte au droit général de la personnalité ? », note sous Landgericht Mainz, 23 décembre 1997, 1 O 531/96, et Oberlandesgericht Saarbrücken, 14 janvier 1998, 1 U 785/97-155, www.merlin.obs.coe.int, consulté le 28 mai 2018.

SCHWARTZ A., DREYFUS S., « Le numérique est-il une menace pour la mémoire individuelle et collective ? », *La Croix*, mis en ligne le 2 janvier 2012, https://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/Le-numerique-est-il-une-menace-pour-la-memoire-individuelle-et-collective-_NP_-2012-01-02-753137, consulté le 12 février 2018.

SMET S., « Füsrt-Pfeifer v Austria : “A one-sided, unbalanced and fundamentally unjust judgment” ? », mis en ligne le 16 juin 2016, consulté le 13 août 2018, disponible à l'adresse suivante, www.strasbourgobservers.com.

TERRAY E., « La pitié et la raison », *Le Monde*, 20 mars 2005.

TESTARD-VAILLANT P., « Le numérique nous fait-il perdre la mémoire ? », <https://lejournel.cnrs.fr/print/567>, mise en ligne le 23 octobre 2014, consulté le 1^{er} décembre 2017.

VARET V., « E-réputation : le droit à l'oubli numérique excède les restrictions pouvant être apportées à la liberté de la presse (Civ. 1^{ère}, 12 mai 2016, pourvoi n° 15-17729 », disponible à l'adresse suivante, www.journaldunet.fr, mis en ligne le 14 juin 2016, consulté le 29 septembre 2018.

WESTER-OUISSÉ V., « La jurisprudence et les personnes morales. Du propre de l'homme aux droits de l'homme », *La semaine juridique*, édition générale, 2009/10-11, disponible à l'adresse suivante, www.lexis360.fr, consulté le 29 octobre 2018.

WESTER-OUISSÉ V., « Le préjudice moral des personnes morales », *La Semaine Juridique*, édition générale, 2003/26, n° 9, disponible sur le site www.lexis360.fr ; consulté le 29 octobre 2018.

WESTER-OUISSÉ V., « Préjudice moral des personnes morales : quand “la perversion de la cité commence par la fraude des mots” », note sous Cass. fr. (ch. comm.), 15 mai 2012, n° 11-10.278, *La semaine juridique*, édition générale, 2012/39, disponible à l'adresse suivante, www.lexis360.fr, consulté le 29 octobre 2018.

www.cnrtl.fr/definition/reminiscence.

IV. JURISPRUDENCE⁸

A. Cour européenne des droits de l'homme

Cour eur. D.H. (gde ch.), 5 juillet 2023, *Hurbain c. Belgique*, req. 57292/16.

Cour eur. D.H., 26 avril 2022, *Mediengruppe Österreich GmbH c. Autriche*, req. 37713/18.

Cour eur. D.H., 25 novembre 2021, *Biancardi c. Italie*, req. 77419/16.

Cour eur. D.H., 14 octobre 2021, *M.L. c. Slovaquie*, req. 34159/17.

Cour eur. D.H. 22 juin 2021, *Hurbain c. Belgique*, req. 57292/16.

Cour eur. D.H., 28 juin 2018, *M.L. et W.W. c. Allemagne*, req. 60498/10 et 65599/10.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 28 juin 2018, *G.I.E.M. S.R.L. et autres c. Italie*, req. 1828/06, 34163/07 et 19029/11.

Cour eur. D.H., 20 mars 2018, *Falzon c. Malte*, req. 45791/13.

Cour eur. D.H., 24 octobre 2017, *Eker c. Turquie*, req. 24016/05.

Cour eur. D.H., 19 octobre 2017, *Fuchsmann c. Allemagne*, req. 71233/13.

Cour eur. D.H., 21 septembre 2017, *Axel Springer SE et RTL Television GmbH c. Allemagne*, req. 51405/12.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 27 juin 2017, *Satakunnan Markkinapörssi Oy et Satamedia Oy c. Finlande*, req. 931/13.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 27 juin 2017, *Satakunnan Markkinapörssi Oy et Satamedia Oy c. Finlande*, req. 931/13.

Cour eur. D.H., 22 juin 2017, *Aycaguer c. France*, req. 8806/12.

Cour eur. D.H., 16 mars 2017, *Ólafsson c. Islande*, req. 58493/13.

Cour eur. D.H. (déc.), 24 janvier 2017, *Travaglio c. Italie*, req. 64746/146.

Cour eur. D.H., 13 décembre 2016, *Kunitsyna c. Russie*, req. 9406/05.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 8 novembre 2016, *Magyar Helsinki Bizottság c. Hongrie*, req. 18030/11.

Cour eur. D.H., 7 juin 2016, *Cicad c. Suisse*, req. 17676/09.

Cour eur. D.H., 17 mai 2016, *Fürst-Pfeifer c. Autriche*, req. 33677/10 et 52340/10.

Cour eur. D.H. (déc.), 10 mai 2016, *Salihu et autres c. Suède*, req. 33628/15.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 29 mars 2016, *Bédard c. Suisse*, req. 56925/08.

Cour eur. D.H., 8 mars 2016, *Rusu c. Roumanie*, req. 25721/04.

Cour eur. D.H., 22 mars 2016, *Pinto Coelho c. Portugal (n° 2)*, req. 48718/11.

Cour eur. D.H., 19 janvier 2016, *Görmüş et autres c. Turquie*, req. 49085/07.

⁸ Les références sont classées premièrement par juridiction et, deuxièmement, par ordre chronologique inversé.

Cour eur. D.H. (déc.), 5 janvier 2016, *Erdtmann c. Allemagne*, req. 56328/10.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 4 décembre 2015, *Roman Zakharov c. Russie*, req. 47143/06.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 10 novembre 2015, *Couderc et Hachette Filipacchi Associés c. France*, req. 40454/07.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 20 octobre 2015, *Pentikäinen c. Finlande*, req. 11882/10.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 15 octobre 2015, *Perinçek c. Suisse*, req. 27510/08.

Cour eur. D.H., 21 juillet 2015, *Satakunnan Markkinapörssi Oy et Satamedia Oy c. Finlande*, req. 931/13.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 16 juin 2015, *Delfi AS c. Estonie*, req. 64569/09.

Cour eur. D.H. (gde Ch.), 23 avril 2015, *Morice c. France*, req. 29369/10.

Cour eur. D.H., 24 juin 2014, *Rosianu c. Roumanie*, req. 27329/06.

Cour eur. D.H., 12 juin 2014, *Couderc et Hachette Filipacchi Associés c. France*, req. 40454/07.

Cour eur. D.H. (déc.), 11 mars 2014, *Akdeniz c. Turquie*, req. 20877/10.

Cour eur. D.H., 14 janvier 2014, *Ruusunen c. Finlande*, req. 73579/10.

Cour eur. D.H., 14 janvier 2014, *Ojala et Etukeno Oy c. Finlande*, req. 69939/10.

Cour eur. D.H., 17 décembre 2013, *Perinçek c. Suisse*, req. 27510/08.

Cour eur. D.H., 21 novembre 2013, *Putistin c. Ukraine*, req. 16882/03.

Cour eur. D.H., 8 octobre 2013, *Cumhuriyet Vafki et autres c. Turquie*, req. 28255/07.

Cour eur. D.H., 8 octobre 2013, *Ricci c. Italie*, req. 30210/06.

Cour eur. D.H., 24 septembre 2013, *Belpietro c. Italie*, req. 43612/10.

Cour eur. D.H., 19 septembre 2013, *von Hannover c. Allemagne (n° 3)*, req. 8772/10.

Cour eur. D.H., 16 juillet 2013, *Wegrzynowski et Smolczewski c. Pologne*, req. 33846/07.

Cour eur. D.H., 11 juillet 2013, *Morice c. France*, req. 29369/10.

Cour eur. D.H., 9 juillet 2013, *Di Giovanni c. Italie*, req. 51160/06.

Cour eur. D.H. (déc.), 6 juin 2013, *Peruzzo et Martens c. Allemagne*, req. 7841/08 et 57900/12.

Cour eur. D.H., 18 avril 2013, *M.K. c. France*, req. 19522/09.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 22 avril 2013, *Animal Defenders International c. Royaume-Uni*, req. 48876/08.

Cour eur. D.H., 14 mars 2013, *Bernh Larsen Holding AS c. Norvège*, req. 24117/08.

Cour eur. D.H., 14 mars 2013, *Eon c. France*, req. 26118/10.

Cour eur. D.H., 18 décembre 2012, *Ahmet Yildirim c. Turquie*, req. 3111/10.

Cour eur. D.H., 15 novembre 2012, *Bargao et Domingos Correia c. Portugal*, req. 53579/09 et 53582/09.

Cour eur. D.H., 13 novembre 2012, *M.M. c. Royaume-Uni*, req. 24029/07/

Cour eur. D.H., 30 octobre 2012, *Karpetas c. Grèce*, req. 6086/10.

Cour eur. D.H., 16 octobre 2012, *Smolorz c. Pologne*, req. 17446/07.

Cour eur. D.H. (déc.), 31 août 2012, *Palade c. Roumanie*, req. 37441/05.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 13 juillet 2012, *Mouvement raëlien suisse c. Suisse*, req. 16354/06.

Cour eur. D.H., 21 juin 2012, *Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft SRG c. Suisse*, req. 34124/06.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 7 juin 2012, *Centro Europa 7 S.R.L. et Di Stefano c. Italie*, req. 38433/09.

Cour eur. D.H., 12 avril 2012, *Martin et autres c. France*, req. 30002/08.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 3 avril 2012, *Gillberg c. Suède*, req. 41723/06.

Cour eur. D.H., 3 avril 2012, *Manzanas Martin c. Espagne*, req. 17966/10.

Cour eur. D.H., 15 mars 2012, *Gas et Dubois c. France*, req. 25961/07.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 7 février 2012, *von Hannover c. Allemagne (n° 2)*, req. 40660/08 et 60641/08.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 7 février 2012, *Axel Springer AG c. Allemagne*, req. 39954/08.

Cour eur. D.H., 10 janvier 2012, *Standard Verlags GMBH c. Autriche (n° 3)*, req. 34702/07.

Cour eur. D.H., 15 décembre 2011, *Mor c. France*, req. 28198/09.

Cour eur. D.H., 22 novembre 2011, *John Mizzi c. Malte*, req. 17320/10.

Cour eur. D.H., 22 novembre 2011, *Koprivica c. Monténégro*, req. 41158/09.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 12 septembre 2011, *Paloma Sánchez et autres c. Espagne*, req. 64359/01.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 12 septembre 2011, *Palomo Sanchez et autres c. Espagne*, req. 28955/06, 28957/06, 28959/06 et 28964/06.

Cour eur. D.H., 19 juillet 2011, *Uj c. Hongrie*, req. 23954/10.

Cour eur. D.H., 21 juin 2011, *Shimovolos c. Russie*, req. 30194/090

Cour eur. D.H., 10 mai 2011, *Mosley c. Royaume-Uni*, req. 48009/08.

Cour eur. D.H., 5 mai 2011, *Comité de rédaction de Pravoye Delo et Shtekel c. Ukraine*, req. 33014/05.

Cour eur. D.H., 3 mai 2011, *Sipoş c. Roumanie*, req. 26125/04.

Cour eur. D.H., 19 avril 2011, *Bozhkov c. Bulgarie*, req. 3316/04.

Cour eur. D.H., 29 mars 2011, *RTBF c. Belgique*, req. 50084/06.

Cour eur. D.H., 29 mars 2011, *Cornelia Popa c. Roumanie*, req. 17437/03.

Cour eur. D.H., 15 mars 2011, *Otegi Mondragon c. Espagne*, req. 2034/07.

Cour eur. D.H., 3 février 2011, *Siebenhaar c. Allemagne*, req. 18136/02.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 6 janvier 2011, *Paksas c. Lituanie*, req. 34932/04

Cour eur. D.H., 7 décembre 2010, *Público-Comunicação Social, SA et autres c. Portugal*, req. 39324/07.

Cour eur. D.H., 26 octobre 2010, *Rock Ruby Hotels LTD c. Turquie*.

Cour eur. D.H. (déc.), 12 octobre 2010, *Timciuc c. Roumanie*, req. 28999/03.

Cour eur. D.H., 12 octobre 2010, *Saaristo et autres c. Finlande*, req. 184/06.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 14 septembre 2010, *Dink c. Turquie*, req. 2668/07 e.a..

Cour eur. D.H., 13 juillet 2010, *Tendam c. Espagne*, req. 25720/05.

Cour eur. D.H., 15 juillet 2010, *Roland Dumas c. France*, req. 34875/07.

Cour eur. D.H., 8 juin 2010, *Sapan c. Turquie*, req. 44102/04.

Cour eur. D.H., 8 juin 2010, *Andreescu c. Roumanie*, req. 19452/02.

Cour eur. D.H., 6 mai 2010, *Brunet Lecompte et Lyon Mag c. France*, req. 42117/04.

Cour eur. D.H., 6 avril 2010, *Flinkkilä et autres c. Finlande*, req. 25576/04.

Cour eur. D.H., 22 avril 2010, *Haguenauer c. France*, req. 34050/05.

Cour eur. D.H., 25 février 2010, *Renaud c. France*, req. 13290/07, § 40.

Cour eur. D.H., 11 février 2010, *Alfantakis c. Grèce*, req. 49330/07.

Cour eur. D.H., 19 janvier 2010, *Laranjeira Marques Da Silva c. Portugal*, req. 16983/06.

Cour eur. D.H., 17 décembre 2009, *B.B. c. France*, req. 5335/06.

Cour eur. D.H., 17 décembre 2009, *Gardel c. France*, req. 16428/05.

Cour eur. D.H., 17 décembre 2009, *M.B. c. France*, req. 22115/06.

Cour eur. D.H., 6 octobre 2009, *Kuliś et Różycki c. Pologne*, req. 27209/03.

Cour eur. D.H., 6 octobre 2009, *C.C. c. Espagne*, req. 1425/06.

Cour eur. D.H., 28 juillet 2009, *Lee Davies c. Belgique*, req. 08704/05.

Cour eur. D.H., 23 juillet 2009, *Hachette Filipacchi Associés (Ici Paris)*, req. 12268/03.

Cour eur. D.H., 23 juillet 2009, *Hachette Filipacchi Associés (Ici Paris) c. France*, req. 12268/03.

Cour eur. D.H., 23 juillet 2009, *Hachette Filipacchi Associés (Ici Paris) c. France*, req. 12268/03.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 30 juin 2009, *Verein Gegen Tierfabriken Schweiz (VgT) c. Suisse (n° 2)*, req. 32772/02.

Cour eur. D.H. (déc.), 30 juin 2009, *Hacquemand c. France*, req. 17215/06.

Cour eur. D.H., 4 juin 2009, *Standard Verlags GmbH c. Autriche (n° 2)*, req. 21277/05.

Cour eur. D.H., 28 avril 2009, *Karakó c. Hongrie*, req. 39311/05.

Cour eur. D.H., 16 avril 2009, *Egeland et Hanseid c. Norvège*, req. 34438/04.

Cour eur. D.H., 14 avril 2009, *Tarsasag A Szabadsagjogokért c. Hongrie*, req. 37374/05.

Cour eur. D.H., 2 avril 2009, *Kydonis c. Grèce*, req. 24444/07.

Cour eur. D.H., 10 mars 2009, *Times Newspapers Ltd c. Royaume-Uni (n° 1 et 2)*, req. 3002/03 et 23676/03.

Cour eur. D.H., 10 mars 2009, *Ozgur Radyo-SES Radyo Televizyon Yayin Yapim Ve Tanitim AS c. Turquie (n°3)*, req. 10129/04.

Cour eur. D.H., 10 mars 2009, *Times Newspapers Ltd c. Royaume-Uni (n° 1 et 2)*, req. 3002/03 et 23676/03.

Cour eur. D.H., 10 février 2009, *Eerikainen et autres c. Finlande*, req. 3514/02.

Cour eur. D.H., 5 février 2009, *Brunet-Lecomte et autres c. France*, req. 42117/04.

Cour eur. D.H., 15 janvier 2009, *Orban et autres c. France*, req. 20985/05.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 4 décembre 2008, *S. et Marper c. Royaume-Uni*, req. 30562/04 et 30566/04.

Cour eur. D.H., 11 décembre 2008, *TV Vest AS & Rogaland Pensjonistparti c. Norvège*, req. 21132/05.

Cour eur. D.H., 18 novembre 2008, *Cemalettin Canli c. Turquie*, req. 22427/04.

Cour eur. D.H., 21 octobre 2008, *Saygili et Falakaoğlu c. Turquie*, req. 39457/03.

Cour eur. D.H., 2 octobre 2008, *Leroy c. France*, § 36109/03.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2008, *Riolo c. Italie*, req. 42211/07.

Cour eur. D.H., 1^{er} juillet 2008, *Daroczy c. Hongrie*, req. 44378/05.

Cour eur. D.H., 29 juin 2008, *Flux c. Moldavie (n° 6)*, req. 22824/04.

Cour eur. D.H., 22 avril 2008, *Demades c. Turquie*, req. 16219/90.

Cour eur. D.H., 27 mars 2008, *Tourkiki Enosi Xanthis et autres c. Grèce*, req. 26698/05.

Cour eur. D.H., 14 février 2008, *July et SARL Libération c. France*, req. 20893/03.

Cour eur. D.H., 17 janvier 2008, *Ryakib Biryankov c. Russie*, req. 14810/02.

Cour eur. D.H., 17 janvier 2008, *Vasilakis c. Grèce*, req. 25145/05.

Cour eur. D.H., 8 janvier 2008, *Saygili et autres c. Turquie*, req. 19353/03.

Cour eur. D.H., 13 décembre 2007, *Islamic Republic of Iran Shipping Lines c. Turquie*, req. 40998/98

Cour eur. D.H. (gde ch.), 10 décembre 2007, *Stoll c. Suisse*, req. 69698/01.

Cour eur. D.H., 6 décembre 2007, *Katrami c. Grèce*, req. 19331/05.

Cour eur. D.H., 27 novembre 2007, *Timpul Info-Magazin et Anghel c. Moldavie*, req. 42864/05.

Cour eur. D.H., 27 novembre 2007, *Timpul Info-Magazin and Anghel c. Moldavie*, req. 42864/05.

Cour eur. D.H., 22 novembre 2007, *Voskuil c. Pays-Bas*, req. 64752/01.

Cour eur. D.H., 15 novembre 2007, *Khamidov c. Russie*, req. 72118/01.

Cour eur. D.H., 7 novembre 2007, *Mamère c. France*, req. 12697/03.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 22 octobre 2007, *Lindon, Otchakovsky-Laurens et July c. France*, req. 21279/02 et 36448/02.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 22 octobre 2007, *Lindon, Otchakovsky-Laurens et July c. France*, req. 21279/02 et 36448/02.

Cour eur. D.H., 16 octobre 2007, *Wieser et Bicos Beteiligungen GmbH c. Autriche*, req. 74336/01.

Cour eur. D.H., 11 octobre 2007, *Bekir-Ousta et autres c. Grèce*, req. 35151/05.

Cour eur. D.H., 4 octobre 2007, *Verein Gegen Tierfabriken Schweiz (VgT) c. Suisse (n° 2)*, req. 32772/02.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 22 octobre 2007, *Lindon, Otchakovsky-Laurens et July c. France*, req. 21279/02 et 36448/02.

Cour eur. D.H., 27 septembre 2007, *Dzhavadov c. Russie*, req. 30160/04.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2007, *Ormanni c. Italie*, req. 30278/04.

Cour eur. D.H., 7 juillet 2007, *Lionarakis c. Grèce*, req. 1131/05.

Cour eur. D.H., 28 juin 2007, *Association pour l'intégration européenne et les droits de l'homme et Ekimdjiev c. Bulgarie*, req. 62540/00.

Cour eur. D.H., 12 juin 2007, *Gianvito c. Italie*, req. 27654/03.

Cour eur. D.H., 7 juin 2007, *Dupuis et autres c. France*, req. 1914/02.

Cour eur. D.H., 6 juin 2007, *Hachette Filipacchi Associés c. France*, req. 71111/01.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 15 mai 2007, *Ramsahai et autres c. Pays-Bas*, req. 52391/99.

Cour eur. D.H., 3 mai 2007, *Ulusoy et autres c. Turquie*, req. 34797/03.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 10 avril 2007, *Evans c. Royaume-Uni*, req. 6339/05.

Cour eur. D.H., 20 mars 2007, *Tysiac c. Pologne*, req. 5410/03.

Cour eur. D.H., 15 février 2007, *Boldea c. Roumanie*, req. 19997/02.

Cour eur. D.H., 14 décembre 2006, *Verlagsgruppe News GmbH c. Autriche (n° 2)*, req. 10520/02.

Cour eur. D.H., 7 décembre 2006, *Xenides-Arestis c. Turquie*, req. 46347/99.

Cour eur. D.H., 7 décembre 2006, *Österreichischer Rundfunk c. Autriche*, req. 35841/02.

Cour eur. D.H., 9 novembre 2006, *Leempoel et S.A. Editions Ciné Revue c. Belgique*, req. 64772/01.

Cour eur. D.H., 7 novembre 2006, *Mamère c. France*, req. 12697/03.

Cour eur. D.H., 2 novembre 2006, *Standard Verlags GmbH c. Autriche*, req. 13071/03.

Cour eur. D.H., 21 septembre 2006, *Moser c. Autriche*, req. 12643/02.

Cour eur. D.H., 21 septembre 2006, *Monnat c. Suisse*, req. 73604/01.

Cour eur. D.H. (déc.), 10 juillet 2006, *Sdružení Jihočeské Matky c. République tchèque*, req. 19101/03.

Cour eur. D.H. (déc.), 10 juillet 2006, *Sdružení Jihočeské Matky c. Tchèque*, req. 19101/03.

Cour eur. D.H. (déc.), 29 juin 2006, *Weber et Saravia c. Allemagne*, req. 54934/00.

Cour eur. D.H., 14 juin 2006, *Hachette Filipacchi Associés c. France*, req. 71111/01.

Cour eur. D.H., 6 juin 2006, *Segerstedt-Wiberg et autres c. Suède*, req. 62332/00.

Cour eur. D.H., 4 mai 2006, *Alinak et al. c. Turquie*, req. 34520/97.

Cour eur. D.H. 25 avril 2006, *Dammann c. Suisse*, req. 77551/01.

Cour eur. D.H., 25 avril 2006, *Stoll c. Suisse*, req. 69698/01.

Cour eur. D.H., 11 avril 2006, *Brasilier c. France*, req. 71343/01.

Cour eur. D.H., 18 avril 2006, *Roseiro Bento c. Portugal*, req. 29288/02.

Cour eur. D.H., 30 mars 2006, *Ozгур Radyo-SES Radyo Televizyon Yayin Yapim Ve Tanitim AS c. Turquie (n°1)*, req. 64178/00, 64179/00, 64181/00, 64183/00 et 64184/00.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 29 mars 2006, *Achour c. France*, req. 67335/01.

Cour eur. D.H., 7 mars 2006, *Evans c. Royaume-Uni*, req. 6339/05.

Cour eur. D.H., 31 janvier 2006, *Giniewski c. France*, req. 64016/00.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 15 décembre 2005, *Kyprianou c. Chypre*, req. 73797/01.

Cour eur. D.H., 10 novembre 2005, *Ramsahai et autres c. Pays-Bas*, req. 52391/99.

Cour eur. D.H., 25 octobre 2005, *Yüksel (Geyik) c. Turquie*, req. 56362/00.

Cour eur. D.H. (déc.), 11 octobre 2005, *Kent Pharmaceuticals Limited and Others c. the United Kingdom*, req. 9355/03.

Cour eur. D.H., 27 septembre 2005, *Petri Sallinen et autres c. Finlande*, req. 50882/99.

Cour eur. D.H. (déc.), 6 septembre 2005, *Leveau et Fillon c. France*, req. 63512/00 et 63513/00.

Cour eur. D.H. (déc.), 14 juin 2005, *Minelli c. Suisse*, req. 14991/02, § 55.

Cour eur. D.H., 28 avril 2005, *Buck c. Allemagne*, req. 41604/98.

Cour eur. D.H., 29 mars 2005, *Alinak c. Turquie*, req. 40287/98.

Cour eur. D.H., 1^{er} mars 2005, *Biol c. Turquie*, req. 44104/98.

Cour eur. D.H., 22 février 2005, *Novosseletski c. Ukraine*, req. 47148/99.

Cour eur. D.H., 22 février 2005, *Pakdemirli c. Turquie*, req. 35839/97.

Cour eur. D.H., 17 février 2005, *K.A. et A.D. c. Belgique*, req. 42758/98 et 45558/99.

Cour eur. D.H., 15 février 2005, *Steel et Morris c. Royaume-Uni*, req. 68416/01.

Cour eur. D.H., 11 janvier 2005, *Sciacca c. Italie*, req. 50774/99.

Cour eur. D.H., 21 décembre 2004, *Busuioc c. Moldavie*, req. 61513/00.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 17 décembre 2004, *Pedersen et Baadsgaard c. Danemark*, req. 49017/99.

Cour eur. D.H., 17 décembre 2004, *Cumpana et Mazare c. Roumanie (GC)*, req. 33348/96.

Cour eur. D.H., 17 décembre 2004, *Pedersen et Baadsgaard c. Danemark*, req. 49017/99.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 30 novembre 2004, *Öneryildiz c. Turquie*, req. 48939/99.

Cour eur. D.H., 16 novembre 2004, *Selistö c. Finlande*, req. 52273/07.

Cour eur. D.H., 16 novembre 2004, *Karhuvaara et Iltalehti c. Finlande*, req. 53678/00.

Cour eur. D.H., 10 novembre 2004, *Achour c. France*, req. 67335/01.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 30 novembre 2004, *Öneryildiz c. Turquie*, req. 48939/99.

Cour eur. D.H., 16 novembre 2004, *Karhuvaara et Iltalehti c. Finlande*, req. 53678/00.

Cour eur. D.H., 28 septembre 2004, *Sabou et Pircalab c. Roumanie*, req. 46572/99.

Cour eur. D.H. (déc.), 21 septembre 2004, *Abeberry c. France*, req. 58729/00.

Cour eur. D.H., 27 juillet 2004, *Sidabras et Džiautas c. Lituanie*, req. 55480/00 et 59330/00.

Cour eur. D.H., 29 juin 2004, *Affaire Chauvy et autre c. France*, req. 64915/01.

Cour eur. D.H., 26 juin 2004, *von Hannover c. Allemagne*, req. 59320/00.

Cour eur. D.H., 27 mai 2004, *Rizos et Daskas c. Grèce*, req. 65545/01.

Cour eur. D.H., 27 mai 2004, *Vides Aizsardzības Klubs c. Lettonie*, req. 57829/00.

Cour eur. D.H., 27 mai 2004, *Connors c. Royaume-Uni*, req. 66746/01.

Cour eur. D.H., 27 mai 2004, *Rizos et Daskas c. Grèce*, req. 65545/01.

Cour eur. D.H. (déc.), 25 mai 2004, *Österreichischer Rundfunk c. Autriche*, req. 57597/00.

Cour eur. D.H., 18 mai 2004, *Editions Plon c. France*, req. 58148/00.

Cour eur. D.H., 30 mars 2004, *Radio France et autres c. France*, req. 53984/00.

Cour eur. D.H. (Gde ch.), 17 février 2004, *Gorzelik et autres c. Pologne*, req. 44158/98.

Cour eur. D.H., 4 décembre 2003, *Muslum Gunduz c. Turquie*, req. 35071/97.

Cour eur. D.H., 4 décembre 2003, *Gunduz c. Turquie*, req. 35071/97.

Cour eur. D.H., 28 novembre 2003, *Steur c. Pays-Bas*, req. 39657/98.

Cour eur. D.H. (déc.), 18 novembre 2003, *Loiseau c. France*, req. 46809/99.

Cour eur. D.H. (déc.), 23 septembre 2003, *Radio France et autres c. France*, req. 53984/00.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2003, *Perry c. Royaume-Uni*, req. 63737/00.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2003, *Craxi c. Italie (n° 2)*, req. 25337/94.

Cour eur. D.H., 15 juillet 2003, *Ernst et autres c. Belgique*, req. 33400/96.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2003, *Perry c. Royaume-Uni*, req. 63737/00.

Cour eur. D.H. (déc.), 1^{er} juillet 2003, *Prisma presse c. France*, req. 66910/01.

Cour eur. D.H., 10 juillet 2003, *Murphy c. Irlande*, req. 44179/98.

Cour eur. D.H. (déc.), 24 juin 2003, *Garaudy c. France*, req. 65831/01.

Cour eur. D.H., 19 juin 2003, *Pedersen et Baadsgaard c. Danemark*, req. 49017/99

Cour eur. D.H. (déc.), 13 mai 2003, *Antoine c. Royaume-Uni*, req. 62960/00.

Cour eur. D.H. (déc.), 6 mai 2003, *P4 Radio Helle Norge ASA c. Norvège*, req. 76682/01.

Cour eur. D.H. (déc.), 13 mai 2003, *Julio Bou Gibert et El Hogar Y La Moda J.A. c. Espagne*, req. 14929/02.

Cour eur. D.H., 11 mars 2003, *Lesnik c. Slovaquie*, req. 35640/97.

Cour eur. D.H., 18 février 2003, *Prado Bugallo c. Espagne*, req. 58496/000

Cour eur. D.H., 13 février 2003, *Odièvre c. France*, req. 42326/98.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 13 février 2003, *Odièvre c. France*, req. 42326/98, § 42.

Cour eur. D.H., 28 janvier 2003, *Peck c. Royaume-Uni*, req. 44647/98.

Cour eur. D.H., 12 novembre 2002, *Ploski c. Pologne*, req. 26761/95.

Cour eur. D.H., 5 novembre 2002, *Wynen et Centre hospitalier interrégional Edith Cavell c. Belgique*, req. 32576/96.

Cour eur. D.H., 15 octobre 2002, *Aye Öztürk c. Turquie*, req. 24914/94.

Cour eur. D.H., 24 septembre 2002, *M.G. c. Royaume Uni*, req. 39393/98.

Cour eur. D.H., 26 juillet 2002, *Meftah c. France*, req. 32911/96.

Cour eur. D.H., 9 juillet 2002, *Seher Karatas c. Turquie*, req. 33179/960

Cour eur. D.H., 25 juin 2002, *Colombani et autres c. France*, req. 51279/99.

Cour eur. D.H., 29 avril 2002, *Pretty c. Royaume-Uni*, req. 2346/02.

Cour eur. D.H., 16 avril 2002, *Société Colas Est et autres c. France*, req. 37971/97.

Cour eur. D.H., 9 avril 2002, *Podkolzina c. Lettonie*, req. 46726/99.

Cour eur. D.H., 29 avril 2002, *Pretty c. Royaume-Uni*, req. 2340/02.

Cour eur. D.H., 21 mars 2002, *Nikula c. Finlande*, req. 31611/96.

Cour eur. D.H., 14 mars 2002, *Gawęda c. Pologne*, req. 26229/95.

Cour eur. D.H., 21 mars 2002, *Nikula c. Finlande*, req. 31611/96.

Cour eur. D.H., 25 février 2002, *Krone Verlag GbmH & Co. AG c. Autriche*, req. 34315/96.

Cour eur. D.H. (déc.), 16 octobre 2001, *Verdens Gang et Aase c. Norvège*, req. 45710/99.

Cour eur. D.H., 2 octobre 2001, *G.B. c. France*, req. 44069/98.

Cour eur. D.H., 25 septembre 2001, *P.G. et J.H. c. Royaume-Uni*, req. 44787/98.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2001, *Association Ekin c. France*, req. 39288/98.

Cour eur. D.H., 17 juillet 2001, *İrfan Bilgin c. Turquie*, req. 25659/94.

Cour eur. D.H., 28 juin 2001, *VgT Verein gegen Tierfabriken c. Suisse*, req. 24699/94.

Cour eur. D.H., 29 mars 2001, *Thoma c. Luxembourg*, req. 38432/97.

Cour eur. D.H., 27 février 2001, *Jerusalem c. Autriche*, req. 26958/95.

Cour eur. D.H., 6 février 2001, *Tammer c. Estonie*, req. 41205/98.

Cour eur. D.H. (déc.), 12 décembre 2000, *Campani y Diez de Revenga et Lopez-Galiacho Perona c. Espagne*, req. 54224/00.

Cour eur. D.H., 28 septembre 2000, *Lopes Gomes Da Silva c. Portugal*, req. 37698/97.

Cour eur. D.H., 15 juin 2000, *Erdogdu c. Turquie*, req. 25723/940

Cour eur. D.H. (déc.), 16 mai 2000, *G.B. c. France*, req. 44069/98.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 4 mai 2000, *Rotaru c. Roumanie*, req. 28341/95.

Cour eur. D.H., 4 mai 2000, *Rotaru c. Roumanie*, req. 28341/95.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 4 mai 2000, *Rotaru c. Roumanie*, req. 28341/95.

Cour eur. D.H., 2 mai 2000, *Bergens Tidende et autres c. Norvège*, req. 26132/95.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 6 avril 2000, *Comingersoll S.A. c. Portugal*, req. 35382/97.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 16 février 2000, *Amann c. Suisse*, req. 27798/95.

Cour eur. D.H., 29 février 2000, *Fuentes bobo c. Espagne*, req. 39293/98.

Cour eur. D.H., 11 janvier 2000, *News Verlags GmbH & CoKG*, req. 31457/96.

Cour eur. D.H. (déc.), 23 novembre 1999, *Section de commune d'Antilly c. France*, req. 45129/98.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 25 novembre 1999, *Nilsen et Johnsen c. Norvège*, req. 23118/93.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 28 septembre 1999, *Öztürk c. Turquie*, req. 22479/930

Cour eur. D.H. (gde ch.), 25 mai 1999, *Bladet Tromsø et Stensaas c. Norvège*, req. 21980/93.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 21 janvier 1999, *Fressoz et Roire c. France*, req. 29183/95.

Cour eur. D.H., 21 janvier 1999, *Janowski c. Pologne*, req. 25716/94.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 23 septembre 1998, *Lehideux et Isorni c. France*, req. 24662/94.

Cour eur. D.H., 2 septembre 1998, *Ahmed et autres c. Royaume-Uni*, req. 22954/93.

Cour eur. D.H., 30 juillet 1998, *Valenzuela Contreras c. Espagne*, req. 27671/95.

Cour eur. D.H., 10 juillet 1998, *Sidiropoulos et autres c. Grèce*, req. 26695/95.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 9 juin 1998, *Incal c. Turquie*, req. 22678/93, § 46.

Cour eur. D.H., 25 mars 1998, *Kopp c. Suisse*, req. 23224/94.

Cour eur. D.H., 19 février 1998, *Guerra et autres c. Italie*, req. 14967/89.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 19 février 1998, *Guerra et autres c. Italie*, req. 14967/89.

Cour eur. D.H. (Gde ch.), 30 janvier 1998, *Parti communiste unifié de Turquie et autres c. France*, req. 19392/92.

Comm. eur. D.H. (déc.), 14 janvier 1998, *Herbecq et al. c. Belgique*, req. 32200/96 et 32201/96.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 25 novembre 1997, *Grigoriades c. Grèce*, req. 24348/94.

Cour eur. D.H., 29 août 1997, *Worm c. Autriche*, req. 22714/93.

Cour eur. D.H., 1^{er} juillet 1997, *Oberschlick c. Autriche (n° 2)*, req. 20834/92.

Cour eur. D.H., 25 juin 1997, *Halford c. Royaume-Uni*, req. 20605/92.

Cour eur. D.H., 25 février 1997, *Z. c. Finlande*, req. 22009/93.

Cour eur. D.H., 24 février 1997, *De Haes et Gijssels c. Belgique*, req. 19983/92.

Cour eur. D.H., 19 février 1997, *Laskey, Jaggard et Brown c. Royaume-Uni*, req. 21627/93, 21826/93 et 21974/93.

Cour eur. D.H., 25 novembre 1996, *Wingrove c. Royaume-Uni*, req. 17419/90.

Comm. eur. D.H., 24 juin 1996, *Marais c. France (déc.)*, req. 31159/96.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 27 mars 1996, *Goodwin c. Royaume-Uni*, req. 17488/90.

Cour eur. D.H., 13 juillet 1995, *Tolstoy Miloslavsky c. Royaume-Uni*, req. 18139/91.

Cour eur. D.H., 27 avril 1995, *Piermont c. France*, req. 15773/89.

Cour eur. D.H., 26 avril 1995, *Prager et Oberschlick c. Autriche*, req. 15974/90.

Cour eur. D.H., 9 février 1995, *Vereniging Weekblad Bluf! c. Pays-Bas*, req. 16616/90.

Cour eur. D.H., 9 décembre 1994, *Les Sains monastères c. Grèce*, req. 13092/87 et 13984/88.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 23 septembre 1994, *Jersild c. Danemark*, req. 15890/89.

Cour eur. D.H., 21 septembre 1994, *Fayed c. Royaume-Uni*, req. 17101/90.

Cour eur. D.H. (gde ch.), 23 septembre 1994, *Jersild c. Danemark*, req. 15890/89.

Cour eur. D.H., 16 décembre 1992, *Niemietz c. Allemagne*, req. 13710/88.

Comm. eur. D.H. (déc.), 9 décembre 1992, *F. Reyntjens c. Belgique*, req. 16810/90.

Comm. eur. D.H. (déc.), 7 décembre 1992, *Lupker et autres c. Pays-Bas*, req. 18395/91.

Cour eur. D.H., 28 août 1992, *Schwabe c. Autriche*, req. 13704/88.

Cour eur. D.H., 25 juin 1992, *Thorgeir Thorgeirson c. Islande*, req. 13778/88.

Cour eur. D.H., 23 avril 1992, *Castells c. Espagne*, req. 11798/85.

Cour eur. D.H., 25 mars 1992, *Campbell c. Royaume-Uni*, req. 13590/88.

Cour eur. D.H., 27 février 1992, *Manifattura FL c. Italie*, req. 12407/86.

Cour eur. D.H.(plén.), 26 novembre 1991, *Observer et Guardian c. Royaume-Uni*, req. 13585/880.

Cour eur. D.H. (plén.), 26 novembre 1991, *Sunday Times c. Royaume-Uni (n° 2)*, req. 13166/87.

Comm. eur. D.H. (déc.), 2 septembre 1991, *Dujardin c. France*, req. n° 16.734/90.

Comm. eur. DH. (déc.), 9 juillet 1991, *Yvonne Chave c. France*, req. 14461/88.

Cour eur. D.H., 23 mai 1991, *Oberschlick c. Autriche*, req. 11662/85.

Cour eur. D.H., 22 mai 1990, *Weber c. Suisse*, req. 11034/84.

Cour eur. D.H., 22 mai 1990, *Autronic AG c. Suisse*, req. 12726/87.

Cour eur. D.H., 24 avril 1990, *Huvig c. France*, req. 11105/84.

Cour eur. D.H., 28 mars 1990, *Groppera Radio AG et csts c. Suisse*, req. 10890/84.

Cour eur. D.H., 20 novembre 1989, *Intern Verlag GmbH et Klaus Beermann c. Allemagne*, req. 10572/83.

Cour eur. D.H. (plén.), 20 novembre 1989, *Markt intern Verlag GmbH et Klaus Beermann c. Allemagne*, req. 10572/83.

Cour eur. D.H. (plén.), 7 juillet 1989, *Gaskin c. Royaume Uni*, req. 10454/83.

Cour eur. D.H., 30 mars 1989, *Chappell c. Royaume-Uni*, req. 10461/83.

Comm. eur. D.H., 14 décembre 1988, *Commune de Rothenthurm c. Suisse*, req. 13252.

Comm. eur. D.H., 12 octobre 1988, *Verien Kontakt c. Autriche*, req. 11921/86.

Comm. eur. D.H. (déc.), 6 juillet 1988, *I. Hilton c. Royaume-Uni*, req. 12015/86.

Cour eur. D.H., 20 juin 1988, *Schönenberger et Durmaz c. Suisse*, req. 11368/85.

Comm. eur. D.H. (rapp.), 13 novembre 1987, *Gaskin c. Royaume-Uni*, req. 10454/83.

Cour eur. D.H., 26 mars 1987, *Leander c. Suède*, req. 9248/81.

Cour eur. D.H., 8 juillet 1986, *Lingens c. Autriche*, req. 9815/82, § 41.

Cour eur. D.H., 25 mars 1985, *Barthold c. Allemande*, req. 8734/79.

Cour eur. D.H. (plén.), 2 août 1984, *Malone c. Royaume-Uni*, req. 8691/79.

Cour eur. D.H., 22 février 1984, *Sutter c. Suisse*, req. 8209/78. Cour eur. D.H., 8 décembre 1983, *Axen c. Allemagne*, req. 8273/78.

Cour eur. D.H., 8 décembre 1983, *Pretto et autres c. Italie*, req. 7784/77.

Cour eur. D.H., 10 février 1983, *Albert et Le Compte c. Belgique*, req. 7299/75 et 7496/76.

Comm. eur. D.H., 16 juillet 1982, *X c. République Fédérale d'Allemagne*, req. 9235/81.
Comm. eur. D.H. (déc.), 4 mai 1979, *X. c. Autriche*, req. 8170/78.
Cour eur. D.H. (plén.), 26 avril 1979, *Sunday Times c. Royaume-Uni (n° 1)*, req. 6538/74.
Cour eur. D.H. (plén.), 6 septembre 1978, *Klass et autres c. Allemagne*, req. 5029/71.
Cour eur. D.H., 7 décembre 1976, *Handyside c. Royaume-Uni*, req. 5493/72.
Comm. eur. D.H. (déc.), 12 octobre 1973, *X c. Royaume-Uni*, req. 5877/72.
Comm. eur. D.H., 17 décembre 1968, *Church of Scientology of California c. United Kingdom*, req. 3798/68.
Cour eur. D.H., 27 mars 1962, *De Becker c. Belgique*, req. 214/56.
Cour eur. D.H., 7 décembre 1976, 24 novembre 2005, *Tourancheau c. France*, req. 53886/00.
Cour eur. D.H. (déc.), *Radio France et autres c. France*, 23 septembre 2003, req. 53984/00.

B. Cour de justice de l'Union européenne

C.J.U.E. (gde ch.), 8 décembre 2022, C-460/20, *TU, RE c. Google LLC*.
C.J.U.E., 27 octobre 2022, C-129/21, *Proximus NV c. Gegevensbeschermingsautoriteit*.
C.J.U.E., 7 août 2018, C-161/17, *Land-Nordrhein-Westfalen c. Dirk Renckhoff*.
C.J.U.E. (gde ch.), 5 juin 2018, C-210/16, *Unabhängiges Landeszentrum für Datenschutz Schleswig-Holstein c. Wirtschaftsakademie Schleswig-Holstein GmbH*.
C.J.U.E. (gde ch.), 20 décembre 2017, C-434/15, *Asociación Profesional Elite Taxi c. Uber Systems Spain SL*.
C.J.U.E., 20 décembre 2017, C-434/16, *Peter Nowak c. Data Protection Commissioner*.
C.J.U.E., 10 octobre 2017, C-413/15, *Elaine Farrell c. Alan Whitty, Minister for the Environment, Ireland, Attorney General, Motor Insurers Bureau of Ireland (MIBI)*.
C.J.U.E., 27 septembre 2017, C-73/16, *Peter Puškár c. Finančné riaditeľstvo Slovenskej republiky, Kriminálny úrad finančnej správy*.
C.J.U.E. (gde ch.), 26 juillet 2017, avis 1/15.
C.J.U.E., 14 juin 2017, C-610/05, *Stichting Brein*.
C.J.U.E., 9 mars 2017, C-398/15, *Camera di Commercio, Industria, Artigianato e Agricoltura di Lecce c. Salvatore Manni*.
C.J.U.E. (gde ch.), 21 décembre 2016, C-203/15, C-698/15, C-203/15 et C-698/15, *Tele2 Sverige*.
C.J.U.E., 19 octobre 2016, C-582/14, *Patrick Breyer c. République d'Allemagne*.
C.J.U.E., 15 septembre 2016, C-484/14, *Tobias Mc Fadden c. Sony Music Entertainment Germany GmbH*.
C.J.U.E., 6 octobre 2015, C-362/14, *Schrems c. Data Protection Commissioner of Ireland*.
C.J.U.E. (ass. plén.), 18 décembre 2014, avis 2/13.

C.J.U.E. (gr. ch.), 13 mai 2014, C-131/12, *Google Spain SL, Google Inc. c. Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González*.

C.J.U.E. (gde ch.), 8 avril 2014, C-293/12 et C-594/12, *Digital Rights Ireland*.

C.J.U.E. (gde ch.), 8 avril 2014, C-288/12, *Commission c. Hongrie*.

C.J.U.E., 27 mars 2014, C-314/12, *UPC Telekabel Wien GmbH c. Constantin Film Verleih GmbH, Wega Filmproduktionsgesellschaft mbH*.

C.J.U.E., 13 février 2014, C-466/12, *Nils Svensson, Sten Sjögren, Madelaine Sahlman, Pia Gadd c. Retriever Sverige AB*.

C.J.U.E., 7 mars 2013, C-607/11, *ITV Broadcasting Ltd e.a. c. TVCatchup Ltd*.

C.J.U.E., 22 janvier 2013, C-283/11, *Sky Österreich c. Österreichischer Rundfunk*.

C.J.U.E. (gde ch.), 16 octobre 2012, C-614/10, *Commission c. Autriche*.

C.J.U.E., 19 avril 2012, C-461/10, *Bonnier Audio e.a.*

C.J.U.E., 15 mars 2012, C-135/10, *Società Consortile Fonografici (SCF) c. Marco Del Corso*.

C.J.U.E., 24 novembre 2011, C-70/10, *Scarlet Extended SA c. Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs SCRL (SABAM)*.

C.J.U.E., 24 novembre 2011, C-468/10 et C-469/10, *ASNEF et FECEMD c. Administración del Estado*.

C.J.U.E. (gde ch.), 25 octobre 2011, C-509/09 et C-161/10, *eDate Advertising GmbH c. X, et Olivier Martinez, Robert Martinez c. MGN Limited, A&M*, 2012/4, p. 344, note E. TAELMAN, « Forum shopping en rechtsbescherming tegen onrechtmatige publicaties op internet » ; *CML Rev.*, 2012/3, p. 1211, note J. KUIPERS, « Brussels I regulation: jurisdiction and applicable law relating to a tort » ; *Computerr.*, 2012/1, p. 44, note C. VANLEENHOVE, « Het Hof van Justitie als forum actoris voor slachtoffers van een lasterlijke publicatie op het internet » ; *J.D.E.*, 2011, p. 313; *J.T.*, 2002, p. 192, note P. PETERS, « Compétence élargie du tribunal du domicile de la victime d'une atteinte au droit de la personnalité - Quid en cas d'atteinte aux droits intellectuels? » ; *Rev. crit. dr. intern. Privé*, 2012/2, p. 389, note H. MUIR WATT, « Compétence juridictionnelle et contenus illicites diffusés sur Internet – Rapport entre la clause 'marché intérieur' de la directive commerce électronique et le conflit de lois intra-européen en matière de droit privé » ; *S.E.W.*, 2012/5, p. 207, note B. DRIJBER, « Onrechtmatige publicaties verspreid via internet - Nieuw bevoegdheidscriterium » ; *R.D.C.*, 2013/5, p. 394, note T. KRUGER, F. VAN OVERBEEKE, « Over het toepassingsgebied van het herkomstlandbeginsel in het spanningsveld tussen het vrij verkeer en het IPR ».

C.J.U.E., 2 décembre 2010, C-108/09, *Ker-Optika bt c. ÁNTSZ Dél-dunántúli Regionális Intézet*.

C.J.U.E. (gde ch.), 9 novembre 2010, C-92/09 et C-93/09, *Volker und Markus Schecke GbR et Hartmut Eifert c. Land Hessen*.

C.J.U.E. (gde ch.), 9 mars 2010, C-518/07, *Commission c. Allemagne*.

C.J.U.E., 7 mai 2009, C-553/07, *College van burgemeester en wethouders van Rotterdam c. M.E.E. Rijkeboer*.

C.J.C.E. (gde ch.), 16 décembre 2008, C-73/07, *Tietosuojavaltuutettu c. Satakunnan Markkinapörssi Oy, Satamedia Oy*.

C.J.C.E. (gde ch.), 16 décembre 2008, C-524/06, *Heinz Huber c. République d'Allemagne*.

C.J.U.E., 14 février 2008, C-450/06, *Varec SA c. Etat belge*

C.J.U.E., 13 décembre 2007, C-337/06, *Bayerischer Rundfunk e.a.*

C.J.U.E., 7 décembre 2006, C-306/05, *Sociedad General de Autores y Editores de España (SGAE) c. Rafael Hoteles SA.*

C.J.C.E., 4 juillet 2005, C-192/04, *Lagardère Active Broadcast c. Société pour la perception de la rémunération équitable (SPRE), Gesellschaft zur Verwertung von Leistungsschutzrechten mbH (GVL), § 31.*

C.J.C.E., 2 juin 2005, C-89/04, *Mediakabel BV c. Commissariaat voor de Media, § 30.*

C.J.U.E., 6 novembre 2003, C-101/01, *Bodil Lindqvist c. Aklagarkammaren I Jönköping.*

C.J.C.E., 20 mai 2003, C-465/00, C-138/01 et C-139/01, *Österreichischer Rundfunk e.a.*

C.J.U.E., 22 octobre 2002, C-94/00, *Roquette Frères SA c. Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en présence de la Commission des Communautés européennes.*

C.J.C.E., 14 septembre 2000, C-369/98, *The Queen c. Minister of Agriculture, Fisheries and Food, ex parte Trevor Robert Fisher and Penny Fisher.*

C.J.U.E., 7 mars 1995, C-68/93, *Shevill et autres c. Presse Alliance.*

C.J.C.E., 18 juin 1991, C-260/89, *Elliniki Radiophonia Tiléorassi AE et Panellinia Omospondia Syllogon Prossopikou c. Dimotiki Etairia Pliroforissis et Sotirios Kouvelas et Nicolaos Avdellas et autres.*

C.J.C.E., 18 octobre 1989, C-374/87, *Orkem c. Commission.*

C.J.U.E., 17 octobre 1989, C-85/87, *Dow Benelux c. Commission.*

C.J.U.E., 21 septembre 1989, C-46/87 et C-227/88, *Hoechst AG c. Commission.*

C.J.C.E., 15 mai 1986, C-222/84, *Marguerite Johnston c. Chief Constable of the Royal Ulster Constabulary.*

C.J.U.E., 26 juin 1980, C-136/79, *National Panasonic (UK) Ltd c. Commission.*

C.J.C.E., 15 juin 1978, C-149/77, *Gabrielle Defrenne c. Société anonyme belge de navigation aérienne Sabena.*

C.J.C.E., 14 mai 1974, C-4/73, *J. Nold, Kohlen- und Baustoffgroßhandlung c. Commission.*

C.J.C.E., 12 novembre 1969, C-29/69, *Erich Stauder c. Ville de Ulm.*

Conclusions de l'Avocat général Maciej Szpunar présentées le 10 janvier 2019, C-507/17, *Google LLC c. Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*

Conclusions de l'Avocat général Maciej Szpunar présentées le 10 janvier 2019, C-136/17, *G. C., A. F., B. H., E. D. c. Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*

Conclusions de l'Avocat général Niilo Jääskinen présentées le 25 juin 2013, C-131/12, *Google Spain SL, Google Inc. c. Agencia Española de Protección de Datos (AEPD), Mario Costeja González.*

Conclusions de l'Avocat général Pedro Cruz Villalon présentées le 12 décembre 2013, C-293/12 et C-594/12, *Digital Rights Ireland.*

Conclusions de l'Avocate général Juliane Kokott présentées le 8 mai 2008, C-73/07, *Tietosuoja- ja valtuutettu c. Satakunnan Markkinapörssi Oy et Satamedia Oy*.

T.U.E. (ord.), 11 mars 2013, T-462/12, *Pilkington Group Ltd c. Commission européenne*.

C. Jurisprudence belge

1. Cour constitutionnelle

C.c., 19 novembre 2015, n° 165/2015.

C.c., 17 septembre 2015, n° 112/2015.

C.c., 11 juin 2015, n° 83/2015.

C.c., 8 mars 2012, n° 41/2012.

C.c., 3 décembre 2009, n° 17/2009.

C.c., 19 septembre 2007, n° 118/2007, *M.B.*, 31 octobre 2007, p. 56149 ; *J.T.*, 2008, p. 432, note T. BOMBOIS, C. DUBOIS, « La conciliation de la protection du secret des affaires et du principe du contradictoire dans les recours en matière de marchés publics : l'arrêt Varec de la Cour de justice » ; *J.L.M.B.*, 2007/36, p. 1498 ; *R.A.B.G.*, 2008/6, p. 382, note S. JOCHEM, « De bescherming van het zakengeheim erkend door het Grondwettelijk Hof » ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2008/1, p. 63 ; *R.W.*, 2007-08, p. 423 (sommaire) ; *T.B.P.*, 2008/5, p. 299.

C.c., 10 mai 2007, n° 75/2007, B.4 ; *M.B.*, 19 juin 2007, p. 33630 ; *N.C.*, 2007/4, p. 278 ; *R.A.B.G.*, 2007/12, p. 799 ; *Chron. D.S.*, 2008, p. 730, note P. BRASSEUR, « Harcèlement : l'art. 442bis du Code pénal » ; *T.B.P.*, 2008/4, p. 234 ; *T.R.V.*, 2007/5, p. 338, note F. PARREIN, « Kan een rechtspersoon worden gestalkt ? Enkele bedenkingen over het privéleven en de rust van een rechtspersoon » ; *T. Strafr.*, 2008/1, p. 35, note P. DE HERT, J. MILLEN, A. GROENEN, « Het delict belaging in wetgeving en rechtspraak. Bijna tot redelijke proporties gebracht ».

C.c., 21 février 2007, n° 31/2007.

C.c., 7 juin 2006, n° 91/2006, *A&M*, 2006/3, p. 295, note ; *M.B.*, 23 juin 2006, p. 32141 (extraits) ; *Juristenkrant*, 2006/132, p. 17 ; *Mediaforum*, 2006/7-8, p. 235 ; *N.j.W.*, 2006/147, p. 645, note P. VALCKE, E. LIEVENS et E. WERKERS, « Bronnengeheim voor bloggers » ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2007/1, p. 83 ; *R.W.*, 2006-07, p. 38 et p. 1349, note E. BREWAEYS, « Recente rechtspraak van het Arbitragehof over persvrijheid », *T.B.P.*, 2007/10, p. 597.

C.c., 22 mars 2006, n° 47/2006, *Mon. b.*, 31 mai 2006 ; *A.P.M.*, 2006, p. 72 (sommaire) ; *A&M*, 2006/3, p. 290 (sommaire), note K. LEMMENS, « Het Arbitragehof oordeelt dat enkel de journalist aansprakelijk is voor zijn geschriften » ; *Juristenkrant*, 2006/128, p. 16 ; *J.T.*, 2006, p. 458, note E. MONTERO, « Quand la responsabilité en cascade cessera-t-elle de faire des vagues ? » ; *J.L.M.B.*, 2006, p. 1406, note P. DEFOURNY, « Responsabilité de la presse. La faute légère accidentelle du journaliste, l'article 25, alinéa 2, de la Constitution et l'article 18 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail » ; *J.T.T.*, 2006, p. 332 ; *C.D.P.K.*, 2006, p. 950, note F. VANDEVENNE, « Le journaliste salarié, un cascadeur constitutionnel », et note A. VERDOODT, « De civielrechtelijke aansprakelijkheid van de journalist-werknemer » ; *R.G.A.R.*,

2007, 14269 ; *R.W.*, 2005-2006, p. 1318 (reflet) ; *R.W.*, 2006-2007, p. 1348, note E. BREWAEYS, « Recente rechtspraak van het Arbitragehof over persvrijheid » ; *R.G.D.C.*, 2006, p. 610, note A. VANDEBURIE, « La responsabilité en cascade (art. 25, al. 2 de la Constitution) des journalistes sous contrat d'emploi : suite et fin (?) » ; *T.B.P.*, 2007, p. 302.

C.c., 19 janvier 2005, n° 16/2005.

C.c., 20 octobre 2004, n° 162/2004.

C.c., 22 juillet 2004, n° 136/2004

C.c., 10 juillet 2002, n° 128/2002.

C.c., 19 janvier 2000, n° 7/2000.

C.c., 7 décembre 1999, n° 129/99.

C.c., 15 juillet 1999, n° 91/99.

C.c., 30 juin 1999, n° 81/99.

C.c., 14 octobre 1997, n° 61/97.

C.c., 12 juillet 1996, n° 45/96, *M.B.*, 27 juillet 1996, p. 20027 ; *Jaarboek Mensenrechten*, 1996-97, p. 338 ; *J.T.*, 1997, p. 95 ; *J.L.M.B.*, 1996, p. 1068 ; *C.D.P.K.*, 1997, p. 599 ; *Rev. trim. D.H.*, 1997, p. 47, note de F. RINGELHEIM ; *R.W.*, 1996-97, p. 1222 ; *T. Vreemd.*, 1996, p. 139.

C.c., 12 juillet 1995, n° 62/95, *M.B.*, 12 août 1995, p. 23436.

C.c., 21 mars 1995, n° 25/95.

2. Conseil d'Etat

C.E., 6 avril 2017, *Knockaert c. commune de Watermael-Boitsfort*, n° 237.908

C.E., 30 septembre 2016, *Blairon c. ville de Mons*, n° 236.594

C.E., 24 septembre 2015, *Delcoigne c. société régionale du Port de Bruxelles*, n° 232.323

C.E. fr., 24 avril 2013, n° 350705

C.E., 11 janvier 2012, *Province de Liège c. Communauté française*, n° 217.152.

C.E., 21 décembre 2009, n° 195.165, *J.-P. Reamaekers c. Etat belge*

C.E., 21 novembre 2008, *Ebroin c. s.a. de droit public La Poste*, n° 188.126

C.E., 7 juillet 2008, *Thiry c. Zone de Police de Seraing-Neupré*, n° 185.198.

C.E., 24 octobre 2006, n° 164.028.

C.E., 26 avril 2005, *Van Merris c. commune d'Uccle*, n° 143.683.

C.E., 2 juillet 1997, *Heye c. Agence régionale pour la propriété Bruxelles-Propreté*, n° 67.285.

C.E., 14 octobre 1996, n° 62.547, *Act. fisc.*, 1997/9, p. 7 ; *Cour. fisc.*, 1996, p. 598 ; *Pas.*, 1996, IV, p. 113 ; *R.R.D.*, 1996, p. 664 ; *R.D.J.P.*, 1996, p. 216, note.

C.E. (6^{ème} ch.), 4 février 1987, n° 27.497, *A.P.M.*, 1987, p. 32 ; *Pas.*, 1990, IV, p. 67 ; *T.B.P.*, 1988, p. 107 (abrégé).

C.E., 10 janvier 1984, n° 23.870, *Van Bever*.

3. Cour de cassation

Cass. (1^{ère} ch.), 8 novembre 2018.

Cass. (1^{ère} ch.), 2 février 2018, *J.T.*, 2018, p. 462, note F. GLANSDORFF, « Sanction de l'abus de droit : réduction ou privation du droit ? » ; Gand, 8 octobre 2014, *N.j.W.*, 2015/333, p. 919, note P. BRULEZ, « Rechtsverwerking ».

Cass. (1^{ère} ch.), 22 juin 2017, *For. ass.*, 2018/180, p. 4, note J. FAGNART, « Les efforts accrus, concept inutile et confus » ; *R.G.A.R.*, 2017/7, n° 15405 ; *Bull. ass.*, 2018/2, p. 201.

Cass. (3^{ème} ch.), 3 avril 2017, *J.T.T.*, 2017, p. 293 ; *R.W.*, 2017-2018, p. 1414, note P. DION, Y. STEVENS, « Herstel 'in natura' in het socialezekerheidsrecht: een (on)gewenste exoot ? ».

Cass. (1^{ère} ch.), 9 février 2017, *R.C.J.B.*, 2018/1, p. 41, note J.-L. FAGNART, « Vers la faute objective » ; *For. ass.*, 2017, p. 211, note B. GOFFAUX, « La conscience de l'illégalité de l'acte : préalable à une responsabilité civile ? ».

Cass. (1^{ère} ch.), 26 janvier 2017, *A.P.T.*, 2017/3, p. 290 (sommaire) ; *R.G.A.R.*, 2017/7, n° 15404 ; *R.W.*, 2018-2019, p. 261 (sommaire) ; *Bull. ass.*, 2018/2, p. 203.

Cass. (3^{ème} ch.), 17 octobre 2016, *J.L.M.B.*, 2018/23, p. 1072, note G. GENICOT, « La naissance d'un enfant en bonne santé à la suite, soit d'une stérilisation qui échoue, soit d'une IVG qui n'atteint pas son but, ne constitue pas en soi un préjudice pour la mère » ; *R.G.A.R.*, 2017/5, n° 15839, note G. HAARSCHER ; *R.W.*, 2017-2018, p. 859 ; *Rev. dr. santé*, 2016-17/5, p. 299, note G. GENICOT, « Naissance et (absence de) préjudice ».

Cass. (1^{ère} ch.), 8 septembre 2016, *R.G.A.R.*, 2017/4, n° 15377 ; *Chron. D.S.*, 2017/1, p. 39 (sommaire) ; *Bull. ass.*, 2017/3, p. 286.

Cass. (3^{ème} ch.), 23 mai 2016, *R.W.*, 1017-2018, p. 668.

Cass. (1^{ère} ch.), 29 avril 2016, *A&M*, 2016/5-6, p. 459, note M. CLEMENT-FONTAINE, « Faut-il se réjouir de la percée du droit à l'oubli numérique ? » ; *Computerr.*, 2017/1, p. 31, note J. AUSLOOS, « Vergetelheidszaken voor de Hoven van Cassatie te België en Frankrijk – Contradictoir of Complementair ? » ; *Juristenkrant*, 2016/333, p. 5 ; *J.T.*, 2016, p. 609, note E. CRUYSMANS, « Le droit à l'oubli devant la Cour de cassation » ; *J.L.M.B.*, 2017/5, p. 208 ; *N.j.W.*, 2016/350, p. 778, note E. BREWAEYS, « Identificatie van een moordenaar » ; *R.D.C.*, 2017/2, p. 206, note J. CLINCK, « Het recht om (digitaal) vergeten te worden erkend door het Hof van Cassatie ».

Cass. (1^{ère} ch.), 23 octobre 2015, *Pas.*, 2015/10, p. 2418 ; *R.G.A.R.*, 2016/2, n° 15271 ; *R.W.*, 2016-2017, p. 1660 ; *Bull. ass.*, 2016/3, p. 358.

Cass. (plén.), 14 novembre 2014, *Arr. Cass.*, 2014/11, p. 2597 ; *J.T.*, 2015, p. 221, note B. DUBUISSON, « L'arrêt de la Cour de cassation du 14 novembre 2014 sur la vie préjudiciable – L'être ou le néant : l'alternative illégitime » ; *J.L.M.B.*, 2015/6, p. 264, note G. GENICOT,

« Comparaison sans raison n'est pas solution » ; *J.L.M.B.*, 2015/6, p. 264, note Y. LELEU, « Refuser de comparer pour exonérer ? » ; *Pas.*, 2014/11, p. 2539 ; *Pas.*, 2014/11, p. 2541 ; *R.W.*, 2014-2015/13, p. 519 ; *R.W.*, 2014-2015/41, p. 1611, note N. VAN DE SYPE, « Geen vergoeding voor wrongful life » ; *Rev. dr. santé*, 2014-2015/3, p. 186, note A. HUYGENS, « Wrongful-life-vordering overleeft cassatietoets niet ».

Cass. (1^{ère} ch.), 27 juin 2014, *J.L.M.B.*, 2014, p. 1947.

Cass. (2^{ème} ch.), 29 octobre 2013.

Cass. (2^{ème} ch.), 29 octobre 2013, *J.T.*, 2014, p. 391, note Q. VAN ENIS, « Entre interprétation restrictive du délit de presse et interprétation extensive de l'infraction de harcèlement : un régime en clair-obscur pour la vidéo en ligne ? » ; *A.P.T.*, 2014, p. 93 (sommaire) ; *N.j.W.*, 2014, p. 406, note E. BREWAEYS, « Persmisdrijf via internet » ; *R.A.B.G.*, 2014, p. 519 ; *T. Strafr.*, 2014, p. 142, note J. VRIELINK, « Internet : spreken is zilver, schrijven is goud? Drukpersmisdrijf (art. 150 Gw.), de audiovisuele media en de zaak Belkacem » ; *J.L.M.B.*, 2014, p. 1944 ; *Pas.*, 2013, p. 2091 ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2015, p. 119 (sommaire) ; *R.W.*, 2014-2015, p. 702 (sommaire) ; Cass. (2^e ch.), 29 janvier 2013, *Pas.*, 2013, p. 254 ; Cass. (2^e ch.), 29 janvier 2013, *Pas.*, 2013, p. 255 ; *A&M*, 2012, p. 133, note E. CRUYSMANS, « L'image et le délit de presse : la Cour de cassation amorcerait-elle une réconciliation ? ».

Cass. (3^{ème} ch.), 30 septembre 2013, *Pas.*, 2013/9, p. 1827 ; *R.A.B.G.*, 2014/4, p. 228 ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2014/2, p. 430 (sommaire).

Cass. (3^{ème} ch.), 18 mars 2013, *Arr. Cass.*, 2013/3, p. 777 ; *J.T.*, 2013, p. 343 ; *J.L.M.B.*, 2013/17, p. 922 ; *J.T.T.*, 2013, p. 259 ; *Pas.*, 2013/3, p. 723 ; *Chron. D.S.*, 2014/2, p. 89.

Cass. (1^{ère} ch.), 2 novembre 2012, *J.T.*, 2013, p. 174, note E. DE LOPHEM, « “Couvrez cette pièce que je ne saurais voir”. La recherche d'un équilibre entre le principe du contradictoire et la préservation de la confidentialité d'informations » ; *T.B.O.*, 2013/2, p. 84, note T. TOREMANS, F. DUPON, « Over de tegenspraak, de mededeling van stukken en de bescherming van het zakengeheim tijdens het gerechtelijk deskundigenonderzoek » ; *R.D.J.P.*, 2013/2, p. 53.

Cass. (2^{ème} ch.), 6 mars 2012 (RG P.11.1374.N), *A.P.T.*, 2012/2, p. 491 (sommaire) ; *J.T.*, 2012, p. 505, note Q. VAN ENIS, « La Cour de cassation admet que l'on puisse se rendre coupable d'un délit de presse sur l'Internet – Le temps du “délit de presse 2.0” est-il (enfin) arrivé ? » ; *J.L.M.B.*, 2012, p. 790 ; *N.j.W.*, 2012, p. 342, note E. BREWAEYS, « Drukpersmisdrijven op internet » ; *R.D.T.I.*, 2013, p. 81, note R. DEBILIO, « Quand Internet s'invite dans la jurisprudence de la Cour de cassation : l'élément matériel du délit de presse se précise ».

Cass. (2^{ème} ch.), 6 mars 2012 (RG P.11.0855.N), *A.P.T.*, 2012/2, p. 491 (sommaire) ; *A&M*, 2012/2-3, p. 253, note D. VOORHOOF, « De notie drukpersmisdrijf van de 19^{de} naar de 21^{ste} eeuw: internetmedia, weblogs en websites zijn ook drukpers ! » ; *N.j.W.*, 2012, p. 341, note E. BREWAEYS, « Drukpersmisdrijven op internet » ; *N.C.*, 2012/3, p. 223 ; *Pas.*, 2012, p. 357 ; *R.A.B.G.*, 2012, p. 877 ; *R.D.T.I.*, 2013, p. 82, note R. DEBILIO, « Quand Internet s'invite dans la jurisprudence de la Cour de cassation : l'élément matériel du délit de presse se précise » ; *R.W.*, 2012-2013, p. 144.

Cass. (2^{ème} ch.), 29 novembre 2011, *Ius & Actores*, 2012/2, p. 45 ; *J.T.*, 2012, p. 463, note M.-F. RIGAUX, « Faut-il supprimer l'obligation de prononcer le jugement en audience publique ? *Verba volant, vale internet* » ; *J.D.S.C.*, 2013, p. 191, note M. CALUWAERTS, « Responsabilité pénale du commissaire dans l'affaire Lernhout & Hauspie » ; *T. Strafr.*, 2012/6, p. 447, note D. LIBOTTE, « Nogmaals over de verbeurdverklaring van het voorwerp van het witwasmisdrijf » ; *T. Strafr.*, 2013/3, p. 176, note E. BAEYENS, « De duur van het beraad in hoger beroep en de redelijke termijn: het Hof van Cassatie houdt een (feitelijk) oogje in het zeil ».

Cass. (1^{ère} ch.), 10 novembre 2011, *Pas.*, 2011/11, p. 2514 ; *R.W.*, 2012-13, p. 501, note de B. VAN DEN BERGH, « De syndicus als procespartij : een orgaan is geen (gewone) lasthebber » ; *R.C.D.I.*, 2013/1, p. 21 ; *R.G.D.C.*, 2013/1, p. 31, note de J. DEL CORRAL, « De syndicus en de tegenvordering: wat mag en wat kan ? » ; *R.D.C.*, 2012/3, p. 313 ; *T.B.O.*, 2012/3, p. 111 ; *T.G.R.-T.W.V.R.*, 2012/3, p. 173.

Cass. (1^{ère} ch.), 23 septembre 2011, *Pas.*, 2011/9, p. 2034.

Cass. (3^{ème} ch.), 6 juin 2011, *Pas.*, 2011/6-8, p. 1599 ; *J.J.Pol.*, 2013/1, p. 7.

Cass. (3^{ème} ch.), 23 mai 2011, *Pas.*, 2011/5, p. 1404 ; *R.A.B.G.*, 2011/17, p. 1208, note S. BERNEMAN, « De uitzondering bevestigt de regel: niet ieder nieuw middel tot cassatie is onontvankelijk ! » ; *R.C.J.B.*, 2012/3, p. 425, note K. LEMMENS, « La nécessité d'une ingérence dans la liberté d'expression n'est jamais évidente. L'obligation de réparation d'une faute civile non plus ? » ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2013/4, p. 904.

Cass. (1^{ère} ch.), 5 mai 2011, *A&M*, 2012/5, p. 437 ; *I.C.I.P.*, 2011/1, p. 50 ; *Pas.*, 2011/5, p. 1272 ; *R.C.J.B.*, 2012/3, p. 363, note L. VAN BUNNEN, « Le conflit entre les droits moraux de l'artiste et les droits du propriétaire du support matériel de l'œuvre » ; *R.G.A.R.*, 2012/3, n° 14846, note N. ESTIENNE, « Réparation en nature et responsabilité extracontractuelle » ; *R.G.D.C.*, 2012/6, p. 247, note P. WERY, « La réparation en nature du dommage en matière de responsabilité civile extracontractuelle ».

Cass. (2^{ème} ch.), 16 février 2011, *Pas.*, 2011/2, p. 529 ; *R.G.A.R.*, 2012/1, n° 14814.

Cass. (1^{ère} ch.), 6 janvier 2011, *Arr. Cass.*, 2011/1, p. 41 ; *Pas.*, 2011/1, p. 44 ; *R.G.D.C.*, 2012/8, p. 388, note P. BAZIER, « Abus de droit, rechtsverwerking et sanctions de l'abus de droit » ; *T.B.O.*, 2011/3, p. 109.

Cass. (2^{ème} ch.), 19 octobre 2010, *Dr. pén. entr.*, 2011/2, p. 159 ; *Pas.*, 2010/10, p. 2669.

Cass. (1^{ère} ch.), 14 octobre 2010, *Pas.*, 2010, p. 2643 ; *Act. dr. fam.*, 2012/7, p. 156, note A. VAN GYSEL, « Divorce par consentement mutuel et abus de droit », *Arr. Cass.*, 2010/10, p. 2507 ; *DAOR*, 2012/101, p. 17, note J. VAN ZUYLEN, « Quelques réflexions sur l'utilité économique du contrat au départ de l'arrêt de la Cour de cassation du 14 octobre 2010 » ; *Not. fisc. M.*, 2014/10, p. 263, note E. ALOFS, « De conventionele uitkering na echtscheiding: durus consensus, sed consensus ? » ; *R.A.B.G.*, 2011/13, p. 902 ; *R.W.*, 2011-2012, p. 1209.

Cass. (1^{ère} ch.), 1^{er} octobre 2010, *Pas.*, 2010/10, p. 2470 ; *R.W.*, 2011-12/2, p. 142, note S. JANSEN, S. STIJNS, « Rechtsverwerking aanvaard als toepassing van rechtsmisbruik ? » ; *R.G.D.C.*, 2012/8, p. 387, note P. BAZIER, « Abus de droit, *rechtsverwerking* et sanctions de l'abus de droit » ; *R.D.C.*, 2011/1, p. 77 (sommaire).

Cass. (1^{ère} ch.), 18 juin 2010, *Amén.*, 2011/1, p. 45 ; *Pas.*, 2010/6-8, p. 1955.

Cass. (3^{ème} ch.), 21 septembre 2009, *Pas.*, 2009/9, p. 1952 ; *Chron. D.S.*, 2010/5, p. 286 (sommaire) ; *R.D.C.*, 2010/1, p. 90 (sommaire).

Cass. (1^{ère} ch.), 23 avril 2009, *N.j.W.*, 2010/230, p. 698, note S. GUILIAMS, « Eenzelfde schade of andere schade bij pluraliteit van aansprakelijken » ; *Pas.*, 2009/4, p. 996 ; *R.A.B.G.*, 2009/17, p. 1201 ; *R.A.B.G.*, 2010/20, p. 1359, note E. DE KEZEL, « Het opzettelijk belemmeren van het recht op toegang tot de cassatierechter: aanleiding tot schadevergoeding ? ».

Cass. (3^{ème} ch.), 9 mars 2009, *J.T.*, 2009, p. 392 ; *Pas.*, 2009/3, p. 689 ; *R.G.D.C.*, 2010/3, p. 130, note J.-F. GERMAIN, « Le contrôle de la gravité du manquement en présence d'une clause résolutoire expresse ».

Cass. (1^{ère} ch.), 20 février 2009, *Pas.*, 2009/2, p. 553 ; *R.G.A.R.*, 2010/7, n° 14665 ; *R.W.*, 2010-2011, p. 1474 (sommaire).

Cass (1^{ère} ch.), 18 décembre 2008, *J.L.M.B.*, 2010/42, p. 2006, note C. PARMENTIER, « La théorie de l'alternative légitime » ; *Pas.*, 2008/12, p. 3013 ; *R.G.A.R.*, 2009/4, n° 14500.

Cass. (1^{ère} ch.), 17 octobre 2008, *J.T.*, 2013, p. 138, note de M. MARCHANDISE, « A propos d'une prescription qui n'est pas : la péremption de l'instance », *Pas.*, 2008/10, p. 2278 ; *R.G.D.C.*, 2011/3, p. 139.

Cass. (1^{ère} ch.), 2 juin 2006, *Arr. Cass.*, 2006/6-7-8, p. 1297 ; *A&M*, 2006/4, p. 355 ; *Juristenkrant*, 2011/230, p. 9 ; *J.L.M.B.*, 2006/32, p. 1403, note F. JONGEN, « L'intervention du juge des référés dans le domaine de la liberté d'expression, suite et fin ? » ; *Pas.*, 2006/5-6, p. 1302 ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2008/1, p. 75 ; *R.W.*, 2009-2010/8, p. 320.

Cass. (2^{ème} ch.), 28 mai 2008, *R.A.B.G.*, 2009/10, p. 655, note N. VAN DE SYPE, « Causaal verband en het rechtmatig alternatief » ; *N.j.W.*, 2009/195, p. 80, note I. BOONE, « Rechtmatig alternatief bij de beoordeling van het oorzakelijk verband » ; *For. ass.*, 2008/86, p. 132, note J.-L. FAGNART, « La notion de causalité et le contrôle de la Cour de cassation ».

Cass. (3^{ème} ch.), 4 février 2008, *J.T.T.*, 2008, p. 265 ; *Pas.*, 2008/2, p. 320 ; *R.A.B.G.*, 2008/11, p. 635, note R. VERBEKE, « Het begrip 'eigen belang' van een rechtspersoon in de zin van artikelen 17 en 18 Ger.W. » ; *R.W.*, 2010-2011, p. 197 (sommaire) ; *Chron. D.S.*, 2008/8, p. 485 (sommaire) ; *R.D.J.P.*, 2008/4, p. 222, note C. IDOMON, « Het persoonlijk belang van een rechtspersoon om een rechtsvordering voor de hoven en rechtbanken in te stellen ».

Cass. (2^{ème} ch.), 19 décembre 2007, *Pas.*, 2007/12, p. 2385 ; *J.T.*, 2008/6301, p. 160 ; *J.L.M.B.*, 2010/42, p. 2005.

Cass. (3^{ème} ch.), 24 septembre 2007, *J.L.M.B.*, 2008/27, p. 1168 ; *Pas.*, 2007, p. 1609 ; *R.A.B.G.*, 2012/1, p. 64, note K. SWERTS, « Hof van Cassatie komt tegemoet aan de bewijsnood van de partijen bij bewijs geldige totstandkoming overeenkomst » ; *R.W.*, 2009-10, p. 1640, note E. NORDIN, « Het bewijs van het bestaan van een (on)geoorloofde oorzaak van een overeenkomst op grond van feiten die zich na het sluiten van die overeenkomst hebben voorgedaan ».

Cass. 20 octobre 2006, *R.W.*, 2008-2009, p. 1661.

Cass., 2 juin 2006, *A&M*, 2006/4, p. 355, concl. DE KOSTER ; *J.L.M.B.*, 32/2006, p. 1402, obs. F. JONGEN, « L'intervention du juge des référés dans le domaine de la liberté d'expression, suite et fin ? » ; *Arr. Cass.*, 2006/6-7-8, p. 1297 ; *Juristenkrant*, 2011/230, p. 9 ; *Pas.*, 2006/5-6, p. 1302, concl. de l'Avocat Général De Koster ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2008/1, p. 75 ; *R.W.*, 2009-10/8, p. 320 (sommaire).

Cass. (3^{ème} ch.), 20 février 2006, *N.j.W.*, 2006/150, p. 798 ; *Pas.*, 2006/2, p. 413 ; *R.W.*, 2008-2009, p. 1143 (sommaire).

Cass. (1^{ère} ch.), 26 janvier 2006, *A&M*, 2006/2, p. 180, note de H. VANHEES ; *D.C.C.R.*, 2006, p. 31, note de P. LAURENT, O. SASSERATH ; *N.j.W.*, 2006/137, p. 168 ; *Pas.*, 2006, II, p. 228 ; *R.W.*, 2006-07, p. 511, note de J. DEENE.

Cass. (2^{ème} ch.), 26 octobre 2005, *Arr. cass.*, 2005/10, p. 2045 ; *Pas.*, 2005/9-10, p. 2044 ; *R.G.A.R.*, 2007/4, n° 14245.

Cass. (1^{ère} ch.), 24 mars 2005, *Pas.*, 2005/3, p. 703 ; *R.G.A.R.*, 2007/7, n° 14282.

Cass. (2^e ch.), 7 décembre 2004, *Rev. dr. pén.*, 2005/12, p. 1265, note G. ROSOUX, « Brèves considérations sur l'obsolète notion de délit de presse » ; *A&M*, 2005/2, p. 166.

Cass. (1^{ère} ch.), 4 juin 2004, *J.L.M.B.*, 2004/39, p. 1714 ; *Pas.*, 2004/5-6, p. 971 ; *R.A.B.G.*, 2006/1, p. 19 ; *R.W.*, 2006-07, p. 1038, note ; *R.G.D.C.*, 2005/8, p. 485, note T. STAROSSELETS, « Restitution des arrérages en cas de résolution d'une vente en viager ou 'mesure dix fois mais ne coupe qu'une' ».

Cass. (3^{ème} ch.), 28 juin 2004, *A&M*, 2005/1, p. 73.

Cass. (1^{ère} ch.), 21 mai 2004, *J.L.M.B.*, 2004/39, p. 1712 ; *R.A.B.G.*, 2006/1, p. 5, note B. VEECKMANS, « De gevolgen van de nietigverklaring van een in een authentieke akte verleden overeenkomst voor wat betreft de kosten van de authentieke akte » ; *R.W.*, 2006-07, p. 1082 (sommaire) ; *T. Not.*, 2007/12, p. 695.

Cass. (1^{ère} ch.), 21 novembre 2003, *A&M*, 2004/1, p. 35, note de H. VANHEES ; *J.L.M.B.*, 2004, p. 856 ; *Pas.*, 2003, p. 1869.

Cass. (2^{ème} ch.), 20 novembre 2001, *Pas.*, 2001/11, p. 1900 ;

Cass. (1^{ère} ch.), 12 octobre 2001, *J.L.M.B.*, 2002/10, p. 400, note F. JONGEN, « Préjudice moral, préjudice matériel et sécurité juridique ».

Cass. (1^{ère} ch.), 8 février 2001, *Pas.*, 2001, I, p. 244 ; *J.T.*, 2002, p. 475 (sommaire) ; *R.W.*, 2001-02, p. 778, note A. VAN OEVELEN, « De sanctie van het misbruik van contractuele rechten » ; *T. Not.*, 2001, p. 477, note C. DE WULF, « De beperkende werking van de goede trouw en het recht inzake strafbedingen toegepast op bepaalde clausules in koopakten van sociale woningen » ; *R.G.D.C.*, 2004/7, p. 396 ; Cass. (1^{ère} ch.), 11 juin 1992, *Pas.*, 1992, I, p. 898.

Cass. (1^{ère} ch.), 29 juin 2000, *A.J.T.*, 2000-01, p. 58 ; *A&M*, 2000/4, p. 443 (reflet), note E. BREWAEYS, « Het Hof van Cassatie en het verbod van censuur van art. 25 G.W. » ; *Arr. Cass.*, 2000, p. 1245 ; *Bull.*, 2000, p. 1222 ; *J.L.M.B.*, 2000, p. 1589, note de F. JONGEN, « Le juge est-il un censeur ? » ; *Jaarboek Mensenrechten*, 2000-01, p. 263, note A. VERDOODT, « Het Hof van Cassatie en de interpretatie van artikel 25 van de Grondwet » ; *Journ. proc.*, 2000/398, p. 25, note F. TULKENS, A. STROWEL, « L'arrêt Leempoel et Editions Ciné Revue: de l'art de mettre fin à une controverse » ; *Juristenkrant*, 2000, p. 12 (reflet), *R. Cass.*, 2001, p. 35, note D. VOORHOOF, « Brokkelt de grondwettelijke bescherming van de drukpersvrijheid en het verbod van censuur verder af ? » ; *R.G.A.R.*, 2002, n° 13.473, note.

Cass. (2^{ème} ch.), 4 avril 2000, *Bull.*, 2000/3, p. 689

Cass. (1^{ère} ch.), 18 février 2000, *Pas.*, 2000, p. 135.

Cass. (1^{ère} ch.), 8 octobre 1999, *A&M*, 2000/3, p. 289 ; *J.L.M.B.*, 2000, p. 974 ; *R.W.*, 1999-00, p. 1401, note de H. VANHEES.

Cass. (2^{ème} ch.), 23 juin 1999, *Bull.*, 1999, p. 971.

Cass. (1^{ère} ch.), 6 novembre 1997, *Pas.*, 1997, I, p. 1144 ; *Arr. Cass.*, 1997, p. 1092 ; *R.G.D.C.*, 1998, p. 250 ; *T. Not.*, 1999, p. 258 ; *R.W.*, 1999-2000, p. 707.

Cass. (2^{ème} ch.), 23 avril 1997, *Bull.*, 1999, n° 199 ; *R.W.*, 1997-98, col. 748, note A. VANDENPLAS, « Over het verleden van delinquenten ».

Cass. (plén.), 25 mars 1997, *Pas.*, 1997/I, p. 405.

Cass. (2^{ème} ch.), 19 novembre 1996, *Bull.*, 1996, p. 1135 ; *J.T.*, 1997, p. 482.

Cass., 26 septembre 1996, *Arr. Cass.*, 1996, p. 809 ; *A&M*, 1997/1, p. 173 ; *Bull.*, 1996, p. 866 ; *I.R.D.I.*, 1997, p. 172, note de H. VANHEES ; *J.T.*, 1997, p. 585 ; *J.L.M.B.*, 1997, p. 1644 ; *Pas.*, 1996, I, p. 866 ; *R.W.*, 1996-97, p. 1031 ; *T.B.P.*, 1997, p. 493 (reflet).

Cass. 19 septembre 1996, *Bull.*, 1996, p. 830 ; *J. dr. jeun.*, 1997, p. 129 ; *Pas.*, 1996, I, p. 830 ; *R.C.J.B.*, 1997, p. 105, note O. DE SCHUTTER, « Action d'intérêt collectif, remède collectif, cause significative » ; *R.W.*, 1997-1998, p. 775.

Cass. (1^{ère} ch.), 31 mai 1996, *A&M*, 1996/3, p. 362, obs. F. JONGEN ; *J.T.*, 1996, p. 567, avec les conclusions de l'avocat général Leclercq ; *Arr. Cass.*, 1996, p. 525 ; *C.D.P.K.*, 1997, p. 412, note A. SCHAUS ; *R.C.J.B.*, 1998, p. 357, note M. HANOTIAU, « La responsabilité en cascade en matière civile » ; *R.W.*, 1996-1997, col. 565 ; *R. Cass.*, 1996, p. 389, note D. VOORHOOF, « De regel van de getrapte verantwoordelijkheid : van de 19de naar de 21^{ste} eeuw ? » ; *I.D.j.*, 1996/8, p. 21.

Cass. (1^{ère} ch.), 1^{er} février 1996, *Bull.*, 1997, p. 158 ; *Pas.*, 1996, I, p. 158.

Cass. (2^{ème}), 22 novembre 1994, *Pas.*, 1994, I, p. 996.

Cass., 22 novembre 1994, *Pas.*, 1994, I, p. 505.

Cass. (2^{ème} ch.), 28 septembre 1994, *Pas.*, 1994, I, p. 772 ; *Dr. circ.*, 1995, p. 46.

Cass. (1^{ère} ch.), 1^{er} octobre 1993, *Bull.*, 1993, p. 777 ; *Pas.*, 1993, I, p. 777 ; *T. Not.*, 1994, p. 385.

Cass. (2^{ème} ch.), 17 novembre 1992, *Pas.*, 1992, I, p. 1265.

Cass., 17 novembre 1992, *Pas.*, 1992, I, p. 733

Cass. (2^{ème} ch.), 31 mars 1992, *Pas.*, 1992, I, p. 697.

Cass. (1^{ère} ch.), 20 février 1992, *Bull.*, 1992, p. 549 ; *J.L.M.B.*, 1992, p. 530 ; *J.T.*, 1992, p. 454, note ; *Pas.*, 1992, I, p. 549.

Cass. (2^{ème} ch.), 13 novembre 1991, *Pas.*, 1992, I, p. 199 ; *Rev. dr. pén.*, 1992, p. 663 ; *Dr. circ.*, 1992, p. 155.

Cass., 16 octobre 1991, *Pas.*, 1992, p. 129 ; *Bull.*, 1992, p. 129 ; *R.W.*, 1991-1992, p. 919.

Cass. (1^{ère} ch.), 16 novembre 1990, *Act. dr.*, 1991, p. 202, note I. MOREAU-MARGRÈVE, « A propos de la rechtsverwerking, une procession d'Echternarch ? » ; *Bull.*, 1991, p. 292 ; *J.T.*, 1991, p. 594 ; *Pas.*, 1991, I, p. 292 ; *R.W.*, 1990-91, col. 1090, note.

Cass., 11 septembre 1990, *Pas.*, 1990, p. 37.

Cass., 11 septembre 1990, *Arr. Cass.*, 1990-91, p. 36 ; *Bull.*, 1991, p. 36 ; *J.T.*, 1991, p. 643 (abrégé) ; *Pas.*, 1991, I, p. 36.

Cass. (1^{ère} ch.), 17 mai 1990, *Pas.*, 1990, I, p. 1061 ; *J.T.*, 1990, p. 442, note S. STIJNS, « La 'rechtsverwerking' : fin d'une attente (dé)raisonnable ? Considérations à propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 17 mai 1990 » ; *R.C.J.B.*, 1990, p. 595, note J. HEENEN, « A propos de l'extinction d'un droit subjectif par suite du comportement de son titulaire » ; *R.W.*, 1990-91, col. 1085, note E. VAN HOOYONK, « Rechtsverwerking na de cassatie-arresten van 17 mei 1990 en 16 november 1990 : nog spinglevend » ; *Res Jur. Imm.*, 1991, p. 121 ; *T. Not.*, 1990, p. 402, note ; *R.D.C.*, 1991, p. 207, note S. CNUUDE, « De rechtsverwerking verwerkt ? » ; *J.L.M.B.*, 1990, p. 881, note P. HENRY, « R.I.P. » ; *Ann. dr. Liège*, 1990, p. 283, note I. MOREAU-MARGREVE, « Réflexions pour un requiem » ; *J.T.*, 2018 (somm.), p. 582, note S. STIJNS, « La résilience de la rechtsverwerking ».

Cass. (2^{ème} ch.), 17 janvier 1990, *Pas.*, 1990, I, p. 582 ; *Journ. proc.*, 1990/169, p. 35, note M. HANOTIAU, « Le délit de presse : insolite, arbitraire et fragile » ; *J.L.M.B.*, 1990, p. 412, note F. JONGEN, « La qualification de délit de presse et la procédure devant la Cour d'assises » ; *Rev. dr. pén. crim.*, 1990, p. 658.

Cass., 13 avril 1988, *Arr. Cass.*, 1987-88, p. 1018 ; *Pas.*, 1988, I, p. 942.

Cass. (1^{ère} ch.), 20 novembre 1987, *Bull.*, 1988, p. 337 ; *Pas.*, 1988, p. 337 ; *R.W.*, 1987-88, col. 1099.

Cass., 20 novembre 1987, *Pas.*, 1988, I, p. 337.

Cass., 15 mai 1986, *J.T.*, 1987, p. 4 ; *Pas.*, 1986, I, p. 1123 ; *R.C.J.B.*, 1990, p. 106, note P. GÉRARD, « Vers une définition nouvelle de l'obligation sous condition suspensive ? » ; *Rec. gén. enr. not.*, 1992, p. 175.

Cass. (2^{ème} ch.), 9 octobre 1985, *Pas.*, 1986, I, p. 131.

Cass., 19 septembre 1983, *Arr. Cass.*, 1983, p. 52 ; *Bull.*, 1984, p. 55 ; *J.T.*, 1985, p. 56, note S. DUFRENE ; *J.T.T.*, 1984, p. 57 ; *Pas.*, 1984, I, p. 55 ; *R.C.J.B.*, 1986, p. 282, note J. FAGNART, « L'exécution de bonne foi des conventions: un principe en expansion » ; *R.W.*, 1983-1984, col. 1480 ; *R.D.C.*, 1984, p. 276, note W. RAUWS, « Misbruik van contractuele rechten: het cassatiearrest van 19 september 1983 » ; *R.D.S.*, 1983, p. 486.

Cass., 16 décembre 1982, *Pas.*, 1983, I, p. 472 ; *Bull.*, 1983, p. 472.

Cass. (2^{ème} ch.), 9 décembre 1981, *Arr. Cass.*, 1981-1982, p. 491 ; *Bull.*, 1982, p. 482 ; *J.T.*, 1983, p. 133, concl. E. KRINGS, note L. GOFFIN, M. MAHIEU ; *Pas.*, 1982, I, p. 482.

Cass. (2^{ème} ch.), 21 octobre 1981, *Pas.*, 1982, I, p. 259.

Cass. (1^{ère} ch.), 5 juin 1981, *Bull.*, 1981, p. 1149 ; *Limb. rechtsl.*, 1981, p. 109 ; *Pas.*, 1981, I, p. 1149 ; *R.W.*, 1981-1982, p. 250 ; *J.T.*, 1982, p. 344 ; *R.C.J.B.*, 1983, p. 199, note J. HERBOTS, « Contrat sous condition suspensive : Conséquences de la faute commise par une partie 'pendente conditione' » ; *A.P.T.*, 1984, p. 145, note X. DIEUX, « Des effets de la tutelle d'approbation sur les contrats conclus, avec une autorité publique subordonnée ».

Cass., 5 juin 1981, *A.P.T.*, 1984, p. 145, note X. DIEUX « Des effets de la tutelle d'approbation sur les contrats conclus avec une autorité publique subordonnée » ; *J.T.*, 1982, p. 344 ; *Limb. Rechtsl.*, 1981, p. 109 ; *Pas.*, 1981, I, p. 1149 ; *R.C.J.B.*, 1999, note J. HERBOTS, « Contrat sous condition suspensive : Conséquences de la faute commise par une partie 'pendente conditione' » ; *Rec. gén. enr. not.*, 1986, p. 387 ; *R.W.*, 1981-82, col. 250.

Cass., 20 décembre 1979, *Pas.*, 1980, I, n° 45.

Cass. (2^{ème} ch.), 11 décembre 1979, *Pas.*, 1980, I, p. 452.

Cass. (2^{ème} ch.), 11 décembre 1979, *R.W.*, 1979-1980, col. 2691 ; *Pas.*, 1980, I, p. 452.

Cass., 15 juin 1979, *Pas.*, I, p. 1193.

Cass., 19 avril 1979, *Pas.*, 1979, I, p. 973.

Cass., 26 octobre 1978, *Pas.*, 1979, I, p. 242.

Cass., 12 septembre 1975, *J.T.*, 1976, p. 723.

Cass., 29 octobre 1973, *Pas.*, 1974, I, p. 232.

Cass., 22 septembre 1972, *Pas.*, 1973, I, p. 83.

Cass., 25 mai 1972, *Pas.*, 1972, p. 885.

Cass. (1^{ère} ch.), 10 septembre 1971, *R.C.J.B.*, 1976, p. 300, note P. VAN OMMESLAGHE.

Cass., 2 mars 1964, *Pas.*, 1964, I, p. 697.

Cass., 19 octobre 1953, *Pas.*, 1954, I, p. 109.

Cass., 5 mars 1953, *Pas.*, 1953, I, p. 516 ; *J.T.*, 1953, p. 514, note P.-M. BOLLAND ; *R.C.J.B.*, 1955, p. 185, note.

Cass., 4 décembre 1952, *Pas.*, 1953, I, p. 215.

Cass., 27 octobre 1952, *Pas.*, 1953, I, p. 101.

Cass., 19 mars 1951, *Pas.*, 1951, I, p. 493.

Cass., 4 décembre 1950, *Pas.*, 1951, I, p. 201 ; *R.G.A.R.*, 1952, n° 4906.

Cass. (2^{ème} ch.), 20 mars 1950, *Pas.*, 1950, I, p. 508.

Cass., 16 janvier 1939, *Pas.*, 1939, I, p. 25.

Cass., 13 juin 1932, *Pas.*, 1932, I, p. 189.

Cass. (2^{ème} ch.), 12 mai 1930, *Pas.*, 1930, I, p. 211.

Cass., 17 janvier 1929, *Pas.*, 1931, I, p. 99.

Cass., 14 juin 1883, *Pas.*, 1883, I, p. 267.

Cass., 17 mars 1881, *Pas.*, I, p. 163.

Cass. (2^{ème} ch.), 10 juillet 1871, *Pas.*, 1872, I, p. 17

Cass., 24 janvier 1863, *Pas.*, 1863, I, p. 110 ; *B.J.*, 1863, p. 262.

Cass., 3 mai 1861, *Pas.*, 1861, I, p. 397.

4. *Jurisprudence de fond*

Anvers, 15 octobre 2012, *R.G.D.C.*, 2016, p. 224.

Anvers (2^{ème} ch.), 23 juin 2010, *N.j.W.*, 2010/232, p. 790, note E. BREWAEYS, « Journalistieke aansprakelijkheid » ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2011/3 (sommaire), p. 774.

Anvers, 22 mai 2000, *A.J.T.*, 1999-2000, p. 970 ; *A&M*, 2000/3, p. 324 ; *Juristenkrant*, 2000/12, p. 4.

Anvers, 4 novembre 1999, *A&M*, 2000/1, p. 89.

Anvers (réf.), 8 février 1999, *A&M*, 1999/3, p. 241, note D. VOORHOOF, « Interdiction de diffusion d'un livre sur l'affaire Dutroux : censure illicite ou mesure nécessaire ? ».

Anvers, 13 décembre 1984, *R.W.*, 1985-1986, p. 244.

Bruxelles (1^{ère} ch.), 18 janvier 2022, *A&M*, 2022/2-3, p. 274.

Bruxelles (m. acc.), 30 septembre 2014, *A&M*, 2015/1, p. 92.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 21 mars 2013, *A&M*, 2014/5, p. 416.

Bruxelles, 28 novembre 2012, *inédit*.

Bruxelles, 31 juillet 2009, *A&M*, 2010/1, p. 86, note K. LEMMENS, « Preventieve censuur, de grenzen van satire en de rechten in kort geding] Politie uit de kleren ? Humo uit de rekken ! » ; *N.j.W.*, 2010/219, p. 248, note E. BREWAEYS, « Rechterlijk publicatieverbod ».

Bruxelles, 19 juin 2008, *A&M*, 2009/6, p. 634.

Bruxelles (ch. vac. 2^{ème} sect.), 31 juillet 2007, *A&M*, 2007/5, p. 497.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 1^{er} juin 2007, *A&M*, 2007/5, p. 493.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 26 juin 2007, *A&M*, 2007/5, p. 495.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 27 avril 2007, *J.L.M.B.*, 2008/18, p. 785.

Bruxelles (21^{ème} ch.), 14 décembre 2006, *A&M*, 2007/3, p. 277.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 14 janvier 2005, *J.L.M.B.*, 2006, p. 1424 (sommaire).

Bruxelles, 3 avril 2003, *A&M*, 2003/4, p. 303 ; *R.G.A.R.*, 2004/8, n° 13909.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 9 novembre 2001, *A&M*, 2002/6, p. 527 ; *A.J.T.*, 2001-02, p. 707 ; *J.T.*, 2002, p. 167 ; *J.L.M.B.*, 2002, p. 418.

Bruxelles, 9 novembre 2001, *J.T.*, 2002, p. 169.

Bruxelles (ch. supplémentaire B), 18 octobre 2001, *A&M*, 2002/2, p. 167.

Bruxelles, 8 mars 1995, *KIDS III*, 3.9.1., p. 27.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 20 septembre 2001, *A&M*, 2002/6, p. 524.

Bruxelles (9^e ch.), 18 février 2001, *A&M*, 2002, p. 282.

Bruxelles, 16 février 2001, *Journ. proc.*, 2001/411, p. 22 ; *A&M*, 2002/3, p. 282 ; *R.G.A.R.*, 2002, n° 13.590.

Bruxelles (15^e ch.), 20 novembre 2000, *A&M*, 2001/2, p. 276 ; *A.J.T.*, 2000-2001, p. 454.

Bruxelles (1^{ère} ch.), 14 septembre 1999, *A&M*, 2000/1, p. 92.

Bruxelles (9^{ème} ch.), 5 février 1999, *A&M*, 1999/2, p. 274, note F. RINGELHEIM, « La presse élevée à la dignité de chien de garde de la démocratie » ; *Journ. proc.*, 1999/367, p. 26, note F. JONGEN, « Le retour du symbolisme ? » ; *R.G.A.R.*, 2000, n° 13.296.

Bruxelles (réf.), 21 décembre 1995, *J.T.*, 1996, p. 47.

Bruxelles, 6 octobre 1995, *J.T.*, 1996, p. 303.

Bruxelles, 7 mars 1995, *R.W.*, 1995-96, col. 232.

Bruxelles (1^{ère} ch.), 15 septembre 1993, *R.W.*, 1994-1995, p. 850.

Bruxelles (réf.), 18 décembre 1991, *Cah. dr. jud.*, 1991/6, p. 176.

Bruxelles (m. acc.), 5 décembre 1991, *J.T.*, 1992, p. 387, réq. Min. public, note de F. JONGEN.

Bruxelles, 21 février 1990, *R.W.*, 1990-91, p. 89, note de E. BREWAEYS, « Persvrijheid en economisch kritiek » ; *Consumentenrecht*, 1990/9, p. 459, note de G.L. BALLON, « Optreden van een erbij betrokken onderneming tegen vergelijkende warenonderzoeken voor hun publicatie ».

Bruxelles, 26 octobre 1989, *J.T.*, 1990, p. 611 ; *Cah. dr. jud.*, 1991/6, p. 173 ; *J.L.M.B.*, 1989, p. 1309 ; *Journ. proc.*, 1989/159, p. 29.

Bruxelles, 4 février 1988, *R.I.D.A.*, 1988/137, n° 91.

Bruxelles, 29 avril 1983, *Pas.*, 1983, II, p. 96.

Bruxelles, 30 juin 1975, *Pas.*, 1976, II, p. 94 ; *J.T.*, 1975, p. 534 ; *Ing. Cons.*, 1975, p. 211.

Bruxelles (2^{ème} ch.), 14 mai 1968, *J.T.*, 1968, p. 451.

Bruxelles, 26 décembre 1888, *Pas.*, 1889, II, p. 94.

Gand, 20 septembre 2010, *N.C.*, 2013/6, p. 453, note J. VENDEUREN, « Hof van beroep Gent verduidelijkt criteria ter beoordeling van laattijdige inverdenkingstelling »; *R.D.C.*, 2011/1, p. 85.

Gand, 6 septembre 2010, *R.W.*, 2011-2012, p. 451.

Gand (13^{ème} ch.), 20 septembre 2006, *A&M*, 2007/4, p. 386 ; *Juristenkrant*, 2006/139 (reflet), p. 5.

Gand, 29 juin 1998, *A&M*, 1999/1, p. 87, *err. A&M*, 1999/2, p. 158.

Gand, 14 mars 1995, *A&M*, 1996/2, p. 159.

Gand (9^{ème} ch.), 14 mars 1995, *A&M*, 1996/2, p. 159 ; *R.W.*, 1996-1997, col. 540.

Gand, 29 janvier 1958, *J.T.*, 1962, p. 332.

Gand, 9 mars 1935, *P.P.*, 1935, n° 106, p. 309.

Liège (civ., 20^{ème} ch.), 4 février 2016, *A&M*, 2016/5-6, p. 462, note ; *J.L.M.B.*, 2017/5, p. 212 ; *J.T.*, 2016, p. 710, note ; *R.G.A.R.*, 2016/9, n° 15337, note.

Liège (20^{ème} ch.), 25 septembre 2014, *A&M*, 2015/3-4, p. 319, note ; *J.L.M.B.*, 2014, p. 1952, note E. CRUYSMANS, « Liberté d'expression, archives numériques et protection de la vie privée: la conciliation de trois réalités divergentes grâce au droit à l'oubli » ; *N.j.W.*, 2015/314, p. 26, note P. VAN EECKE, M. LE BOUDEC, « Recht op vergetelheid ook van toepassing op krantenarchieven » ; *R.G.D.C.*, 2016/5, p. 294, note E. MONTERO, Q. VAN ENIS, « Les métamorphoses du droit à l'oubli sur le net ».

Liège (20^e ch.), 30 juin 2010, *R.R.D.*, 2009, p. 416 ; *J.T.*, 2010, p. 579 ; *A&M*, 2010/5-6, p. 551 ; *J.L.M.B.*, 2011, p. 511.

Liège (7^e ch.), 19 mars 2008, *A&M*, 2008/5, p. 414, note J. ENGLEBERT, « Le jugement de valeur, l'amalgame et la faute distincte : inquiétants enseignements » ; *J.T.*, 2009, p. 436, note L. VAN BUNNEN, « La responsabilité du journaliste et celle de l'éditeur ».

Liège (3^e ch.), 13 mai 2002, *A&M*, 2002/6, p. 530.

Liège (19^e ch.), 12 février 1997, *J.T.*, 1997, p. 298.

Liège, 27 juin 1995, *J.L.M.B.*, 1996, p. 156.

Liège, 14 mars 1995, *J.L.M.B.*, 1995, p. 954 ; *Journ. proc.*, 1995/283, p. 24, note F. JONGEN, « Pratiques du commerce et liberté d'expression ».

Liège, 25 avril 1991, *R.D.P.*, 1991, p. 1013.

Liège (réf.), 24 septembre 1982, *J.L.M.B.*, 1982, p. 419.

Mons (ch. mises acc.), 14 janvier 1994, *J.L.M.B.*, 1994, p. 506, obs. F. JONGEN ; *Rev. dr. pén. crim.*, 1994, p. 1030). ENGLEBERT J., « Vers un retour du délit de presse en cour d'assises ? », note sous Cass. (2^e ch.), 27 avril 2011, Bruxelles (mise en acc.), 20 janvier 2011, Cass. (2^e ch.), 3 février 2010 et Bruxelles (mise en acc.), 9 septembre 2009, *A&M*, 2012/1, p. 102.

Civ. Anvers (réf.), 24 novembre 2010, *A&M*, 2011/4-5, p. 565.

Civ. Anvers (réf.), 17 décembre 2009, *A&M*, 2010/3, p. 299.

Civ. Anvers (5^{ème} ch. B), 23 juin 2005, *A&M*, 2005/5, p. 455 ; *N.j.W.*, 2005/122, p. 987, note E. BREWAEYS.

Civ. Anvers, 8 février 1999, *A&M*, 1999/3, p. 241, note D. VOORHOOF ; *A.J.T.*, 1998-1999, p. 789, note D. VOORHOOF ; *R.W.*, 2001-2002, p. 452.

Civ. Anvers (réf.), 19 septembre 1997, *A&M*, 1997/4, p. 408, note D. VOORHOOF.

Civ. Anvers (5^{ème} ch. B), 21 décembre 2000, *A.J.T.*, 2000-2001, p. 557 ; *A&M*, 2001/2, p. 271, note ; *Mediaforum*, 2001, p. 100, note D. VOORHOOF ; *R.W.*, 2000-2001, p. 1560.

Civ. Anvers (réf.), 4 juillet 1994, *A.J.T.*, 1994-1995, p. 84.

Civ. Anvers, 13 février 2007, *N.j.W.*, 2007/166, p. 609, note E. BREWAEYS, « Persvrijheid op internet ».

Civ. Anvers, 14 juin 1989, *J.T.*, p. 985.

Civ. Arlon (réf.), 25 août 1997, *A&M*, 1998/1, p. 48, note D. VOORHOOF, « De beoordeling in kort geding van de spoedeisendheid van een verspreidingsverbod van een gedrukte publicatie (boek, tijdschrift, ...) ».

Civ. Bruges (1^{ère} ch.), 30 avril 2012, *A&M*, 2012/6, p. 592, note D. VOORHOOF, « Rechtspraak integreert Code van de Raad voor de Journalistiek bij beoordeling van “fout” in toepassing van art. 1382 B.W. » ; *R.G.A.R.*, 2013/10, n° 15027, note E. CRUYSMANS et L. JACQMIN, « Le manquement déontologique d'un journaliste est-il constitutif d'une faute au sens de l'article 1382 du Code civil ? ».

Civ. Bruxelles (réf.), 16 février 2021, *A&M*, 2021/2, p. 264 ; *R.D.T.I.*, p. 85, note E. DEFREYNE, « Affaire RTBF c. Riga : une application particulière du droit à l'oubli ».

Civ. Bruxelles (réf.), 4 novembre 2019, *A&M*, 2019/4, p. 508, note S. NAJMI, « Balance des intérêts à l'ère de #balanceton porc » ; *T.P.R.*, 2020/1, p. 22, note L. BOGHAERT, « The right to be forgotten als vereiste voor resocialisatie ? ».

Civ. Bruxelles (77^{ème} ch.), 2 février 2016, *A&M*, 2016/3, p. 279.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 15 décembre 2014, *A&M*, 2015/2, p. 200, note ; *N.j.W.*, 2015, p. 406, note E. BREWAEYS, « Aansprakelijkheid uitgever bij publiceren van privéleven van bekende personen » ; *Computerr.*, 2015, p. 152, note Y. VAN DER SYPE et E. KINDT, « Schadevergoedingen wegens het niet respecteren van privé- en familielevens door de pers ».

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 25 mars 2014, *A&M*, 2014/5, p. 419.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 14 janvier 2014, *A&M*, 2014/3-4, p. 274.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 5 février 2013, *A&M*, 2013/5, p. 411.

Civ. Bruxelles (réf.), 29 janvier 2013, *A&M*, 2013/6, p. 482.

Civ. Bruxelles (réf.), 9 octobre 2012, *A&M*, 2013/3-4, p. 267, note E. CRUYSMANS, « Le traitement de données à caractère personnel effectués à des fins de journalisme : la consécration de la liberté d'expression ».

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 24 avril 2012, *A&M*, 2012/5, p. 469, note.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 27 mars 2012, *A&M*, 2012/6, p. 602.

Civ. Bruxelles (réf.), 10 février 2012, *A&M*, 2012/4, p. 274 ; *J.L.M.B.*, 2012/17, p. 806 ; pour des commentaires, voy. notamment J. VRIELINK, « 'Kuijfe in Africa' en de Antiracismewet », *N.j.W.*, 2012/267, pp. 530 à 534 ; E. CRUYSMANS, « La Cour d'appel a tranché : 'Tintin au Congo' n'est pas un album raciste et xénophobe ! », www.justice-en-ligne.be, mis en ligne le

25 janvier 2013 ; E. CRUYSMANS, « Tintin au Congo, un album raciste et xénophobe ? », www.justice-en-ligne.be, mis en ligne le 22 février 2012.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 13 décembre 2011, *A&M*, 2012/6, p. 597.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 8 novembre 2011, *A&M*, 2012/2-3, p. 261.

Civ. Bruxelles (4^{ème} ch.), 25 mai 2011, *A&M*, 2011/4-5, p. 569.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 14 février 2011, *A&M*, 2011/3, p. 391.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 11 janvier 2011, *A&M*, 2013/3-4, p. 263.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 28 septembre 2010, *A&M*, 2011/2, p. 233.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 13 avril 2010, *A&M*, 2010/5-6, p. 579.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 9 mars 2010, *J.T.*, 2010, p. 465, note E. MONTERO, « Justice et presse : condamnation judiciaire d'un journaliste ayant critiqué un juge » ; *J.L.M.B.*, 2010, p. 849 ; *J.D.F.*, 2011/1-2, p. 45.

Civ. Bruxelles (réf.), 22 octobre 2009, *A&M*, 2010/3, p. 301, note J. CEULEERS, « Vijf rechterlijke publicatie- en verspreidingsverboden : de persvrijheid beknot ? » ; *N.j.W.*, 2010/218, p. 204, note E. BREWAEYS, « Recht op afbeelding » ; *R.A.B.G.*, 2009/20, p. 1396 ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2010/3, p. 953.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 27 octobre 2009, *A&M*, 2010/1, p. 124.

Civ. Bruxelles (75^{ème} ch.), 15 octobre 2009, *J.L.M.B.*, 2010, p. 128.

Civ. Bruxelles (14^e ch.), 9 mars 2009, *A&M*, 2011/1, p. 81, note B. DELBECKE, « Persoonlijke kritiek op magistraten : grenzen en verweermiddelen ».

Civ. Bruxelles (75^{ème} ch.), 13 février 2009, *A&M*, 2009/3, p. 314, note.

Civ. Bruxelles (réf.), 29 février 2008, *A&M*, 2008/4, p. 327 ; *J.T.*, 2008, p. 349 ; *J.L.M.B.*, 2008, p. 806.

Civ. Bruxelles (réf.), 18 décembre 2007, *A&M*, 2008/6, p. 488.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 20 novembre 2007, *inédit*.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 11 septembre 2007, *A&M*, 2007/5, p. 505.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 20 février 2007, *A&M*, 2007/4, p. 393.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 21 novembre 2006, *A&M*, 2007/4, p. 390.

Civ. Bruxelles (4^{ème} ch.), 20 avril 2006, *A&M*, 2006/4, p. 335.

Civ. Bruxelles (réf.), 8 novembre 2005, *A&M*, 2007/1-2, p. 174.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 27 avril 2004, *A&M*, 2005/1, p. 80.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 16 décembre 2003, *J.L.M.B.*, 2004/18, p. 793.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 2 décembre 2003, *A&M*, 2004/4, p. 372.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 12 décembre 2003, *A&M*, 2004/2, p. 193.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 30 septembre 2002, *A&M*, 2002/6, p. 537.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 25 juin 2002, *A&M*, 2004/4, p. 367.

Civ. Bruxelles (réf.), 30 janvier 2002, *A&M*, 2002/4, p. 368.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 18 décembre 2001, *J.L.M.B.*, 2002, p. 433.

Civ. Bruxelles (21^{ème} ch.), 29 octobre 2001, *A&M*, 2002/2, p. 184.

Civ. Bruxelles (réf.), 18 octobre 2001, *A&M*, 2002/1, p. 82, note A. VERDOODT, « De audiovisuele media en de kortgedingrechter ».

Civ. Bruxelles (21^{ème} ch.), 7 octobre 2001, *A&M*, 2003/1, p. 80.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 20 septembre 2001, *A&M*, 2002/1, p. 77 ; *R.G.D.C.*, 2002/3, p. 162 ; *Juristenkrant*, 2001/37, p. 1, note D. VOORHOOF, « Ook gevangene heeft recht op vergetelheid ».

Civ. Bruxelles, 20 septembre 2001, *A&M*, 2002/1, p. 77 ; *R.G.D.C.*, 2002, p. 162.

Civ. Bruxelles (réf.), 21 mars 2001, *A&M*, 2002/1, p. 75.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 9 mai 2000, *A&M*, 2000/4, p. 468.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 21 mars 2000, *A&M*, 2000/4, p. 460.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 15 février 2000, *J.L.M.B.*, 2000/37, p. 1620.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 23 décembre 1999, *A&M*, 2000/1, p. 138.

Civ. Bruxelles (réf.), 26 mai 1999, *A&M*, 2000/1, p. 108.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 30 mars 1999, *J.L.M.B.*, 2000, p. 1609.

Civ. Bruxelles, 30 mars 1999, *A&M*, 2000/1, p. 102.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 24 novembre 1998, *inédit*.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 30 juin 1997, *A&M*, 1998/3, p. 264 ; *J.T.*, 1997, p. 710.

Civ. Bruxelles, 30 juin 1997, *A&M*, 1998/3, p. 264.

Civ. Bruxelles, 22 décembre 1996, *C.D.P.K.*, 1997, p. 666, note D. VOORHOOF, « Onnauwkeurige gerechtsverslaggeving op de BRTN terechtgewezen », err. *C.D.P.K.*, 1998, p. 256.

Civ. Bruxelles, 18 octobre 1996, *A&M*, 1997/1, p. 85.

Civ. Bruxelles (réf.), 18 septembre 1996, *inédit*.

Civ. Bruxelles, 2 avril 1996, *J.T.*, 1996, p. 314.

Civ. Bruxelles (réf.), 21 décembre 1995, *J.T.*, 1996, p. 47.

Civ. Bruxelles (réf.), 3 mai 1995, *inédit*.

Civ. Bruxelles (20^{ème} ch.), 13 septembre 1994, *J.T.*, 1995, p. 9.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 2 juillet 1993, *A&M*, 1996/2, p. 161.

Civ. Bruxelles, 16 juin 1993, *R.W.*, 1993-94, p. 619, note de J. CEULERS, « Kan de rechter in kort geding preventief ingrijpen in een voorgenomen televisieuitzending ? ».

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 23 mars 1993, *J.T.*, 1993, p. 579.

Civ. Bruxelles, 27 novembre 1992, *J.L.M.B.*, 1994, p. 1001.

Civ. Bruxelles (4^{ème} ch.), 27 novembre 1992, *J.L.M.B.*, 1994, p. 1001, note F. JONGEN, « Vers un tarissement de la cascade de la responsabilité de la presse ? ».

Civ. Bruxelles, 28 décembre 1990, *J.L.M.B.*, 1991, p. 672.

Civ. Bruxelles (réf.), 12 octobre 1990, *Cah. dr. jud.*, 1991/6, p. 175 ; *Journ. proc.*, 1990/181, p. 27, note de F. JONGEN.

Civ. Bruxelles, 12 janvier 1990, *J.T.*, p. 575 ; civ. Bruxelles, 29 juin 1987, *J.T.*, p. 685, note F. RIGAUX, « De vrijheid van expressie en informatie en de bescherming van de goede naam van anderen ».

Civ. Bruxelles (réf.), 15 mars 1989, *Journ. proc.*, 1989/147, p. 29, note de F. JONGEN.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 14 septembre 1988, *J.T.*, 1989, p. 8 ; *J.L.M.B.*, 1988, p. 1220.

Civ. Bruxelles, 14 septembre 1988, *Rev. Liège*, 1988, p. 1127.

Civ. Bruxelles (14^{ème} ch.), 16 décembre 1987, *J.T.*, 1988, p. 500.

Civ. Bruxelles (9^{ème} ch.), 29 juin 1987, *J.T.*, p. 685, note F. RIGAUX, « De vrijheid van expressie en informatie en de bescherming van de goede naam van anderen ».

Civ. Bruxelles, 29 juin 1987, *J.T.*, 1987, p. 685.

Civ. Bruxelles (réf.), 20 juin 1985, *inédit*.

Civ. Bruxelles (prés.), 19 mai 1982, *J.T.*, 1983, p. 152, note G. LEROY.

Civ. Bruxelles (prés.), 19 mai 1982, *J.T.*, 1983, p. 152.

Civ. Bruxelles, 17 janvier 1975, *J.T.*, 1975, p. 441.

Civ. Bruxelles, 18 mars 1937, *P.P.*, 1938, n° 175.

Civ. Charleroi, 9 décembre 1998, *J.L.M.B.*, 1999, p. 923 (somm.) ; *A&M*, 2000/1-2, p. 145.

Civ. Charleroi (réf.), 24 octobre 1995, *Hainaut Caravaning Center c. RTBF*, *inédit*.

Civ. Charleroi (réf.), 17 novembre 1994, *R.D.C.*, 1995, p. 965.

Civ. Charleroi, 1^{er} avril 1982, *R.R.D.*, n° 21, 1982, p. 214.

Civ. Gand (16^{ème} ch.), 19 novembre 2010, *A&M*, 2011/2, p. 246.

Civ. Gand (16^{ème} ch.), 26 mars 2010, *A&M*, 2011/1, p. 99 ; *N.j.W.*, 2010, p. 546, note E. BREWAEYS, « Opnemen van telefoongesprekken en schending van privacy » ; *Rev. trim. dr. fam.*, 2011, p. 227 (sommaire).

Civ. Gand (1^{ère} ch.), 19 novembre 2003, *A&M*, 2004/4, p. 384.

Civ. Gand (réf.), 13 janvier 2000, *A&M*, 2000/3, p. 326.

Civ. Gand (4^{ème} ch.), 22 novembre 1999, *A&M*, 2000/1-2, p. 148, note D. VOORHOOF.

Civ. Gand (réf.), 12 février 1999, *inédit*.

Civ. Gand (réf.), 30 octobre 1998, *A.J.T.*, 1997-1998, p. 354 ; *A&M*, 1999/1, p. 101.

Civ. Hasselt (4^{ème} ch. A), 14 juin 2010, *A&M*, 2011/2, p. 250

Civ. Hasselt (4^{ème} ch.), 4 janvier 2010, *A&M*, 2010/2, p. 210.

Civ. Liège (4^{ème} ch.), 9 novembre 2016, *A&M*, 2016/4, p. 355.

Civ. Liège (4^{ème} ch.), 3 novembre 2014, *J.L.M.B.*, 2014/41, p. 1961, note E. CRUYSMANS, « Liberté d'expression, archives numériques et protection de la vie privée : la conciliation de trois réalités divergentes grâce au droit à l'oubli ».

Civ. Liège (6^e ch.), 24 février 2014, *J.L.M.B.*, 2014, p. 963.

Civ. Liège (6^e ch.), 30 avril 2012, *A&M*, 2012/6, p. 606.

Civ. Liège (réf.), 14 avril 2004, *J.L.M.B.*, 2004, p. 788.

Civ. Liège, 15 décembre 1999, *A&M*, 2000/2, p. 160.

Civ. Liège (6^e ch.), 21 septembre 1999, *Journ. proc.*, 1999/384, p. 29 ; *A&M*, 2000/1, p. 155, note F. JONGEN.

Civ. Liège, 24 juin 1997, *A&M*, 1997/3, p. 319.

Civ. Liège (réf.), 16 mai 1997, *A&M*, 2000/1, p. 153.

Civ. Liège (réf.), 24 mars 1995, *Draux c. RTBF*, inédit.

Civ. Liège (réf.), 19 octobre 1994, *J.T.*, 1995, p. 30 ; *Journ. proc.*, 1994/272, p. 25, note M. HANOTIAU, « La censure ne pourra jamais être établie » ; *J.L.M.B.*, 1995, p. 98, note F. JONGEN, « Le juge des référés, restriction non prévue par la loi ? ».

Civ. Liège (réf.), 20 novembre 1991, *Act.dr.*, 1992, p. 1147, note A. BEGASSE DE DHAEM, « Le référé préventif et la liberté d'expression ».

Civ. Liège, 28 juin 1989, *J.L.M.B.*, 1990, p. 264, note F. JONGEN.

Civ. Liège, (réf.), 4 décembre 1980, *Morelli c. RTBF*, inédit.

Civ. Liège (1^{ère} ch.), 20 mars 1980, *J.T.*, 1980, p. 437.

Civ. Liège (réf.), 29 janvier 1979, *Jur. Liège*, 1978-79, p. 187.

Civ. Malines, 15 janvier 2013, *N.j.W.*, 2013, p. 80, note E. BREWAEYS, « Kritiek van journalist op leden van het openbaar ministerie » ; *Juristenkrant*, 2013/262, p. 12.

Civ. Namur (2^{ème} ch.), 23 septembre 2008, *A&M*, 2008/6, p. 509.

Civ. Namur (réf.), 27 juin 2006, *J.L.M.B.*, 2006, p. 1420.

Civ. Namur (1^{ère} ch.), 18 avril 2005, *Journ. proc.*, 2005/502, p. 26 ;

Civ. Namur (1^{ère} ch.), 26 septembre 2003, *R.G.A.R.*, 2004/7, n° 13896.

Civ. Namur (2^{ème} ch., réf.), 11 septembre 2001, *A&M*, 2001/4, p. 489.

Civ. Namur (1^{ère} ch.), 27 septembre 1999, *A&M*, 2000/4, p. 471.

Civ. Namur (1^{ère} ch.), 17 novembre 1997, *J.L.M.B.*, 1998/18, p. 781, note A. STROWEL, « Liberté de rappeler des faits contre droit au silence : les contretemps de la presse ».

Civ. Namur (14^{ème} ch.), 30 juin 1997, *J.T.*, p. 710 ; *A&M*, 2007/5, p. 497.

Civ. Neufchâteau (2^{ème} ch.), 25 janvier 2013, *A&M*, 2013/6, p. 478, note ; *J.L.M.B.*, 2013/22, p. 1182.

Civ. Nivelles, 11 septembre 1997, *A&M*, 1998/2, p. 157.

Civ. Tongres (réf.), 6 octobre 1988, *Limb. Rechst.*, 1989, p. 29, note de E. MONARD.

Civ. Tournai (1^{ère} ch.), 22 novembre 2010, *A&M*, 2011/1, p. 109.

Comm. Bruxelles (1^{ère} ch.), 27 septembre 1888, *J.T.*, 1888, col. 1131.

Comm. Bruxelles (prés.), 20 avril 2001, *R.D.C.*, 2002, p. 296.

Comm. Bruxelles, 14 septembre 1978, *J.T.*, 1978, p. 667.

Comm. Charleroi (3^e ch.), 11 février 1982, *J.T.*, 1983, p. 506.

Corr. Bruxelles (61^{ème} ch.), 20 mai 2014, *A&M*, 2015/3-4, p. 325.

Corr. Bruxelles (61^{ème} ch.), 4 février 2014, *A&M*, 2015/1, p. 93, note.

Corr. Nivelles (2^o ch.), 21 mai 2008, *A&M*, 2009/1-2, p. 191, note H. CANNIE, « Getrapte verantwoordelijkheid in perszaken : een stand van zaken ».

Corr. Bruxelles (61^{ème} ch.), 21 juin 2006, *J.L.M.B.*, 2007, p. 591, note de M. VAN DOOSSELAERE ; *Bull. ass.*, 2006, p. 491.

Corr. Anvers (4^{ème} ch.), 9 septembre 2003, *A&M*, 2004/1, p. 83 ; *R.W.*, 2004-2005, p. 268, note de T. VANDROMME, « Enkele aspecten van de bestraffing van negationisme ».

Corr. Bruxelles, 15 janvier 2002, *R.T.D.I.*, 2002/13, p. 73, note de P. VALCKE, C. UYTENDAELE, « Racisme et négationnisme sur l'internet : les affaires Infonie et Yahoo! Bis ».

Corr. Bruxelles (11^{ème} ch.), 27 juin 2000, *A&M*, 2001/1, p. 142, note de D. VOORHOOF, « Aanzet tot racisme via Internet - Drukpersmisdrijf of geen drukpersmisdrijf: de correctionele rechtbank is bevoegd ! » ; *Rev. dr. étr.*, 2000, p. 321.

Corr. Bruxelles (55^{ème} ch.), 22 décembre 1999, *A&M*, 2000/1, p. 134, note de D. VOORHOOF, « Racisme op Internet: de correctionele rechtbank is voortaan bevoegd ! » ; *Rev. dr. étr.*, 2000, p. 121 (abrégé).

Corr. Louvain, 7 septembre 1999, *A&M*, 2000, p. 150.

Corr. Nivelles, 10 décembre 1998, *J.L.M.B.*, 1999, p. 962.

Corr. Bruxelles, 25 juin 1993, *KIDS III*, 3.9.1., p. 17.

Corr. Verviers, 4 octobre 1989, *J.L.M.B.*, 1989, p. 709.

J.P. Péruwelz, 9 novembre 2009, *A&M*, 2010/4, p. 360, note de H. VANHEES.

J.P. (2^{ème} canton) Louvain, 5 mai 2009, *A&M*, 2010/4, p. 357, note de H. VANHEES ; *J.J.P.*, 2010, p. 12.

J.P. Bruges (4^{ème} canton), 30 avril 2009, *A&M*, 2010/4, p. 358, note de H. VANHEES.

D. Jurisprudence française

1. Conseil constitutionnel français

Cons. const. fr., 26 janvier 2017, n° 2016-745 QPC.

Cons. const. fr., 8 janvier 2016, n° 2015-512 QPC.

Cons. const. fr., 7 juin 2013, n° 2013-319, QPC.

Cons. const. fr., 28 février 2012, n° 2012-647 DC.

Cons. const. fr., 20 mai 2011, n° 2011-131, QPC.

Cons. const. fr., 21 avril 2005, n° 2005-512 DC.

2. Cour de cassation française

- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 12 mai 2016, n° 15-17729.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 17 mars 2016, n° 15-14072.
- Cass. fr. (ch. crim.), 6 octobre 2015, n° 15-84335.
- Cass. fr. (ch. crim.), 6 mai 2014, n° 14-90010.
- Cass. fr. (1^{ère} ch., civ.), 16 mai 2013, n° 12-19.783.
- Cass. fr. (ch. crim.), 5 décembre 2012, n° 12-86382.
- Cass. fr. (ch. crim.), 7 mai 2010, n° 09-80774.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 3 mai 2007, *Bull. civ. I*, n° 116.
- Cass. fr. (ch. civ.), 3 juin 2004, n° 03-11533.
- Cass. fr. (ch. civ.), 13 novembre 2003, *J.C.P.*, 2004, IV, p. 1008.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 9 juillet 2003, n° 00-20.289.
- Cass. fr. (ass. plén.), 12 juillet 2000, n° de pourvoi 98-10160.
- Cass. fr. (ass. plén.), 12 juillet 2000, n° de pourvoi 98-11155.
- Cass. fr., 14 décembre 1999.
- Cass. fr., 16 juillet 1997.
- Cass. fr., (1^{ère} ch. civ.), 5 novembre 1996, *D.*, 1997, p. 403, note S. LAUMON ; *D.*, 1997, p. 289, note P. JOURDAIN ; *J.C.P.*, 1997, I, p. 4025, note G. VINEY ; *J.C.P.*, 1997, II, p. 22805, note J. RAVANAS ; *Rev. trim. dr. civ.*, 1997, p. 632, note J. HAUSER.
- Cass. fr. (ch. crim.), 23 février 1993, n° 92-83478.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 20 novembre 1990, n° 89-12580, *J.C.P.*, 1992, II, n° 21.908, note J. RAVANAS, « Droit à l'oubli et oubli du droit ».
- Cass. fr. (2^{ème} ch. civ.), 5 décembre 1985, n° 1074S.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 13 février 1985 (*Génovès et autre c. Lelièvre*), *D.*, 1885, p. 488.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 13 février 1985 (*S.A.R.L. G. R. Productions et autre c. Dame Jeanjacquot*), *D.*, 1985, p. 488.
- Cass. fr. (1^{ère} ch. civ.), 3 décembre 1980, *D.*, 1981, p. 221, note B. ENDELMAN ; *J.C.P.*, 1982, II, n° 19742, note D. BECOURT ; *Gaz. Pal.*, 1981, I, p. 289, note E. ABITBOL.
- Cass. fr. 21 octobre 1980, *Bull. crim.*, n° 262.
- Cass. fr. (2^{ème} ch. civ.), 14 novembre 1975, *D.*, 1976, p. 421, note B. EDELMAN.
- Cass. fr., 14 novembre 1975, n° 74-11278, *D.*, jur., 1976, p. 421.
- Cass. fr., 12 novembre 1975, *D.*, jur., 1976, p. 421.
- Cass. fr. (2^{ème} ch. civ.), 6 janvier 1971, n° 69-12998, *D.*, 1971, J, p. 263, note B. EDELMAN ; *J.C.P.*, 1971, II, n° 16723, note R. LINDON.
- Cass. fr. (ch. civ. 1), 14 mars 1900, *D.P.*, 1900, I, p. 497.

Cass. fr. (ch. crim.), 29 avril 1897, *S.*, 1898, I, p. 473.

3. *Jurisprudence de fond française*

C.A. Paris (pôle 2, ch. 7), 26 février 2014, n° 12/14813.

C.A. Paris (pôle 2, ch. 7), 26 février 2014, n° 13/01242, *Th. El Borgei c. Sté CAPA Presse et Sté EDI TV*.

C.A. Aix-en-Provence, 31 octobre 2001, *J.C.P.*, 2002, IV, p. 2182.

C.A. Paris (14^{ème} ch. A), 13 septembre 2000, *D.*, 2001, p. 24, note M.-L. RASSAT, C. CARON, « Une personne en instance de jugement ne peut obtenir en référé la communication du manuscrit d'un roman inspiré de son histoire ». T.G.I. Paris (ord. réf.), 16 août 2000.

C.A. Paris (14^{ème} ch. A), 13 septembre 2000, *D.*, 2001, p. 24, note M.-L. RASSAT, C. CARON, « Une personne en instance de jugement ne peut obtenir en référé la communication du manuscrit d'un roman inspiré de son histoire ».

C.A. Paris, 12 mai 2000, *Légipresse*, 2000/176, I, p. 142.

C.A. Paris, 27 mai 1997.

C.A. Montpellier, 8 avril 1997, *Légipresse*, 1998/151, I, p. 51.

C.A. Paris, 27 janvier 1989, *J.C.P.*, 1989, II, p. 21325, note C. AGOSTINI.

C.A. Paris, 15 janvier 1986, *Gaz. Pal.*, 1986, n° 311, p. 13.

C.A. Paris, 26 janvier 1984, n° K.11470.

C.A. Paris, 3 novembre 1982, *D.*, 1983, p. 248, note R. LINDON.

C.A. Paris (1^{ère} ch.), 6 octobre 1982, *D.*, 1983, p. 185, note R. LINDON.

C.A. Paris, 6 octobre 1982, *D.*, 1983, p. 185, note R. LINDON.

C.A. Paris, 27 février 1981, *D.*, 1981, III, p. 457.

C.A. Paris, 9 juillet 1980, *Rev. sc. crim.*, 1981, p. 879.

C.A. Paris, 9 novembre 1979, *D.*, 1981, p. 109, note E. ABITBOL.

C.A. Paris (4^{ème} ch.), 17 décembre 1973.

C.A. Paris, 15 mai 1970, *D.*, 1970, J, p. 466.

C.A. Paris, 15 mars 1967, *J.C.P.*, 1967, II, 20434, note R. LINDON.

C.A. Paris, 3 novembre 1965, *Gaz. Pal.*, 1966, I, p. 220.

C.A. Paris, 24 avril 1936, *D.H.*, 1936, p. 319 ; *S.*, 1936, 2, p. 214.

T.G.I. Paris (17^{ème} ch., presse-civile), 14 février 2018, disponible sur le site www.legalis.net (consulté le 27 septembre 2018).

T.G.I. Paris (réf.), 23 mars 2015, *M.P. c. 20 Minutes France*, disponible sur www.legalis.net, consulté le 7 novembre 2016.

T.G.I. (réf.), 16 septembre 2014, *X et M. Y c. Google France*, disponible sur le site www.legalis.net.

T.G.I. (réf.) Paris, 26 juillet 2013, *Légipresse*, 2013/311, p. 684, note A. BREGOU, « Les libertés d'information et de création artistique sacrifiées au profit d'un 'droit à l'oubli' ».

T.G.I. Paris (17^{ème} ch. civ.), 14 janvier 2013, *T. EL Borgi c. Métropole Télévision et a.*, un résumé est disponible à l'adresse suivante, <http://merlin.obs.coe.int/iris/2013/3/article14/fr.html>.

T.G.I. Paris, 9 mai 2012, n° 11/05965 ; T.G.I. Paris (réf.), 25 juin 2009, *Légipresse*, 2009/266, p. 215.

T.G.I. Paris, 10 février 2006, *Légipresse*, 2006/230, I, p. 53.

T.G.I. Paris, 13 octobre 1999, *Juris-Data*, n° 1999-119523.

T.G.I. Nanterre, 9 juin 1998, *Légipresse*, 1999/161, I, p. 51.

T.G.I. Paris, 28 avril 1998, *Légipresse*, n° 156, 1998, III, p. 159.

T.G.I. Paris, 23 octobre 1996.

T.G.I. Paris (prés.), 18 janvier 1996, *inédit*.

T.G.I. Paris (1^{ère} ch., A) 18 janvier 1995, *Juris-Data*, n° 1995-003483.

T.G.I. Paris (1^{ère} ch., sect. 1), 15 décembre 1993, *Juris-Data*, n° 1993-050277.

T.G.I. Paris (1^{ère} ch., sect. A), 17 novembre 1993, *Juris-Data*, n° 1993-050733.

T.G.I., 18 décembre 1991, *Légipresse*, 1992/88, III, p. 1, note F. GRAS.

T.G.I. Marseille, 11 mai 1988, *J.C.P.*, 1988, II, n° 21156, note.

T.G.I. Paris, 20 avril 1983, *M. c. Filipacchi et Cogedipresse*, *J.C.P.*, 1983, II, p. 20434, note R. LINDON.

T.G.I. Paris, 3 février 1982, *R.I.D.A.*, 1982, p. 150.

T.G.I. Paris, 6 décembre 1979, *D.*, 1980, p. 150, note R. LINDON.

T.G.I. Seine, 14 octobre 1965, *J.C.P.*, 1966, II, n° 14482, note LYON-CAEN, *erratum*, n° 14496.

E. Jurisprudence allemande

Bundesgerichtshof, 20 avril 2010, VI ZR 245/08 et 246/08.

Bundesgerichtshof, 9 février 2010, VI ZR 243/08 et 244/08.

Bundesgerichtshof, 15 décembre 2009, VI ZR 227/08 et 228/08.

Bundesgerichtshof, 10 novembre 2009, VI ZR 217/08.

Bundesgerichtshof, 5 juin 1973.

Bundesverfassungsgericht, 27 février 2008, 1 BvR 370/07, n° 201.

Bundesverfassungsgericht, 25 février 1993, *N.j.W.*, 1993, p. 1463.

Bundesverfassungsgericht, 5 juin 1973, *BVerfGE*, 35, 202, 232.

F. Jurisprudence luxembourgeoise

Tribunal administratif du Grand-Duché du Luxembourg, 21 juillet 2017, n° 39889.

Bibliographie.....	1
I. Législation.....	1
A. Textes internationaux.....	1
1) Conventions, traités et Chartes.....	1
2) Droit dérivé de l'Union européenne	2
3) Textes non contraignants	5
a) Organisation des Nations-Unies (ONU).....	5
b) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).....	5
c) Conseil de l'Europe.....	5
d) Instances relatives à la protection des données à caractère personnel	8
B. Textes nationaux	9
1) Textes belges	10
a) Normes à valeur législative	10
b) Normes à valeur réglementaire.....	15
c) Travaux parlementaires, avis de la section de législation du Conseil d'Etat.....	17
d) Circulaires.....	20
e) Organes déontologiques et autorités de protection de la vie privée.....	21
2) Législation et textes non contraignants étrangers.....	22
a) France	22
b) Autres	25
C. Divers.....	26
II. Doctrine.....	28
A. Monographies et ouvrages collectifs	28
B. Contributions dans des ouvrages collectifs.....	41
C. Articles de périodiques.....	58
III. Sites internet et articles de presse	79
IV. Jurisprudence	83
A. Cour européenne des droits de l'homme	83
B. Cour de justice de l'Union européenne.....	94
C. Jurisprudence belge.....	97
1. Cour constitutionnelle.....	97
2. Conseil d'Etat.....	98
3. Cour de cassation	99
4. Jurisprudence de fond.....	106
D. Jurisprudence française.....	114

1.	Conseil constitutionnel français	114
2.	Cour de cassation française.....	115
3.	Jurisprudence de fond française	116
E.	Jurisprudence allemande	117
F.	Jurisprudence luxembourgeoise	118